

LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES EN ÎLE-DE-FRANCE

RECENSEMENT DES DONNÉES

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES
VIOLENCES FAITES AUX FEMMES (ORVF)
CENTRE HUBERTINE AUCLERT





Le Centre Hubertine Auclert (CHA), centre francilien de ressources pour l'égalité femmes-hommes, organisme associé du Conseil régional d'Île-de-France, est un espace d'information et d'expertise dont l'objectif est de promouvoir une culture de l'égalité entre femmes et hommes.

Créé sous forme associative à l'initiative du Conseil régional d'Île-de-France, ce centre de ressources est le résultat d'un processus de concertation avec les partenaires associatifs franciliens. Il rassemble aujourd'hui 110 membres dont 89 associations, 9 syndicats et 12 collectivités locales.

Avec l'ensemble de ses membres, le Centre Hubertine Auclert contribue à la lutte contre les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe et le genre et promeut l'égalité femmes-hommes.

Ses missions se déclinent en quatre pôles :

/ Construire une plateforme régionale de ressources et d'échanges sur l'égalité femmes-hommes ;

/ Renforcer le réseau des actrices et acteurs franciliens de l'égalité femmes-hommes à travers des accompagnements individuels et l'organisation de cadres d'échanges collectifs ;

/ Promouvoir l'éducation à l'égalité, notamment via la réalisation et la diffusion d'un travail d'analyse des outils éducatifs au prisme du genre ;

/ Lutter contre toutes les formes des violences faites aux femmes. Depuis juillet 2013, le CHA intègre ainsi l'Observatoire régional des violences faites aux femmes (ORVF).

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES (ORVF)

Historique de la création de l'ORVF :

/ En février 2012, le Conseil régional d'Île-de-France a acté la création de l'Observatoire régional des violences faites aux femmes (ORVF) ;

/ En juillet 2013, le Conseil régional d'Île-de-France a choisi d'intégrer cet observatoire au sein du Centre Hubertine Auclert, compte tenu de l'expertise de ce dernier dans les problématiques de genre et de sa capacité à mettre en réseau les actrices et les acteurs franciliens agissant en faveur de l'égalité femmes-hommes ;

/ L'activité de l'Observatoire a été inaugurée le 25 novembre 2013 au sein du Conseil régional d'Île-de-France.

Missions :

Le Conseil régional d'Île-de-France a défini trois objectifs prioritaires pour l'ORVF :

/ Renforcer la connaissance et l'expertise sur les violences faites aux femmes en Île-de-France ;

/ Mieux accompagner et protéger les femmes victimes de violences par la mise en réseau des actrices et des acteurs franciliens agissant dans ce champ ;

/ Sensibiliser contre les violences faites aux femmes et identifier les outils existants ;

L'ORVF contribue au développement de l'expertise régionale sur les violences faites aux femmes. Il travaille en partenariat avec d'autres organismes du milieu institutionnel et associatif agissant dans la prévention et la lutte des violences faites aux femmes en Île-de-France : associations, collectivités territoriales, services déconcentrés de l'État, police, justice, rectorats, etc. L'ORVF s'inscrit également dans une démarche nationale pilotée par le ministère des Droits des femmes et la mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF). Ces structures font partie du Comité d'orientation de l'ORVF, qui est, en tant qu'instance d'analyse et d'expertise, force de proposition auprès du conseil d'administration du Centre Hubertine Auclert sur les priorités de l'ORVF.

La création de l'Observatoire régional des violences faites aux femmes (ORVF), intégré au Centre Hubertine Auclert, s'inscrit dans une dynamique engagée de longue date par le Conseil Régional d'Île-de-France en matière de lutte contre les violences de genre. L'une des principales missions de cet Observatoire est de renforcer la connaissance et l'expertise sur les violences faites aux femmes en Île-de-France.

La problématique des violences est complexe car protéiforme. Elles s'exercent dans plusieurs sphères de la vie quotidienne des femmes : vie familiale, vie de couple, vie professionnelle, vie scolaire, vie en société. De nature verbale, psychologique, physique ou sexuelle, elles se manifestent au travers de paroles, de comportements, d'actes et de gestes.

La mesure de ces violences est indispensable à la mise en place de réponses adaptées, notamment au travers d'actions de prévention et de protection des victimes. Elle est également essentielle à la prise de conscience de la gravité du phénomène par le grand public et à une meilleure connaissance des spécificités des violences subies dans divers contextes territoriaux.

L'Observatoire régional des violences faites aux femmes a souhaité, dès son installation, réaliser un état des lieux des données existantes sur les violences faites aux femmes en Ile-de-France. L'enjeu est double : diffuser largement les données existantes et identifier les données qu'il reste à produire.

En ce sens, le présent état des lieux des données franciliennes représente un travail inédit et inaugure de manière forte la mission de la production de la connaissance sur les violences faites aux femmes de l'Observatoire.

Ce recensement a été effectué à partir des enquêtes et études nationales, régionales et départementales. Malgré l'insuffisance des données spécifiquement franciliennes, ce recueil permet d'identifier des tendances, tant sur les profils des victimes que sur les typologies des violences subies par les franciliennes. Ces constats devraient contribuer à orienter les actions destinées à faire progresser la lutte contre les violences faites aux femmes.

J'encourage donc tous les actrices et les acteurs du territoire francilien : associations, collectivités locales, entreprises, syndicats et institutions, à s'appuyer sur ces données pour définir leurs politiques de lutte contre les violences faites aux femmes.

.....

*Djénéba Keita
Présidente du Centre Hubertine Auclert
Conseillère régionale d'Île-de-France*



LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES EN ÎLE-DE-FRANCE

RECENSEMENT DES DONNÉES

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES
VIOLENCES FAITES AUX FEMMES (ORVF)
CENTRE HUBERTINE AUCLERT

SOMMAIRE

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| I. INTRODUCTION | 8 |
| II. MÉTHODOLOGIE | 14 |
| A. Objectif du recensement | 15 |
| B. Sélection des données présentées | 15 |
| C. Sources de données consultées | 15 |
| 1. Les sources administratives | 15 |
| 2. Les enquêtes | 16 |
| 3. Les sources des associations d'aide aux victimes | 17 |
| III. RECUEIL DE DONNÉES FRANCILIENNES | 20 |
| A. Violences dans la sphère privée | 22 |
| Violences conjugales | 23 |
| Violences pendant l'enfance et au cours de la vie | 33 |
| Inceste | 40 |
| Mutilations sexuelles féminines | 41 |
| Mariage forcé | 42 |
| B. Viol | 52 |
| C. Violences sexistes et sexuelles dans les espaces publics | 58 |
| D. Violences sexistes et sexuelles au travail | 70 |
| E. Prostitution et traite des êtres humains | 80 |
| F. Lesbophobie | 92 |
| IV. LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES EN ÎLE-DE-FRANCE : SUJETS INEXPLORÉS ET PERSPECTIVES DE RECHERCHE | 94 |
| V. ANNEXES | 100 |

Liste des abréviations et acronymes

| | |
|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ACSE | Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances |
| ACIST | Association des centres interentreprises pour la santé au travail |
| ACSF | Enquête Analyse des comportements sexuels en France |
| ANR | Agence nationale de la recherche |
| ANRS | Agence nationale de recherche sur le sida |
| APS | Autorisation provisoire de séjour |
| APUR | Agence parisienne d'urbanisme |
| AVFT | Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail |
| ASTE | Association pour la santé au travail en Essonne |
| CCEM | Comité contre l'esclavage moderne |
| CDD | Contrat à durée déterminée |
| CEDAW | Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes |
| CESDIP | Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales |
| CFCV | Collectif féministe contre le viol |
| CHA | Centre Hubertine Auclert |
| CNAF | Caisse nationale des allocations familiales |
| CIDFF | Centre d'information sur les droits des femmes et des familles |
| CIDDIST | Centres d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles |
| CNAF | Caisse nationale des allocations familiales |
| CNRS | Centre national de la recherche scientifique |
| CPEF | Centres de planification ou d'éducation familiale |
| CRIP | Cellule de recueil des informations préoccupantes |
| CSF | Enquête Contexte de la sexualité en France |
| CSVF | Enquête sur les comportements sexistes et les violences envers les jeunes filles |
| CVS | Enquête Cadre de vie et sécurité |
| DARES | Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques |
| DAV | Délégation aux victimes du ministère de l'Intérieur |
| DGCL | Direction générale des collectivités locales |
| DGPN | Direction générale de la police nationale |
| DGGN | Direction générale de la gendarmerie nationale |
| DGS | Direction générale de la santé |
| DIV | Délégation interministérielle à la ville |
| DRDFE | Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité |
| DIRECCTE île-de- France | Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi |
| DREES | Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques |
| DSPAP | Direction de sécurité de proximité de l'agglomération parisienne |
| EHESS | École des hautes études en sciences sociales |
| ENS | École normale supérieure |
| ENVEFF | Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France |
| EVS | Enquête Evènements de vie et santé |
| ExH | Enquête Excision et handicap |
| FNARS | Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale |

| | |
|--------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| FNSF | Fédération nationale solidarité femmes |
| FRA | Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne |
| GAMS | Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles, des mariages forcés |
| IAU Île-de-France | Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France |
| IDUP | Institut de démographie de l'université de Paris 1 |
| IMG | Interruption médicale de grossesse |
| INED | Institut national d'études démographiques |
| INHESJ | Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice |
| INPES | Institut national de prévention et d'éducation pour la santé |
| INSEE | Institut national de la statistique et des études économiques |
| INSERM | Institut national de la santé et de la recherche médicale |
| InVS | Institut de veille sanitaire |
| IRDES | Institut de recherche et documentation en économie de la santé |
| IRESP | Institut de recherche en santé publique |
| IVG | Interruption volontaire de grossesse |
| LMDE | La Mutuelle des étudiants |
| MIPROF | Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains |
| OCRTEH | Office central pour la répression de la traite des êtres humains |
| OMS | Organisation mondiale de la santé |
| ONED | Observatoire national de l'enfance en danger |
| ONDRP | Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales |
| ONPES | Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale |
| ONU | Organisation des Nations Unies |
| ONZUS | Observatoire national des zones urbaines sensibles |
| ORVF | Observatoire régional des violences faites aux femmes |
| OSCE | Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe |
| PCV | Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des Ménages |
| PTT | Postes, télégraphes et téléphones |
| RATP | Régie autonome des transports parisiens |
| SESE | Service Études, statistiques, évaluation (DIRECCTE) |
| SIRS | Santé, inégalités et ruptures sociales |
| SNCF | Société nationale des chemins de fer français |
| STRASS | Syndicat du travail sexuel |
| TeO | Enquête Trajectoires et origines |
| UNEF | Union nationale des étudiants de France |
| VBG | Violence envers les femmes basée sur le genre |
| VCF | Violences contre les femmes |
| VVFEM | Vols avec violences sans arme contre les femmes sur voie publique et dans les lieux publics |
| ZFU | Zones franches urbaines |
| ZRU | Zones de redynamisation urbaine |
| ZUS | Zone urbaine sensible |

I.

—

INTRO- DUCTION

mé à 2,5 milliards d'euros (coûts liés aux conséquences à court et long terme sur la santé, à l'intervention de la police, de la justice, aux aides sociales, etc.) (Psytel, Daphné 2007, dans Ministère des droits des femmes, 2013 : p. 128)².

Dans tous les pays, la mesure statistique a été nécessaire pour qu'ait lieu une prise de conscience de la gravité du phénomène. Les violences envers les femmes sont considérées comme une violation des droits de la personne humaine et des libertés fondamentales, qui empêche partiellement ou totalement les femmes de jouir de leurs droits et libertés. Elle est de plus en plus reconnue par la communauté internationale comme une forme de violence ancrée dans l'ensemble des inégalités des rapports sociaux de sexe. De nombreuses avancées politiques et juridiques autour de cette problématique ont vu le jour au fil de ces dernières décennies. Le développement des différents accords à l'échelle internationale a réussi à encourager les gouvernements à mener des enquêtes et des études visant à chiffrer ce phénomène.

C'est notamment la plateforme d'action de Pékin, adoptée en septembre 1995, lors de la quatrième conférence mondiale sur les femmes, qui a joué un rôle déclencheur dans la réalisation des enquêtes visant à chiffrer les violences faites aux femmes. Ayant reçu le soutien de 189 pays, elle a défini 12 domaines nécessitant une amélioration en matière d'égalité entre les sexes, dont la lutte contre les violences faites aux femmes. Elle incite à « promouvoir la recherche, organiser la collecte des données et constituer des statistiques sur la prévalence des différentes formes de violence à l'encontre des femmes, en particulier la violence domestique, et encourager la recherche sur les causes, la nature, la gravité et les conséquences de cette violence, ainsi que sur l'efficacité des mesures mises en œuvre pour prévenir cette violence et la réparer » (Beck, F. et al. 2010). Par la suite d'autres institutions internationales (OMS, Conseil de l'Europe, etc.) se sont progressivement intéressées aux questions des violences faites aux femmes en incitant les États à collecter des données au niveau national, et à entreprendre des actions pour contrer ces phénomènes.

Qu'une intervention efficace doive se fonder sur des données exactes prenant en compte les types spécifiques de violences, leur contexte et leurs effets associés, fait aujourd'hui consensus sur le plan international. La mesure de ces violences est considérée comme un élément indispensable à la mise en place d'une réponse adaptée, notamment au travers d'actions de prévention et de protection des victimes. Ces principes ont par ailleurs été confirmés par la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul). Adopté le 7 avril 2011, ce texte sera une référence internationale en la matière après son entrée en vigueur. En cours de ratification par la France, il invite les parties prenantes à collecter les données statistiques pertinentes éparpillées. Il appelle également à réaliser à intervalle régulier, des enquêtes sur les affaires relatives à toutes les formes de violence couvertes par le champ d'application de la convention, et enfin à soutenir la recherche dans ce domaine et à rendre ces données publiques.

La problématique des violences faites aux femmes est une question de société. Ces violences s'exercent dans des contextes privés (famille, couple) ou publics (travail, école, espaces collectifs). De nature verbale, psychologique, physique ou sexuelle, elles se manifestent au travers de paroles, de comportements, d'actes et de gestes. Elles peuvent être institutionnelles ou interpersonnelles. Les violences institutionnelles relèvent des systèmes de répression ou de contrôle de l'État. Bien que modelées par les règles de fonctionnement des institutions (famille, école, monde du travail, système de protection sociale, de santé, de sécurité publique), les violences interpersonnelles sont les moins visibles, car souvent les plus cachées, notamment lorsqu'elles sont perpétrées dans la sphère privée (Jaspard, 2011). Les agressions subies par une même personne peuvent être multiples, soit par leur fréquence pour un même type (une personne peut se faire régulièrement injurier), soit par l'accumulation d'agressions de différents types (vol, violence, menace, injure) (Dang-Vu et Le Jeannic, 2011).

S'il n'existe pas de chiffres universels sur sa prévalence, les études mondiales, régionales et nationales montrent que la violence contre les femmes est un phénomène persistant aux effets dévastateurs sur la société. A l'échelle mondiale, une femme sur trois au moins subit, au cours de sa vie, une forme ou une autre de violence physique, sexuelle ou psychologique, le plus souvent de la part de son partenaire intime (ONU, 2008). Une enquête publiée par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) en mars 2014 a confirmé que la violence à l'égard des femmes est une maltraitance sous-évaluée à travers l'UE : 33 % des interrogées ont connu une expérience de maltraitance physique et/ou sexuelle dès l'âge de 15 ans ; 22 % ont subi des violences physiques et/ou sexuelles avec leur conjoint, et 67 % d'entre elles admettent ne pas avoir signalé des faits plus importants commis par leur conjoint à la police ou à une autre organisation¹. Ces violences ont des répercussions graves, sur le plan humain, l'épanouissement, la santé et la sécurité des femmes. Elles engendrent également d'énormes déperditions économiques. Ainsi, selon une étude réalisée par la Direction générale des services de recherche parlementaire du Parlement européen, le coût total annuel de la violence envers les femmes dans l'UE s'élevait, en 2011, à plus de 228 milliards d'euros (European Parliament, 2013 : p. 24). En France, le coût économique annuel des violences conjugales a été esti-

1 Il s'agit de la première enquête de ce type en Europe basée sur un échantillon aléatoire de 42 000 femmes âgées de 18 à 74 ans dans les 28 États membres de l'UE. Fondée sur des témoignages recueillis lors d'entretiens individuels réalisés en tête-à-tête, l'étude signale que les taux de déclaration les plus élevés ont été relevés dans les pays d'Europe du Nord : au Danemark, plus d'une femme sur deux (52 %) dit avoir été victime de violence. Suivent la Finlande (47 %), la Suède (46 %) et les Pays-Bas (45 %). À l'inverse, les pays du sud de l'Europe affichent des taux plus bas : 22 % des femmes en Espagne, à Chypre et à Malte ont déclaré avoir été victimes dans leur vie de violences sexuelle ou physique. Plusieurs facteurs peuvent expliquer les différences entre ces pays selon la FRA, notamment une égalité des genres plus aboutie qui peut pousser les femmes à parler plus facilement de violences et à les juger moins acceptables.

Pour aller plus loin veuillez consulter le site Internet de la FRA :

<http://fra.europa.eu>

et plus précisément la page suivante :

<http://fra.europa.eu/fr/publication/2014/violence-femmes-enquete-ue-resultats-en-bref>

2 Données pour l'année 2006. Voir: *Estimation du coût des violences conjugales en Europe: synthèse du rapport scientifique*, Psytel, juin 2009. Ce rapport démontre en outre qu'en augmentant d'un euro le budget des politiques de prévention, on peut économiser 87 euros de coût global, dont 30 euros de coûts directs (pp. 3-4). Le rapport et sa synthèse sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.psytel.eu/violences.php>

LE DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE DE RECHERCHE SUR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES EN FRANCE

En France, dès les années 1970, les mouvements féministes ont fait de la dénonciation des violences faites aux femmes (les violences sexuelles en particulier) un axe important de leurs revendications. Les militantes ont mis en évidence les nombreuses agressions physiques et psychologiques dont les femmes font l'objet et ont forgé le terme de « violences envers les femmes » qui souligne les rapports de pouvoir qui structurent ces violences. Elles ont exigé que les violences envers les femmes soient considérées comme une négation fondamentale des droits à l'égalité. Alors que dans de nombreux pays (Australie, Belgique, Canada, Espagne, États-Unis, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Portugal, Suède entre autres), des centres de recherche pluridisciplinaires ont été mis en place pour étudier les violences contre les femmes et les violences intrafamiliales, leur étude est demeurée très peu développée en France (INED, 2013). La mission française de coordination de la quatrième conférence mondiale des femmes, qui a eu lieu à Pékin en septembre 1995, ayant retenu le thème des violences parmi les axes prioritaires de la contribution française, a inclus dans son rapport (Aubin et Gisserot, 1994) la demande de « statistiques précises concernant les violences faites aux femmes ». En 1997, profitant de l'élan suscité par cette conférence, le gouvernement français, sous le couvert du service des Droits des femmes, a commandité une enquête nationale sur les violences envers les femmes en France, ENVEFF. Cet engagement de la France s'est trouvé renforcé par les décisions du Conseil de l'Europe et du Parlement européen ; ce dernier a soutenu, à partir de 1997, diverses actions dans chacun des pays membres et a engagé une campagne pour que l'année 1999 soit l'année européenne de « tolérance zéro » des violences envers les femmes (Jaspard, 2011).

La mise en place de l'enquête ENVEFF, en 2000, a permis aux autorités nationales de se rendre compte de l'ampleur du phénomène. Les enseignements de cette enquête sont riches : au cours des 12 derniers mois, 9,5 % des femmes interrogées ont subi des actes de violence conjugale (physique, sexuelle, verbale, psychologique), 4 % au moins un acte de violence physique dans une des sphères de leur vie (espaces publics, sphère professionnelle ou sphère privée), 1,2 % ont été victimes d'agressions sexuelles dans une de ces sphères, enfin 0,5 % ont subi au moins une tentative de viol ou un viol dans une de ces sphères (Sénat, 2005 : p. 23-24).

L'appréhension statistique des violences faites aux femmes a depuis lors été approfondie par plusieurs enquêtes. Les données à l'échelle nationale sont désormais plus nombreuses. En 2012, 148 femmes sont mortes de violences conjugales, une femme sur 10 a été victime de violences conjugales, et moins d'une victime sur cinq s'est déplacée à la police ou à la gendarmerie. Concernant les violences sexuelles, 16 % des femmes déclarent avoir subi des rapports forcés ou des tentatives de rapports forcés au cours de leur vie. Entre 2010 et 2011, 154 000 femmes (18-75 ans) se sont déclarées victimes de viol (ministère des Droits des femmes, 2013).

Ces données nationales restent toutefois largement sous-estimées. Non seulement les outils mis en place pour mesurer ces violences sont relativement récents en France, mais l'objet statistique « violence(s) » n'est pas aisé à définir : le contenu de cette notion doit être délimité de manière précise afin de dépasser les préjugés et les connotations qui lui sont attachées. En effet, certaines violences qui relèvent de l'intimité, sont difficilement avouables parce que socialement mal vues. Il existe également quelques types de violences plus faciles à mesurer statistiquement, comme la violence physique ou sexuelle. En revanche, la violence psychologique, qui peut avoir des conséquences dramatiques, parfois plus importantes que les violences physiques pour certaines femmes, est beaucoup plus difficile à évaluer, du fait de son caractère subjectif et de l'absence de définitions consensuelles (Dang-Vu et Le Jeannic, 2011). Enfin, la question du cumul des facteurs de vulnérabilité sociale (stigmatisation, discrimination, combinaison des violences racistes, homophobes, etc.) et de leurs conséquences sur l'exposition des personnes aux violences reste problématique. Les difficultés à saisir statistiquement les violences envers les femmes sont également liées à la multiplicité des angles d'attaque sous lesquels les différentes enquêtes abordent cette problématique. En effet, la plupart des enquêtes existantes ont été produites avec des concepts, des protocoles de collecte et des questionnaires qui ne sont pas toujours identiques, rendant l'analyse de l'évolution de ce phénomène extrêmement difficile.

Une prochaine enquête quantitative de grande envergure, l'enquête Violences et rapports de genre (VI-RAGE), actualisera et approfondira la connaissance statistique des violences faites aux femmes en France. Pilotée par l'INED, cette enquête permettra d'ouvrir des champs d'investigation supplémentaires notamment en approfondissant la connaissance sur l'effet des violences au cours de la vie, la place des enfants dans ces violences, et d'étudier les liens entretenus avec la discrimination des personnes migrantes, homosexuelles ou souffrant d'un handicap. Elle se propose d'étendre son champ d'investigation à la population masculine. Il faut également noter le travail d'harmonisation de la collecte de données mené actuellement par les principales instances produisant des statistiques sur les violences faites aux femmes, notamment sous l'impulsion de la mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF).

LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES EN ÎLE DE FRANCE : UNE RÉALITÉ INSUFFISAMMENT CONNUE

Concernant la région Île-de-France, quelques enquêtes permettent aujourd'hui de mesurer la part des femmes ayant été victimes de violences dans divers cadres de vie. L'enquête ENVEFF, par exemple, avait déjà constaté en 2000 que les agressions physiques et les atteintes sexuelles, quelle que soit la sphère étudiée, étaient supérieures d'un tiers en Île-de-France par rapport à l'ensemble du territoire. Plus récemment, d'autres enquêtes ont souligné certaines spécificités de la région : les

Franciliennes sont plus victimes d'atteintes personnelles - vols ou agressions et plus particulièrement d'agressions sexuelles et intrafamiliales - que dans le reste de la France. Les Franciliennes déclarent aussi plus de violences sur leur lieu de travail. Enfin, on observe plus de violences conjugales de niveau très grave que pour l'ensemble de la France (IAU Île-de-France, 2011a).

Dans le but de mieux saisir les violences spécifiques subies par les femmes dans la région Île-de-France, l'Observatoire régional des violences faites aux femmes (ORVF) a réalisé un recueil des principaux travaux réalisés sur cette thématique. Les deux principaux objectifs de ce recueil d'études ont été de recenser les données franciliennes chiffrées existantes (à partir des enquêtes réalisées par diverses institutions, des études conduites par des associations d'aide aux victimes et des sources administratives) et d'identifier des sujets inexplorés concernant l'Île-de-France. Même s'il ne peut se prétendre totalement exhaustif, cet ouvrage présente une trentaine de synthèses d'études publiées en France sur les principales catégories de violences : violences conjugales, violences sexuelles et sexistes dans l'espace public et au travail, viol, violence sexuelle exercée sur les jeunes, mariage forcé, mutilations génitales féminines, inceste, etc. Malgré leur différence, ces études se rejoignent dans les thématiques qu'elles approfondissent. Elles se complètent dans leur démarche, leurs stratégies d'enquêtes, ainsi que les constats qu'elles permettent de faire quant aux obstacles et aux outils de lutte à privilégier.

Dans ce recueil, seront présentés d'abord la méthodologie employée pour recenser les études sélectionnées, les principaux résultats des enquêtes, ainsi que leurs cadres méthodologiques. La dernière partie de l'ouvrage sera consacrée aux préconisations pour de futures orientations de recherche permettant d'améliorer la connaissance sur les violences faites aux femmes en Île-de-France.

Les résultats de ce travail de recensement montrent que les données franciliennes disponibles sont encore insuffisantes. S'il est possible, à partir des travaux existants, de dégager de tendances sociologiques du phénomène, l'hétérogénéité des sources, mais aussi les différences de protocole de collecte et de champs de populations étudiés empêchent de répondre au questionnement des acteurs politiques sur l'évolution à la baisse ou à la hausse de ces phénomènes en Île-de-France. Cependant, si les écarts de mesure des enquêtes et des études peuvent donner des niveaux de victimation un peu différents, elles dressent un portrait des victimes assez convergent. Ce rapport ne constitue certes pas un travail statistique, mais il permet néanmoins d'identifier des tendances, tant sur les typologies de victimes que sur certaines spécificités de la région francilienne. Il a pour objectif d'identifier des pistes d'études et d'orienter les actions à mener.

Au service d'un large éventail d'acteurs et d'actrices intervenant dans la lutte contre les violences faites aux femmes (associations, syndicats, puissance publique, société civile organisée, politiques, organismes chargés de l'application des lois, services sociaux, personnel

éducatif, journalistes, syndicats, organisations internationales et autres parties prenantes), nous espérons que cet ouvrage pourra inspirer de nouvelles recherches et qu'il déclenchera le désir d'une mise en œuvre conjointe d'initiatives concrètes et nouvelles. Au-delà de la liste des travaux présentés, ce document, constitue un outil évolutif qui sera complété par la suite par de nouvelles données franciliennes identifiées sur les phénomènes étudiés.

DÉFINITIONS DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES UTILISÉES DANS LES DÉCLARATIONS ET RECOMMANDATIONS INTERNATIONALES

La majorité des textes internationaux utilisent la définition de la **Déclaration de l'ONU sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes** : « Tout acte de violence dirigé contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice, des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de la liberté, que se soit dans la vie publique ou dans la vie privée » (Article 2, ONU, 1993).

L'ONU identifie trois principales formes de violences contre les femmes (VCF) en se fondant sur le lieu de l'acte et sur le lien entre la victime et l'auteur :³

/ La **violence commise dans la famille**, inclut la violence domestique, qui est aussi désignée violence du partenaire intime ou violence conjugale afin de spécifier que l'auteur et sa victime ont des liens durables. Le viol conjugal et l'agression sexuelle d'enfants sont également des types de VCF survenant au sein du foyer familial.

/ La **violence dans la communauté** inclut le viol et l'agression sexuelle, le harcèlement sexuel sur le lieu de travail et dans les institutions éducatives, ainsi que l'exploitation des femmes et des filles par la traite des êtres humains et la prostitution.

/ La **violence commise par l'État** inclut l'utilisation du viol en période de guerre, par les forces de sécurité ou les forces armées lors d'un conflit armé ou en période de paix, par le personnel du maintien de la paix dans des situations de non-conflit, et enfin l'exploitation des femmes détenues par l'État ou sous contrôle de l'État.

ONU Femmes spécifie que la violence sexiste est une violence exercée contre une personne en raison de son sexe et de la place que lui accordent une société ou culture donnée. La violence sexiste souligne les aspects sexo-spécifiques de tels actes; en d'autres mots, le lien qui existe entre le statut inférieur des femmes dans la société et leur vulnérabilité croissante à la violence⁴.

La recommandation générale n° 19 à la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), adoptée en 1992, définit la **violence sexiste** comme une « violence exercée contre une femme parce qu'elle est une femme ou qui touche spécialement la femme. Elle englobe les actes qui infligent des tourments ou des souffrances d'ordre physique, mental ou sexuel, la menace de tels actes, la contrainte ou autres privations de liberté. » Il s'agit d'une violence « qui compromet ou rend nulle la jouissance des droits individuels et des libertés fondamentales par les femmes en vertu des principes généraux du droit international ou des conventions particulières relatives aux droits de l'homme, ou constitue une discrimination, au sens de l'article premier de la Convention » (paragraphe 7 de la recommandation générale n° 19 du Comité CEDAW).

Dans le cadre de l'Union européenne, le mécanisme social de la violence est explicité dans l'article 13 de la Déclaration sur la politique contre la violence à l'égard des femmes dans une Europe démocratique : « La vio-

lence à l'égard des femmes, y compris le refus du droit au libre choix de la maternité, s'analyse comme un moyen de contrôle de la femme ayant ses racines dans le rapport de pouvoir inégal entre la femme et l'homme qui subsiste encore, et qu'elle constitue ainsi un obstacle à la réalisation de l'égalité effective de la femme et de l'homme » (3^{ème} Conférence ministérielle européenne sur l'égalité entre les femmes et les hommes, Rome, 1993, dans Jaspard, 2011).

Quant à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), adoptée le 7 avril 2011 et en cours de ratification par les États membres, elle définit la **violence envers les femmes basée sur le genre (VBG)** comme « toute violence faite à l'égard d'une femme parce qu'elle est une femme ou affectant les femmes de manière disproportionnée »; la **violence domestique** comme « tout acte de violence physique, sexuelle, psychologique ou économique qui survient au sein de la famille ou du foyer ou entre des anciens ou actuels conjoints ou partenaires, indépendamment du fait que l'auteur de l'infraction partage ou a partagé le même domicile que la victime. » La violence basée sur le genre (VBG) désigne le préjudice commis contre une personne (femme ou homme) du fait d'inégalités de pouvoir fondées sur les rôles construits pour chacun des sexes⁵.

Précisons que la violence sexiste n'est pas un synonyme de la violence contre les femmes mais qu'elle est souvent utilisée en tant que tel du fait que les femmes sont les premières cibles de la VBG. En raison de la discrimination sexiste qui place souvent les femmes dans des situations de vulnérabilité, les victimes féminines souffrent de ses conséquences de manière exacerbée.

Les diverses définitions des violences subies par les femmes contribuent à la compréhension de l'ampleur du phénomène mais elles ne doivent pas être considérées de manière rigide. Les acteurs de terrain, les organisations de la société civile, en particulier les organisations pour les femmes qui travaillent auprès des victimes, rencontrent souvent des formes de violences qui ne sont pas encore reconnues comme telles par l'application des lois et des systèmes juridiques existants, comme le recours aux nouvelles technologies (Internet, messages électroniques, etc.) pour commettre une cyberviolence à l'égard des femmes.

Les enquêtes réalisées sur la violence contre les femmes ont également insisté sur le fait que **ces violences constituent un phénomène polymorphe dont les modes de classification sont complexes et variables.** Elles ont montré que la violence à l'égard des femmes se manifeste par un préjudice *physique, sexuel et/ou psychologique*, même si certain-e-s expert-e-s parlent aussi de violence économique, administrative⁶, etc. Ces catégories de violences ne s'excluent pas mutuellement et ses différentes expressions doivent être envisagées de manière élargie pour inclure une gamme de comportements visant à exercer un pouvoir sur les femmes, ou à les contrôler. L'analyse des violences envers les femmes requiert donc, une approche polyvalente et sur plusieurs niveaux, car de nombreuses formes de violences reposent sur d'autres violences, et en impliquent d'autres.

—

3

Déclaration de l'ONU sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, 20 décembre 1993, A/RES/48/104.

—

4

<http://www.endvawnow.org/fr/articles/295-definition-de-la-violence-contre-les-femmes-et-les-filles.html>

—

5

http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/convention-violence/default_FR.asp?

—

6

Ce terme peut désigner les violations commises à l'encontre des droits économiques des femmes par l'État, comme le non-paiement d'indemnités, ou par des acteurs privés, un époux qui contrôle le budget familial par exemple (OSCE, 2009).

II.

—

MÉTHO- DOLOGIE

A. Objectifs du recensement

Ce recensement, réalisé entre novembre 2013 et mars 2014, dresse un état des lieux des travaux existants sur les violences faites aux femmes en Île-de-France. Trois objectifs ont orienté la réalisation de cet état des lieux :

- / Mettre en valeur et donner de la visibilité aux principaux constats relatifs aux violences faites aux femmes en Île-de-France faits grâce aux études et recherches existantes, d'une manière à la fois synthétique, accessible et complète.
- / Mettre en exergue les éventuelles spécificités des violences subies par les femmes franciliennes.
- / Identifier les sujets inexplorés et proposer des pistes de recherche pertinentes au regard de la littérature existante et des problématiques concrètes identifiées par certaines associations.

Ce recueil fournit à la fois des informations sur l'approche méthodologique et la manière dont chaque enquête a été mise en œuvre, et sur les résultats concrets auxquels elle a abouti.

B. Sélection des données présentées

Le recensement d'études présenté dans ce document a débuté par une révision bibliographique de différentes bases de données statistiques concernant les violences faites aux femmes en France. Partant d'une documentation variée (articles de revues scientifiques, ouvrages, rapports et documents de synthèse produits par des organismes publics, etc.), des fiches de lecture ont été rédigées et sélectionnées en fonction de l'existence de données franciliennes, de préférence ventilées par sexe⁷. Parmi les 111 documents révisés, seuls 19 sont consacrés de manière spécifique à l'analyse des violences dans la région francilienne ou quelques-uns de ses départements. Dans les annexes de ce document nous présentons la bibliographie des enquêtes, rapports et études qui ont été consultés afin d'élaborer ce recensement.

Vingt-six fiches de lecture, présentant des chiffres sur les violences déclarées par les femmes en Île-de-France, ont été utilisées pour élaborer ce recensement. Les données statistiques sélectionnées sont présentées selon les cadres de vie dans lesquels les violences sont perpétrées : violences dans la sphère privée (violences conjugales, violences pendant l'enfance et au cours de la vie, inceste, mutilations sexuelles féminines, mariages forcés), viols, violences sexistes et sexuelles dans les espaces publics, violences sexistes et sexuelles au travail, prostitution, lesbophobie. Des chiffres clés sur chaque type de violence sont présentés à la fin de chaque partie thématique.

Le manque de données spécifiquement franciliennes sur certains types des violences, nous a conduits à privilégier la présentation des chiffres issus d'enquêtes nationales permettant de saisir l'ampleur des phénomènes étudiés. Afin de faciliter la lecture, ces données sont organisées en quatre catégories (études nationales, études nationales avec des données franciliennes, études franciliennes, études départementales), chacune de ces catégories étant indiquée par une couleur distincte.

C. Sources des données consultées

Trois sources de données ont été consultées afin d'élaborer ce recueil : a) les statistiques reflétant l'activité des services de la police, de la gendarmerie et de la justice sur les faits portés à leur connaissance, qui dénombrent les faits dénoncés puis jugés ; b) les enquêtes représentatives de la population qui permettent d'estimer l'ampleur du phénomène, y compris les faits non dénoncés ; c) les données statistiques des associations d'aide aux victimes, qui donnent une image des situations de violence vécues par les personnes qui les sollicitent.

1. Les sources administratives issues des services de la police et de la gendarmerie

Chargés de lutter contre les crimes et les délits, les services de justice, de police et de gendarmerie se sont dotés d'outils de décompte des événements violents. Ainsi, L'annuaire statistique de la justice fournit des données relatives aux moyens et à l'activité de la justice civile et pénale (nombre de juridictions, moyens budgétaires, implantations, activité des juges d'instruction, taux de récidive, etc.), ainsi qu'à l'exécution des peines dans le cadre de l'administration pénitentiaire. Elles sont très

⁷ Les chiffres présentés dans ce rapport sont communiqués sans mentionner de précisions concernant leurs intervalles de confiance. Il est évident que ces intervalles sont importants d'un point de vue scientifique, mais en termes de communication à l'attention du grand public les marges d'erreurs rendent la compréhension plus difficile.

détaillées, grâce à l'utilisation d'une nomenclature très fine des différentes catégories de délits. De plus, elles sont disponibles à des niveaux géographiques très précis. En revanche, cette source se limite à une description sociodémographique étroite des auteurs de crimes et délits (nombre de condamnations, nature des peines prononcées, sexe, âge, nationalité des condamnés) et ne procure aucun renseignement sur le contexte des faits recensés ou le profil des victimes. Par ailleurs, le terme de violence apparaît exceptionnellement, pour distinguer les « condamnations pour violences volontaires » (homicides, coups et violences volontaires, etc.) des « condamnations pour violences involontaires » (homicides ou blessures involontaires, etc.). En outre, les agressions sexuelles sont classées dans une catégorie spécifique. La notion de violence se cantonne donc aux atteintes physiques (coups et blessures) à caractère non sexuel (Beck et al. 2010).

Créé en 1972 en France et réformé en 1988 et 1995, L'état 4001 constitue quant à lui la statistique annuelle de l'activité des services de police et de gendarmerie. Ce document recense tous les types d'infractions ayant suscité une intervention des forces de police et de gendarmerie dans l'année écoulée. Il ne comptabilise toutefois pas tous les délits et crimes signalés, de même que l'ensemble des dépôts de main courante. Par ailleurs, son mode de décompte, mêlant diverses unités de compte selon les infractions considérées (nombre de procédures, de victimes, d'auteurs, etc.), est complexe, et la typologie sur laquelle il repose doit s'adapter aux changements législatifs et aux réformes qui redéfinissent les contours des infractions, des contraventions, des délits, etc. C'est pourquoi les résultats doivent être analysés avec précaution. Enfin, L'état 4001 reste surtout largement tributaire des normes juridiques et judiciaires, restreignant ce qu'il désigne explicitement comme « violences » aux atteintes physiques à caractère non sexuel, et fournissant peu d'informations sur les victimes, toutes infractions confondues (Beck, et al. 2010).

Ces deux sources statistiques sont le reflet de l'activité de la police et de la gendarmerie qui, à niveau de délinquance comparable, peuvent préférer agir en priorité sur différents types de délits, selon le lieu ou la période. Elles reflètent aussi la propension des victimes à porter plainte. Celles-ci peuvent préférer ne pas porter plainte, soit qu'elles jugent les faits peu graves ou bien que l'agresseur soit un proche, voire un membre de la famille (Dang-Vu et Le Jeannic, 2011).

2. Les enquêtes

Le caractère partiel des sources statistiques judiciaires et de L'état 4001, a conduit la France à se doter d'un dispositif d'enquêtes de victimation (enquête auprès des personnes sur les infractions dont elles ont pu être victimes). C'est au milieu des années 1980, que les premières enquêtes françaises de ce type ont été lancées. L'ambition première de ces grandes enquêtes quantitatives était de produire une mesure plus objective de la criminalité, en interrogeant directement un échantillon de personnes sur les violences qu'elles estiment avoir

subi (types d'agression, âge, relation entre la victime et l'agresseur...). Ce faisant, elles entendaient également établir un « chiffre noir de la délinquance », pouvant être confronté aux statistiques de l'activité judiciaire et policière. Du fait de leur caractère déclaratif, ces premières enquêtes ont constitué un précieux complément de savoir. Elles ont continué cependant de se référer aux catégories de crimes et délits libellées dans la typologie de L'état 4001, sans s'interroger sur le contenu et les contours mêmes de la notion de violence, pas plus qu'elles n'avaient pour objet de traiter des conséquences sur la santé et sur la vie professionnelle des victimes, si ce n'est du point de vue des suites immédiates. En France, ces enquêtes sont rapidement sorties de la seule perspective comparatiste, pour s'orienter résolument vers la connaissance des caractéristiques des victimes, de leurs comportements et de leurs réactions face aux crimes ou aux délits subis, dans une approche critique de l'adéquation des politiques publiques aux attentes et aux besoins des justiciables en matière de sécurité (Beck, F. et al. 2010).

À partir de 1984-1985, et avec un certain retard sur quelques pays homologues (soit une vingtaine d'années après les États-Unis), la France a commencé à se doter d'enquêtes dites « de victimation »⁸. Mises en place à l'initiative du Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP), les enquêtes de victimation (enquête auprès des personnes sur les infractions dont elles ont pu être victimes) constituent le premier effort d'envergure pour mesurer les taux des diverses victimations au sein de la société et d'en préciser les caractéristiques, celles des victimes, ainsi que celles des agresseur-e-s (types d'agression, âge, relation entre la victime et l'agresseur...). Ces instruments ont cherché à établir des comparaisons entre la criminalité déclarée et celle que repérait déjà la statistique d'activité de la gendarmerie, de la police ou de la justice. La première enquête de victimation d'ampleur nationale a été réalisée en 1986. Elle s'intéressait davantage aux biens que sur les atteintes aux personnes (Didier, et al. 2009).

Les enquêtes de victimation initiées par le CESDIP ont connu une évolution notable en 1996 avec l'introduction, dans les enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages (enquêtes PCV ou EPCV) de l'INSEE, de questions portant notamment sur la sécurité, l'insécurité et le sentiment d'insécurité. Dès lors, l'INSEE réalisera chaque année une enquête nationale de victimation dans le cadre de ses enquêtes. Jusqu'en 2004, ces enquêtes resteront orientées vers la connaissance des conditions générales de vie, abordant ce qui a trait à la sécurité des ménages comme un élément parmi d'autres du cadre de vie (Beck, F. et al. 2010).

La spécificité des violences envers les femmes est restée inconnue jusqu'à la fin des années 1990, même si les enquêtes telles que l'Analyse des comportements sexuels en France (ACSF, 1992) et l'Analyse du comportement sexuel des jeunes (ACSJ, 1994) incluaient des questions sur les rapports sexuels forcés⁹. Les quelques pages que Michel Bozon a consacré aux violences sexuelles, dans l'ouvrage *Les comportements sexuels en France*, publié par La Documentation française en 1993 (pp. 214-220), esquissaient non seulement une évaluation (ces

8

Par « enquêtes de victimation », on entendra toujours ici les enquêtes « traditionnelles » du genre, à savoir celles qui, en France, sont conduites en conformité ou en référence à *L'état 4001* et puisent leur source d'inspiration dans les enquêtes anglophones pionnières. D'autres enquêtes peuvent, à plusieurs égards, être considérées comme des enquêtes de victimation, au sens où elles reposent sur un questionnaire détaillant des atteintes dont les enquêté-e-s peuvent se déclarer « victimes » (Beck et al. 2010).

9

ACSF : Analyse des comportements sexuels en France, 1992, sous la direction d'Alfred Spira et de Nathalie Bajos. ACSJ : Analyse des comportements sexuels des jeunes, 1994, sous la direction de Hugues Lagrange et de Brigitte Lhomond.

violences ne sont pas rares, du moins à l'encontre des femmes), mais un sens (elles sont le plus souvent le fait d'une personne connue, n'appartenant pas nécessairement au cercle familial). À l'époque, la réalisation d'une enquête sur la population générale apparaissait indispensable pour saisir la mesure réelle du phénomène (Jaspard, 2011). Toutefois, la réalisation d'une recherche quantitative en terme de rapports sociaux de sexe apparaissait comme une gageure. Il s'agissait de relever le défi méthodologique de la mesure d'un phénomène aux contours flous, en quelque sorte de construire un objet sociologique quantifiable : les violences envers les femmes (Fougey- rollas-Schwebel et Jaspard, 2003 : p. 64).

ENVEFF a constitué un tournant dans la perception des violences contre les femmes, car cette enquête a jeté les bases d'une nouvelle approche tant conceptuelle que méthodologique de ce phénomène. Avec des fondements intellectuel, politique et scientifique tout autres que les enquêtes de victimation, elle a recueilli les violences perçues et déclarées comme telles par les femmes qui en ont été victimes. En s'écartant des statistiques de la justice et de la police qui ne cernaient que la délinquance et la criminalité, elle s'est intéressée aux violences « ordinaires », conséquences du sexisme qui sous-tend les rapports entre hommes et femmes (Jaspard, 2011). En ce sens, cette enquête a permis pour la première fois en France d'appréhender les violences interpersonnelles au sens large.

Parmi les principaux enseignements de l'enquête ENVEFF, nous pouvons retenir qu'en 2000, les formes de violences les plus répandues étaient les agressions verbales et les pressions psychologiques. Les violences les plus graves avaient pour cadre principal le huis clos familial, le danger étant moindre dans les espaces publics, pourtant très sexistes. Les agressions physiques étaient rares au travail, où la discrimination à l'égard des femmes se manifestait davantage par des pressions psychologiques ou des propos sexistes. Enfin, quel qu'en soit le cadre, les jeunes femmes de la tranche 20-24 ans sont celles qui ont déclaré le plus de violences de tous types. La divulgation des chiffres produits par ENVEFF a entraîné une demande croissante de statistiques.

Depuis l'année 2001 l'enquête bisannuelle *Victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France* cherche à mesurer le sentiment d'insécurité et les atteintes dont la population francilienne est victime, et à en suivre les évolutions au fil du temps. La même année, à la demande de la secrétaire d'État à la Santé et aux handicapés, un groupe d'experts, placé sous la présidence du professeur Roger Henrion a produit un rapport sur l'ampleur du phénomène des violences faites aux femmes et sur son effet sur la santé. À partir de 2005, les enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages (PCV) ont débouché sur l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS), réalisée par l'Institut national des hautes études de sécurité (INHES) et l'INSEE¹⁰. Son questionnaire a couvert un champ élargi de la victimation et de l'insécurité, sur un échantillon de plus grande taille. En 2005, le thème « violence et genre » a été introduit dans le plan national de santé publique.

La progression des connaissances statistiques dans le domaine des violences provient également de sources qui n'en font pas forcément leur objet premier, mais qui intègrent certaines violences faites aux femmes dans leur analyse. Il en est ainsi du Baromètre santé que réalise périodiquement l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) ou de l'enquête Contexte de la sexualité en France (CSF), la réédition 2005-2006 de l'enquête Analyse du comportement sexuel des Français (ACSF) de 1972 (Beck et al. 2010). Commanditée en 2005 par le Ministère de la santé l'enquête Événements de vie et santé (EVS) répond à la reconnaissance par les autorités françaises de l'insuffisance des données scientifiques sur la violence envers les femmes. Son objectif principal a été d'analyser les liens entre les violences et la santé. En 2006, le rapport du docteur Roland Coutanceau a examiné les voies et les moyens d'une prise en charge du partenaire violent, dans la perspective d'éviter la récurrence, qu'il y ait reprise de la vie commune avec la victime ou non.

Dans la continuité de l'ENVEFF (qui portait sur les femmes de 20 à 59 ans), l'Observatoire départemental des violences envers les femmes de Seine-Saint-Denis a mené en 2006 une enquête sur les comportements sexistes et violents auprès de 1 600 jeunes filles âgées de 18 à 21 ans dans ce département. C'est la première fois que l'ENVEFF a connu une suite concernant les plus jeunes (CSVF). Cette même année, l'enquête sur la sexualité Contexte de la sexualité en France, a adapté son module sur les violences sexuelles au cours de la vie, déjà présent dans l'enquête de 1992 (ACSF), afin de le rendre comparable aux données de l'ENVEFF. Dans une optique davantage axée sur la santé publique, l'enquête Excision et handicap (ExH), a développé une méthodologie inédite auprès d'une population rare : son objectif était de cerner les effets des mutilations sexuelles sur l'état de santé et la qualité de vie des femmes excisées, soit environ 53 000 femmes en France (Jaspard, 2011).

Les résultats différant tant par le contexte que par leur finalité et leur méthodologie, leur comparaison se trouve limitée au minimum commun de ces enquêtes. La confrontation des résultats permet de mettre en regard des ordres de grandeur et de vérifier parfois des tendances sociologiques. Si l'on exclut les effets de contexte – toutefois non négligeables – ces enquêtes comportent une mesure relativement comparable aux taux annuels des violences verbales (insultes), physiques (coups et brutalités physiques) et aux taux de violences sexuelles (tentatives de viol et viols) (Jaspard, 2011).

3. Les données des associations d'aide aux victimes

Les associations d'écoute et d'aide aux femmes victimes de violences collectent des statistiques sur les personnes les contactant. Ainsi, le Collectif féministe contre le viol (CFCV) gère depuis le 8 mars 1986 la permanence téléphonique « Viols Femmes Informations »

10

Depuis 2006, l'enquête annuelle de victimation CVS élargit le champ des faits de délinquance et de violence (vols, coups), aux violences intrafamiliales et aux violences sexuelles.

(0 800 05 95 95), destinée aux femmes victimes de violences sexuelles, à leur entourage et aux professionnels concernés. Le bulletin du CFCV présente régulièrement des données statistiques commentées sur les appels reçus. Il publie régulièrement depuis 1985 des articles, des analyses et des ouvrages basés sur des témoignages et statistiques sur les personnes qui saisissent l'association. Les dossiers issus de la permanence d'écoute de l'AVFT ont également permis de produire un ouvrage documenté (Cromer, S. 1995).

La FNSF gère, quant à elle, depuis juin 1992, le service téléphonique « Violences Femmes Info : 3919. ». Ce numéro a pour objet d'offrir une écoute, des conseils et une orientation aux femmes victimes de violences conjugales, à leur entourage mais également aux professionnels concernés. En matière de statistiques, le service observatoire /recherches/études de la FNSF mène régulièrement des recherches et réalise des études en s'appuyant sur les statistiques nationales du service Violences Femmes Info 3919, ainsi que sur les informations et analyses apportées par les associations de son réseau. Par exemple, la FNSF produit chaque année depuis 2008 une analyse des appels téléphoniques parisiens reçus sur la plate-forme téléphone 3919. Par ailleurs, une étude sur les données franciliennes est en cours de réalisation dans le cadre d'un partenariat entre l'Observatoire régional des violences faites aux femmes, la FNSF et l'Union régionale solidarité femmes d'Île-de-France.

Analysant leurs propres dossiers, d'autres associations d'aide aux victimes ont publié des ouvrages documentés ou des rapports d'activités basés sur des données quantitatives détaillées. Elaborées avec des méthodologies très diversifiées, ces données apportent une information sur les profils de femmes victimes de violences, la provenance géographique des signalements et des appels, la localisation géographique des demandes d'intervention, etc. Lors de la consultation réalisée par le Centre Hubertine Auclert (CHA) à ses membres sur la déclinaison des objectifs de l'ORVF pour la période 2013-2014, huit associations produisant des données sur divers types de violences ont été identifiées. Cette consultation, réalisée auprès de 33 associations membres du CHA a mis en lumière que la production de données chiffrées reste un domaine d'action assez limité parmi les associations travaillant dans le domaine de la lutte contre les violences faites aux femmes (ORVF, 2013).

III.

—

**RECUEIL
DE
DONNÉES
FRANCI-
LIENNES**

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| III. RECUEIL DE DONNÉES FRANCILIENNES | 20 |
| A. Violences dans la sphère privée | 22 |
| VIOLENCES CONJUGALES | 23 |
| 1. <i>Étude nationale sur les morts violentes au sein du couple. Homicides perpétrés entre conjoints selon la délégation aux victimes du ministère de l'Intérieur (DAV, 2012)</i> | 23 |
| 2. <i>Enquête Cadre de vie et sécurité (CVS, 2010-2012)</i> | 24 |
| 3. <i>Enquête Cadre de vie et sécurité (CVS, 2007-2009)</i> | 26 |
| 4. <i>Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France- données franciliennes (ENVEFF, 2000)</i> | 27 |
| 5. <i>Les inégalités sociales et territoriales de santé dans l'agglomération parisienne. Une analyse de la cohorte SIRS (2005)</i> | 29 |
| 6. <i>Enquête sur les comportements sexistes et les violences envers les jeunes filles (CSVF, 2006)</i> | 30 |
| 7. <i>Les données de la Fédération nationale solidarité femmes (FNSF)</i> | 31 |
| VIOLENCES PENDANT L'ENFANCE ET AU COURS DE LA VIE | 33 |
| 1. <i>Enquête Événements de vie et santé (EVS, 2005-2006)</i> | 33 |
| 2. <i>Enquête Contexte de la sexualité en France (CSF, 2005-2006)</i> | 34 |
| 3. <i>Événements de vie et violences subies chez les Franciliens. Résultats du Baromètre santé (2010)</i> | 36 |
| 4. <i>Enquête Vulnérabilités sociales, santé et recours aux soins dans les quartiers défavorisés franciliens. Résultats d'enquêtes statistiques conduites dans des quartiers de la politique de la ville (étude réalisée à partir de l'enquête Santé, inégalités, ruptures sociales (SIRS, 2001-2002/2003)</i> | 38 |
| 5. <i>Enquête sur les comportements sexistes et les violences envers les jeunes filles (CSVF, 2006)</i> | 39 |
| INCESTE | 40 |
| 1. <i>Enquête Les Français face à l'inceste (2009)</i> | 40 |
| MUTILATIONS SEXUELLES FÉMININES | 41 |
| 1. <i>Enquête Excision et Handicap (ExH, 2007-2009)</i> | 41 |
| MARIAGE FORCÉ | 42 |
| 1. <i>Enquête Trajectoires et origines (TeO, 2008-2009)</i> | 42 |
| 2. <i>Enquête sur les mariages forcés et l'accompagnement des victimes en Seine-Saint-Denis (2012)</i> | 43 |
| 3. <i>Enquête sur les comportements sexistes et les violences envers les jeunes filles (CSVF, 2007)</i> | 44 |
| 4. <i>Les données de la Fédération nationale GAMS</i> | 45 |
| FICHES SYNTHÈSE | 46 |

—
A.

Violences dans la
sphère privée
—



VIOLENCES CONJUGALES

1. Étude nationale sur les morts violentes au sein du couple (2012)

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

La DAV est une structure nationale relevant du ministère de l'Intérieur. Mise en place le 11 octobre 2005, elle a pour missions de faire des propositions pour améliorer la prise en compte des victimes dans les services relevant de son ministère, d'entretenir des liens et de relayer les attentes des associations de victimes et d'aide aux victimes. La DAV mène depuis quelques années une Étude nationale des décès au sein du couple à partir de données construites sur la base des télégrammes et synthèses de la police judiciaire, et des articles parus dans la presse nationale et régionale, de France métropolitaine et d'Outre-mer. Les homicides comptabilisés sont les faits qualifiés d'assassinats, de meurtres et de violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner. Les termes compagnons-gnes désignent les conjoint-e-s, les concubin-e-s et les pacsé-e-s ou ancien-ne de chacune de ces catégories. En ce qui concerne le nombre total de morts, ont été ajoutés les amants, les maîtresses, les petit-e-s ami-e-s et les relations épisodiques ; ils sont désignés comme « couples non officiels ». Nous présentons à continuation de données uniquement nationales (MIPROF, 2013)¹¹.

LES FEMMES, PRINCIPALES VICTIMES DES HOMICIDES AU SEIN DU COUPLE

EN FRANCE, AU COURS DE L'ANNÉE 2012, 174 PERSONNES SONT DÉCÉDÉES, VICTIMES DE LEUR PARTENAIRE OU EX-PARTENAIRE DE VIE, dont 148 femmes et 26 hommes. Parmi ces 148 femmes décédées sous les coups de leurs compagnon (ou ex-compagnon), 23 étaient Franciliennes (DRDFE, 2013).

EN MOYENNE, UNE FEMME DÉCÈDE TOUS LES 2,5 JOURS, VICTIME DE SON COMPAGNON OU EX-COMPAGNON, ET UN HOMME TOUS LES 14 JOURS. Suite à ces faits, 54 auteurs se sont suicidés, 51 hommes et trois femmes. À ces faits, il faut ajouter 23 homicides (18 femmes et cinq hommes) perpétrés au sein de couples non officiels (amants, maîtresses, petit-e-s ami-e-s, relations épisodiques...) et six suicides d'auteurs.

EN 2012, 34 PERSONNES SONT DÉCÉDÉES, VICTIMES COLLATÉRALES DES VIOLENCES AU SEIN DES COUPLES, QU'IL Y AIT EU HOMICIDE D'UN DES CONJOINTS OU NON. Ces personnes sont pour la plupart des proches du couple (dont 25 enfants mineurs). Sept auteurs d'infanticides se sont suicidés après leur acte. Deux ex-conjoints ont été tués par leur ex-beau-père en raison des violences exercées sur la fille de ces derniers. On compte également 14 homicides de rivaux réels ou fantasmés commis par des anciens ou actuels compagnons. En 2012, on dénombre en France 791 homicides volontaires et faits de violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner. L'ensemble des victimes et victimes collatérales des violences au sein du couple (247) représentent donc plus de 30 % du total des victimes.

TABLEAU 1

Tableau récapitulatif du nombre total des victimes

| | |
|------------------------------------------------------------|------------|
| VICTIMES CONJOINTS (couples officiels et non officiels) | 197 |
| Dont femmes | 166 |
| Dont hommes | 31 |
| Victimes enfants | 25 |
| Victimes collatérales (hors enfants) | 9 |
| Homicides de rivaux réels ou fantasmés | 14 |
| Autres victimes | 2 |
| Total des victimes | 247 |
| Suicides des auteurs | 67 |
| TOTAL DES DÉCÈS | 314 |

Source : Étude nationale sur les morts violentes au sein du couple, 2012. DAV, ministère de l'Intérieur. Dans MIPROF, 2013.

LE PASSAGE À L'ACTE EST PRINCIPALEMENT MOTIVÉ PAR LES SÉPARATIONS ET LES DISPUTES CHEZ LES HOMMES ET PAR LES DISPUTES ET LES VIOLENCES SUBIES CHEZ LES FEMMES. En ce qui concerne les homicides au sein des couples « officiels », les raisons qui motivent l'acte de l'auteur varient chez les hommes et chez les femmes. Les principales motivations pour les auteurs masculins sont: la non acceptation de la séparation (52 cas soit 35 %), les disputes (37 cas soit 25 %), la folie ou la dépression (13 cas soit 9 %), la maladie de la victime (9 cas soit 6 %), la jalousie (6 cas soit 4 %). Pour les auteurs femmes, l'acte est principalement motivé par les disputes (12 cas soit 46 %) et les violences subies (6 cas soit 23 %).

CES HOMICIDES S'INSCRIVENT POUR MOITIÉ DANS DES CONTEXTES INSTALLÉS DE VIOLENCES. Dans près de la moitié des cas d'homicides au sein de couples « officiels » (47,7 %), des faits de violences antérieurs, qu'ils soient le fait de l'auteur, de la victime ou réciproques, étaient connus des services de police ou des unités de gendarmerie ou ont été révélés par des témoignages suite à l'homicide. Dans 17 des 26 cas d'homicides commis par une femme sur son compagnon, soit deux tiers des cas, celui-ci était auteur de violences sur sa compagne. Sur les 148 victimes féminines, 14 étaient auteures de violence sur leur partenaire. 41 % des victimes féminines avaient subi des violences antérieures de la part de leur compagnon.

11

Les données présentées dans cette partie ont été publiées dans la Lettre de l'Observatoire national des violences faites aux femmes - n°1 - Nov. 2013. Voir MIPROF, 2013.



2. Enquête Cadre de vie et sécurité (2010-2012)

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

L'enquête Cadre de vie et Sécurité (CVS) est une enquête de victimation par sondage en population générale, réalisée par l'INSEE et l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP). Elle vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes dans les deux années précédant l'enquête. Elle porte sur les cambriolages, les vols ou dégradations de véhicules ou du logement, que ces délits aient fait ou non l'objet d'une plainte. Elle porte également sur les vols personnels, les violences physiques, les menaces ou les injures ainsi que l'opinion des personnes concernant leur cadre de vie et la sécurité. L'enquête a été réalisée auprès de 13 500 (moyenne) répondants, hommes et femmes âgés de 18 à 75 ans vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine. La collecte des données a été réalisée à partir d'un questionnaire auto-administré par ordinateur (méthode audio-CASI). Les réponses sur les violences physiques commises par des ex-conjoints sont extraites du questionnaire «ménage» de la même enquête, administré en face-à-face. Pour faciliter les comparaisons, les chiffres présentés ont été recalculés sur une tranche d'âge de 18 à 59 ans. Par ailleurs, l'enquête n'a pas recensé les victimes vivant dans des collectivités (cités universitaires, foyers de jeunes travailleurs, prisons) ainsi que les sans domicile. L'enquête distingue différents types de violences : violences sexuelles (attouchements, rapports sexuels non désirés et tentatives), et violences physiques (gifles, coups et toute autre forme de violence physique). Le terme conjoint est entendu de manière élargie ; il désigne l'ensemble de partenaires intimes (épouse, concubin-e, pacsé-e, petit-e ami-e). Les membres du ménage sont les personnes vivant avec l'enquêté au moment de l'enquête. Les chiffres présentés à continuation correspondent à une moyenne calculée à partir des résultats des enquêtes 2010, 2011 et 2012 (données nationales). Ils ne tiennent pas compte des faits de violence verbale ou psychologique (menace, dénigrement, chantage affectif) non enregistrés dans l'enquête¹² (MIPROF, 2013).

LES FEMMES SONT DAVANTAGE VICTIMES DE VIOLENCES PHYSIQUES QUE SEXUELLES, DE LA PART DE LEUR CONJOINT OU EX-CONJOINT.

Parmi les femmes victimes de violences conjugales, près de sept sur 10 ont subi des violences physiques (gifles, coups) autres que des violences sexuelles de la part de leur conjoint ou ex-conjoint. Plus d'une sur 10 a subi diverses situations de violences sexuelles (des attouchements ou un rapport sexuel non désiré lui ont été imposés, en utilisant la violence, la menace, la contrainte ou la surprise). Enfin, une femme sur 10 a subi à la fois des faits de violence sexuelle et d'autres faits de violence physique.

DES VIOLENCES QUI SONT, LA PLUPART DU TEMPS, RÉPÉTÉES.

Les femmes victimes de violences conjugales, physiques ou sexuelles, ont souvent subi plusieurs fois ces types de violences au cours des deux dernières années. Ainsi, sept femmes sur 10 déclarent avoir connu plusieurs épisodes de violences conjugales. Les faits de violences sexuelles sont un peu plus souvent répétés que les faits de violences physiques¹³.

LES FEMMES, DAVANTAGE VICTIMES DE VIOLENCES PHYSIQUES QUE SEXUELLES DE LA PART DE LEUR CONJOINT OU EX-CONJOINT

CHAQUE ANNÉE, 1,2 % DES FEMMES DE 18 À 59 ANS VIVANT EN MÉNAGE ORDINAIRE EN FRANCE MÉTROPOLITAINE, SOIT 201 000 FEMMES, SONT VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES. L'auteur de ces violences conjugales (qu'elles soient physiques ou sexuelles) est la plupart du temps le conjoint, marié ou non, ou l'ex-conjoint au moment des faits.

12

Les données présentées dans cette partie ont été publiées dans la Lettre de l'Observatoire national des violences faites aux femmes – n°1 – Nov. 2013. Voir MIPROF, 2013. L'enquête *Cadre de vie et Sécurité* de 2014 intégrera les violences psychologiques dans son questionnaire.

13

Les chiffres présentés ne tenant pas compte des violences verbales et psychologiques, un fait unique ne signifie pas forcément que la victime n'a pas subi d'autres formes de violence.

TABLEAU 2

Effectifs et taux de femmes victimes de violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur conjoint ou ex-conjoint

| | N° DE FEMMES VICTIMES SUR UN AN | % DE LA POPULATION TOTAL |
|------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|--------------------------|
| Victimes de violences physiques et/ou sexuelles de la part du conjoint | 201 000 | 1,2 |
| dont victimes de violences uniquement physiques | 147 000 | 0,9 |
| dont victimes de violences uniquement sexuelles | 29 000 | 0,2 |
| dont victimes de violences physiques et sexuelles | 25 000 | 0,1 |

Champ : femmes âgées de 18 à 59 ans vivant en ménage ordinaire en Métropole. MIPROF, 2013.

TABLEAU 3
Fréquence des violences

| | FAIT UNIQUE | FAITS MULTIPLES | TOTAL |
|----------------------------------------------|-------------|-----------------|---------|
| VIOLENCES PHYSIQUES EFF. | 53 000 | 94 000 | 147 000 |
| % | 36 | 64 | 100 |
| VIOLENCES SEXUELLES EFF. | 8 000 | 21 000 | 29 000 |
| % | 28 | 72 | 100 |
| VIOLENCES PHYSIQUES ET SEXUELLES EFF. | - | 25 000 | 25 000 |
| % | - | 100 | 100 |
| TOTAL EFF. | 61 000 | 140 000 | 201 000 |
| % | 30 | 70 | 100 |

Champ : femmes âgées de 18 à 59 ans, vivant en ménage ordinaire en Métropole. MIPROF, 2013.

UNE VICTIME SUR SIX DE VIOLENCES CONJUGALES PHYSIQUES ET/OU SEXUELLES DÉCLARE AVOIR PORTÉ PLAINTE. Parmi les victimes de violences conjugales, 29 % se sont rendues au commissariat ou à la gendarmerie, 16 % ont porté plainte et 10 % ont déposé une main-courante. Ainsi, 13 % des femmes victimes de violences conjugales physiques et/ou sexuelles se rendent au commissariat ou à la gendarmerie mais ne portent pas plainte.

TABLEAU 4
Recours mobilisés par les victimes

| | EFFECTIFS | % |
|---------------------------------------------------------|-----------|-----|
| NOMBRE TOTAL DE VICTIMES | 201 000 | 100 |
| S'EST RENDUE AU COMMISSARIAT OU À LA GENDARMERIE | 59 000 | 29 |
| ET A DÉPOSÉ PLAINTE | 31 000 | 16 |
| ET A DÉPOSÉ UNE MAIN COURANTE | 20 000 | 10 |

Champ : Femmes âgées de 18 à 59 ans, vivant en ménage ordinaire en Métropole. MIPROF, 2013.

PEU DE RECOURS MOBILISÉS SUITE AUX VIOLENCES SUBIES. Les victimes se rendent moins souvent à la gendarmerie ou au commissariat lorsqu'elles vivent toujours avec leur conjoint : c'est le cas de deux femmes sur 10 contre cinq sur 10 lorsqu'elles ne vivent plus avec l'auteur des faits. Les deux tiers des victimes habitent toujours avec leur conjoint. Parmi ces dernières, 20 % ont consulté un psychiatre ou un psychologue et 17 % en ont parlé aux services sociaux. Enfin moins de 10 % ont appelé un numéro vert et 10 % ont rencontré des membres d'une association d'aide aux victimes. Six femmes sur 10 n'ont fait aucune des démarches citées ci-dessus.

TABLEAU 5
Les démarches entreprises par les femmes victimes de violences conjugales et/ou sexuelles vivant avec l'auteur des faits au moment de l'enquête

| | EFFECTIFS | % |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------|------------|
| NOMBRE DE VICTIMES HABITANT AVEC L'AUTEUR DES FAITS AU MOMENT DE L'ENQUÊTE | 131 000 | 100 |
| A ÉTÉ VUE PAR UN MÉDECIN À LA SUITE DE CET INCIDENT | 36 000 | 27 |
| S'EST RENDUE AU COMMISSARIAT OU À LA GENDARMERIE | 27 000 | 20 |
| A APPELÉ UN NUMÉRO VERT, UN SERVICE TÉLÉPHONIQUE D'AIDE AUX VICTIMES | 11 000 | 8 |
| A RENCONTRÉ DES MEMBRES D'UNE ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES | 13 000 | 10 |
| A PARLÉ DE SA SITUATION AUX SERVICES SOCIAUX | 23 000 | 17 |
| A CONSULTÉ UN PSYCHIATRE, UN PSYCHOLOGUE | 26 000 | 20 |
| N'A FAIT AUCUNE DES DÉMARCHES CITÉES CI-DESSUS | 77 000 | 58 |

Champ : femmes âgées de 18 à 59 ans, vivant en ménage ordinaire en Métropole. MIPROF, 2013.



3. Cadre de vie et sécurité (CVS, 2007-2009)

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

L'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS) a permis de réaliser, sur la base des données nationales compilées en 2007, 2008 et 2009, des analyses spécifiques sur les violences faites aux femmes qui intègrent quelques données franciliennes. Il s'agit d'une enquête de victimation par sondage en population générale réalisée par l'INSEE et l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP). Elle vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes dans les deux années précédant l'enquête. Elle porte sur les cambriolages, les vols ou dégradations de véhicules ou du logement, que ces délits aient fait ou non l'objet d'une plainte. Elle porte également sur les vols personnels, les violences physiques, les menaces ou les injures ainsi que l'opinion des personnes concernant leur cadre de vie et la sécurité. L'enquête a été réalisée auprès de 13 500 (moyenne) répondants, hommes et femmes âgés de 18 à 75 ans vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine. La collecte de données a été réalisée à partir d'un questionnaire auto-administré par ordinateur (méthode audio-CASI). L'enquête distingue différents types de violences : violences sexuelles (attouchements, rapports sexuels non désirés et tentatives), et violences physiques (gifles, coups et toute autre forme de violence physique). Le terme conjoint est entendu de manière élargie ; il désigne l'ensemble de partenaires intimes (époux-e, concubin-e, pacsé-e, petit-e ami-e). Les membres du ménage sont les personnes vivant avec l'enquêté au moment de l'enquête. Les chiffres présentés à continuation correspondent aux moyennes des réponses obtenues en 2007, 2008 et 2009 lors de l'enquête. Ils ne tiennent pas compte des faits de violence verbale ou psychologique (menace, dénigrement, chantage affectif) non enregistrés dans l'enquête (MIPROF, 2013).

LES VIOLENCES INTRA CONJUGALES SONT SURTOUT DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

LES VIOLENCES INTRA CONJUGALES SONT AVANT TOUT DES COUPS PORTÉS SUR LES FEMMES.

Les violences intraconjugales, pour les hommes comme pour les femmes, sont d'abord des agressions physiques, commises au sein du foyer. Les victimes de ces coups sont des femmes à presque 70 %¹⁴.

LES VIOLENCES SEXUELLES GRAVES AU SEIN DU FOYER TOUCHENT MAJORITAIREMENT LES FEMMES.

Les viols intraconjugaux sont subis par les femmes à 83 % et seulement à 17 % par les hommes.

CERTAINES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES ET INDIVIDUELLES PEUVENT ACCROÎTRE LA VULNÉRABILITÉ DES FEMMES AUX VIOLENCES AU SEIN DU MÉNAGE :

/ En dehors du foyer, la victimation des femmes diminue globalement avec l'âge : la victimation en dehors du foyer entre l'âge de 50 et 59 ans est entre quatre à huit fois plus faible qu'entre 18 et 29 ans. **Au sein du foyer, la victimation des femmes ne diminue pas clairement avec l'âge.**

La victimation dans le cas des viols intraconjugaux augmente même : elle est deux fois plus grande entre l'âge de 50 et 59 ans qu'entre 18 et 29 ans. De plus, la catégorie des 30-39 ans apparaît nettement survictimée au sein du foyer, dans les viols comme

dans les coups : 1,5 à 2 fois plus que la moyenne. Cette tranche d'âge semble donc particulièrement vulnérable, au sein du foyer comme en dehors, sans qu'une explication puisse être facilement trouvée.

/ Les femmes seules et sans enfant sont beaucoup plus souvent victimes de leur ex-conjoint.

La composition du foyer comprend la présence du conjoint et celle des enfants : les foyers monoparentaux sont ici, ceux des femmes ou hommes vivant seuls après une union. Ils sont donc naturellement moins concernés par les violences conjugales commises au sein du foyer¹⁵. En revanche, ces familles monoparentales sont très nettement survictimées pour toutes les formes de violences commises en dehors du foyer : environ cinq fois plus que la moyenne, qu'il s'agisse de violences physiques, sexuelles ou verbales.

/ La profession influe plus sur les violences intraconjugales que la qualification :

Le lien entre les violences subies par les femmes et leur niveau de qualification n'apparaît pas partout. Il est fort dans le cas des viols intraconjugaux au sein du foyer, où la victimation des femmes d'un niveau de 1er cycle de supérieur est 2 fois plus grande que la moyenne, et, dans une moindre mesure, dans celui des violences physiques au sein du foyer, où la victimation des femmes sans qualification est la plus grande. Au sein du foyer, les femmes les plus victimes de violences sont les femmes artisans ou commerçants. En résumé, la victimation des femmes selon leur catégorie socioprofessionnelle semble se répartir plus ou moins en trois groupes : cadre et professions intermédiaires moins victimes, artisans, commerçants plus souvent victimes au sein du foyer, employés et ouvriers en dehors du foyer.

/ Un suivi judiciaire et médical des victimes très déficient.

Quand les violences conjugales sont commises au sein du foyer, les plaintes ou main courante sont l'exception. Une femme sur 10 porte plainte dans le cas des violences physiques, alors que presque la moitié d'entre elles font seulement appel au SAMU ou à un médecin (Le Jeannic et Dang-Vu, 2010).

14 Ces chiffres ne tiennent pas compte de deux facteurs essentiels : la gradation des violences physiques subies et l'éventuelle répétition des coups. Ils ne permettent pas de distinguer la femme qui a reçu une gifle au cours des deux dernières années de celle qui est régulièrement rouée de coups (Le Jeannic et Dang-Vu, 2010).

15 Lorsque c'est le cas, les femmes sont effectivement en situation de monoparentalité, mais quand elles ont été victimes (dans les deux ans précédant la date du questionnaire), elles étaient probablement en couple (et ont donc déclaré à la date du questionnaire, leur état présent de monoparentalité doublée de leur agression passée par leur conjoint chez elles) (Ibid.).



4. Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France – données franciliennes (ENVEFF, 2000)

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

L'enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF) a été coordonnée en 2000 par l'Institut de démographie de l'université de Paris (IDUP). Elle a été réalisée par une équipe pluridisciplinaire de chercheurs appartenant au CNRS, à l'INED, à l'INSERM et aux universités, sur un échantillon de 6 970 femmes âgées de 20 à 59 ans et résidant hors institution en métropole (dont 1 350 en Île-de-France). Toutes les femmes ayant vécu une relation au cours des 12 derniers mois ont été interrogées (5908 dont 1121 en Île-de-France). La définition du couple retenue dans l'enquête est large : deux personnes vivant ensemble sous le même toit, mariées ou non, mais aussi celles ayant des relations amoureuses ou sexuelles suivies mais ne cohabitant pas. Les violences conjugales ont été cernées au travers d'un module du questionnaire intitulé « vie de couple ». Ce module comprend une série de 20 questions permettant d'étudier ces différents actes de violence subis au cours des 12 derniers mois. Les agressions et menaces verbales incluent les insultes, les menaces et le chantage affectif (s'en prendre aux enfants, menacer de se suicider). Les pressions psychologiques comprennent les actions de contrôle (exiger de savoir avec qui et où l'on a été, empêcher de rencontrer ou de parler avec des amis ou membres de la famille), d'autorité (imposer des façons de s'habiller, de se coiffer, ou de se comporter en public), les attitudes de dénigrement, de mépris. L'indicateur de « harcèlement moral » correspond aux situations où plus de trois de ces faits ont été déclarés comme étant fréquents. Enfin, les agressions physiques, outre les tentatives de meurtre, les coups et autres brutalités, prennent en compte la séquestration ou la mise à la porte. Les agressions sexuelles se limitent ici aux gestes sexuels. Les questions posées aux femmes enquêtées ont concerné des faits ayant eu lieu au cours des 12 derniers mois au moment de l'enquête. Sur les violences sexuelles dans le cadre conjugal : « Votre partenaire a-t-il utilisé la force pour avoir de rapports sexuels avec vous ? Vous a-t-il imposé des gestes sexuels que vous aviez refusé ? ». Concernant les pressions psychologiques dans le couple, plusieurs questions ont été posées : « Votre conjoint-e ou ami-e vous a-t-il-elle empêchée de rencontrer ou de parler avec des amis ou des membres de votre famille ? Vous a-t-il-elle empêchée de parler à d'autres hommes ? A-t-il-elle critiqué, dévalorisé ce que vous faisiez ? A-t-il-elle fait des remarques désagréables sur votre apparence physique ? Vous a-t-il-elle imposé des façons de vous habiller, de vous coiffer, ou de vous comporter en public ? N' a-t-il-elle méprisé vos opinions ou n'en a pas tenu compte ? a-t-il-elle prétendu vous expliquer ce que vous deviez penser dans l'intimité ou devant d'autres personnes ? A-t-il-elle exigé de savoir avec qui et où vous étiez ? A-t-il-elle cessé de vous parler, ou refusé totalement de discuter ? Vous a-t-il-elle empêchée d'avoir accès à l'argent du ménage pour les besoins courants de la vie quotidienne ? » À ces questions, les enquêtées devaient répondre par /jamais/rarement/quelquefois/souvent/systématiquement (Jaspard et al. 2002).

LA RELATION DE COUPLE EST LE LIEU OÙ SONT PERPÉTRÉES LE PLUS GRAND NOMBRE DE TOUTES LES FORMES DE VIOLENCES MASCULINES CONTRE LES FEMMES

LE CONTINUUM DE VIOLENCES : LA GRAVITÉ DES SITUATIONS DE VIOLENCE EST MOINS DÉTERMINÉE PAR LA NATURE DES AGRESSIONS QUE PAR LEUR RÉPÉTI-

TION, VOIRE LEUR CUMUL. Par-delà les actes violents caractérisés (brutalités physiques et sexuelles), l'accumulation de faits, de gestes, de paroles en apparence sans gravité peuvent constituer un comportement violent. Perpétrés dans la durée, les actes violents constituent un continuum, si bien que distinguer séparément des types de violences verbales, psychologiques, physiques ou sexuelles s'avère peu pertinent ; le terme « situation de violences conjugales » apparaît plus à même de rendre compte de la réalité du phénomène¹⁶.

UN INDICATEUR GLOBAL DE VIOLENCES CONJUGALES. L'enquête ENVEFF a construit un indicateur global de violences conjugales ENVEFF en raison des difficultés existantes à hiérarchiser les diverses formes de violences exercées selon un continuum. Ce taux regroupe les agressions verbales, les atteintes psychologiques, les agressions physiques et sexuelles. Il tient compte de la multiplicité et de la fréquence des faits cités pour traduire la complexité des situations de violence dont la gravité n'est pas liée à la nature de l'agression (physique, psychologique), mais s'accroît avec la répétition des faits et le cumul des types d'actes violents.

L'ENQUÊTE DISTINGUE DIFFÉRENTS DEGRÉS DE GRAVITÉ DES VIOLENCES. L'indicateur de violences conjugales comprend deux niveaux : le niveau « grave » correspond surtout aux insultes répétées et au harcèlement psychologique et, plus rarement, à des agressions physiques ou sexuelles uniques. Le niveau « très grave » regroupe les situations de cumul de violences ; ici se produisent souvent des agressions physiques ou sexuelles, répétées ou associées aux violences verbales et au harcèlement psychologique.

IL EXISTE PLUS DE VIOLENCES CONJUGALES DE NIVEAU GRAVE ET TRÈS GRAVE EN ÎLE-DE-FRANCE. L'indicateur global de violences conjugales d'ENVEFF montre une légère surreprésentation de l'Île-de-France (10,9 %) par rapport à l'ensemble du territoire (9 %). L'indicateur pour le niveau grave atteint 7,9 % en Île-de-France contre 6,7 % pour l'ensemble du territoire.

TABLEAU 6

Proportion de femmes ayant déclaré avoir subi des violences conjugales au cours des 12 derniers mois (en %)

| TYPE DE VIOLENCE | Île-de-France (n=1121) | Ensemble (n=5908) |
|--------------------------------------------------|------------------------|-------------------|
| INDICATEUR GLOBAL DE VIOLENCES CONJUGALES | 10,9 | 9,0 |
| DONT NIVEAU GRAVE | 7,9 | 6,7 |
| DONT NIVEAU TRÈS GRAVE | 3,0 | 2,3 |

Champ : femmes âgées de 20 à 59 ans ayant eu une relation de couple au cours des 12 mois précédant l'enquête (Jaspard et al. 2002).

16

ENVEFF inscrit le concept de violence conjugale à toute relation de couple, avec ou sans lien légal, avec ou sans cohabitation ; le conjoint n'est pas seulement l'homme avec qui l'on vit ; il peut être le petit ami, le fiancé. L'enquête n'utilise pas le terme de « femmes battues » couramment utilisé, et ne rend pas compte de la totalité des violences conjugales puisque les pressions psychologiques y sont prépondérantes (Jaspard et al. 2002).

**UNE FEMME EN COUPLE SUR QUATRE EST VICTIME DE PRESSIONS PSYCHOLOGIQUES RÉPÉTÉES EN ÎLE-DE-FRANCE COMME SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE.**

Selon l'enquête, parmi les violences subies par les femmes en Île-de-France les pressions psychologiques y sont prépondérantes (26,3 %). Les agressions verbales touchent 5 % des femmes en couple en Île-de-France, le chantage affectif 2 %, le harcèlement moral et psychologique 9 %¹⁷.

LES JEUNES FEMMES DE MOINS DE 25 ANS DÉCLARENT PLUS DE VIOLENCES QUE LEURS AÎNÉES.

L'enquête signale également que les violences conjugales évoluent en fonction de l'âge en Île-de-France. Avec l'avancée en âge, la proportion de situations de violences graves diminue avec le recul du harcèlement psychologique, alors que les situations très graves se rencontrent à tous les âges de la vie (Jaspard et al. 2002). Parmi les facteurs explicatifs probables, on ne peut éliminer l'effet de génération : les femmes le plus âgées (mariées avant 1970) n'auraient pas la même perception des comportements autoritaires d'un homme, épousé en tant que « chef de famille », que leurs cadettes, mariées sous le sceau de l'égalité juridique entre conjoints (Jaspard, 2010).

% des Franciliennes qui ont au moins un enfant à domicile sont touchées par ces violences, contre 1 % de celles qui n'ont pas d'enfant à domicile. Ces risques de violences « très graves » diminuent légèrement alors que le plus jeune enfant grandit. Ce résultat est spécifique à l'Île-de-France et aux grandes agglomérations. Il peut être lié aux conditions de travail des femmes, à la difficile conciliation de leur vie professionnelle et familiale, aux longs trajets qui accompagnent souvent la vie active en Île-de-France et amoindrissent la disponibilité des individus.

/ Le fait de travailler à temps partiel double le risque de se trouver en situation de violences « très graves » (4 % contre 2 % des femmes qui travaillent à temps plein). L'imposition des horaires de travail par l'employeur double quant à elle le risque de harcèlement psychologique exercé par le conjoint (15 % contre 6 % lorsque la femme ne voit pas ses horaires imposés). Ce résultat est largement atténué lorsqu'on observe l'ensemble de la France.

/ En Île-de-France, et notamment en région parisienne, les chômeuses et les étudiantes ont un indicateur global de violences conjugales deux fois plus élevé que les autres. Une femme en situation de chômage ou étudiante sur cinq est victime de violences conjugales

TABEAU 7**Proportion de femmes ayant déclaré avoir subi des violences conjugales au cours des 12 derniers mois selon l'âge (%)**

| TYPE DE VIOLENCES DÉCLARÉES | ÂGE DES FRANCILIENNES À LA DATE DE L'ENQUÊTE | | | | |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------|----------------------|---------------------------|---------------------------------------|
| | 20-24 ans (n=112) | 25-34 ans (n=372) | 35-44 ans (n=326) | 45 ans et plus (n=311) | Ensemble Île-de-France (n=1121) |
| Agressions verbales | 3,6 | 5,9 | 4,6 | 4,2 | 4,8 |
| Chantage affectif | 2,7 | 2,4 | 1,8 | 1,3 | 2,0 |
| Pressions psychologiques | 39,3 | 25,0 | 27,0 | 22,5 | 26,3 |
| dont harcèlement psychologique | 16,1 | 8,3 | 9,5 | 7,1 | 9,1 |
| Agressions physiques | 3,6 | 3,8 | 4,0 | 2,2 | 3,4 |
| Viol et autres actes sexuels imposés | 0,0 | 1,1 | 1,2 | 0,3 | 0,8 |
| Indicateur global de violences conjugales | 17,0 | 11,3 | 11,1 | 8,3 | 10,9 |
| dont niveau 'grave' | 14,3 | 8,3 | 7,1 | 6,1 | 7,9 |
| dont niveau 'très grave' | 2,7 | 3,0 | 4,0 | 2,2 | 3,0 |

Champ : femmes âgées de 20 à 59 ans, résidant en Île-de-France et ayant eu une relation de couple au cours des 12 mois précédant l'enquête (Jaspard et al. 2002).

Quelques catégories de femmes semblent plus exposées aux niveaux graves de violences conjugales.

/ En Île-de-France, les femmes en couple non cohabitant déclarent deux fois plus de violences conjugales de niveau « grave » que les femmes mariées ou vivant avec leur conjoint (16 % contre 7 %). Elles se déclarent notamment victimes de harcèlement psychologique (17 % contre 7 %). Ces résultats corroborent ceux des données nationales où les femmes déclarent un tiers de violences en moins lorsqu'elles sont mariées ou en couple cohabitant.

/ La présence d'enfants a un impact non négligeable sur le risque de subir des violences « très graves » : 4

contre une sur 10 parmi les actives occupées et autres inactives. Les chômeuses sont les plus touchées par les situations « très graves » de violences (11 % contre 6 % des étudiantes et 2 % des autres). Ce résultat va dans le même sens que les chiffres nationaux d'ENVEFF avec toutefois des indices de violences conjugales beaucoup plus élevés que pour l'ensemble des femmes interrogées en France (où 3 % des chômeuses étaient en situation de violences « très graves »).

/ Les femmes qui n'ont pas accès à l'argent du ménage sont plus exposées aux violences. Alors que les femmes ont plus fréquemment accès à l'argent du ménage en Île-de-France, celles qui n'y ont pas accès subissent d'autant plus le risque de se trouver en situation de violences conjugales (22 % contre 14 % sur l'ensemble de la France).

17

Ces atteintes psychologiques comprennent les actions de contrôle (exiger de savoir avec qui et où l'on a été, empêcher de rencontrer des amis ou un membre de la famille ou de leur parler), d'autorité (imposer des façons de s'habiller, de se coiffer ou de se comporter en public), et les attitudes de dénigrement ou de mépris (Jaspard et al. 2002).

5. Les inégalités sociales et territoriales de santé dans l'agglomération parisienne. Une analyse de la cohorte SIRS (2005)

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

A travers le rapport qu'il édite chaque année, l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS) met en évidence des écarts importants entre les quartiers sensibles et leurs propres agglomérations, notamment sur le plan de l'état de santé des habitants et de l'offre de soins dont ils disposent. Afin d'approfondir ces constats et de permettre une meilleure compréhension de la façon dont le contexte du quartier pèse sur la santé de ses habitants, l'ONZUS a fait conduire une étude, réalisée par l'INSERM et le CNRS, qui s'appuie sur les données de la première vague d'enquête de la cohorte SIRS « santé, inégalités et ruptures sociales » réalisée à l'automne 2005. L'échantillon, représentatif de l'agglomération parisienne (départements 75, 92, 93 et 94), a compté 3 000 individus interrogés dans cinquante IRIS différents¹⁸. L'étude a porté un soin particulier à l'analyse des disparités de santé – état de santé, capital psychologique, utilisation du système de soins – entre les quartiers ZUS et les autres quartiers de l'espace francilien, classés en quartiers de type « ouvrier » et « moyen et supérieur »¹⁹. Cette enquête a permis de recueillir des données, rarement interrogées dans des enquêtes représentatives, sur l'insertion sociale et sur les conditions de socialisation des Franciliens. Elle s'est particulièrement intéressée aux différentes dimensions des liens sociaux, ainsi qu'à une série d'événements difficiles vécus durant l'enfance ou à l'âge adulte. Dans la mesure où l'intégration sociale et le bien-être des personnes renvoient non seulement à leur situation présente mais également à leur trajectoire biographique, plusieurs questions ont été posées sur les relations familiales et quelques difficultés vécues avant et après l'âge de 18 ans (ONZUS, 2009).

LES VIOLENCES PSYCHOLOGIQUES OU MORALES SONT DAVANTAGE DÉCLARÉES PAR LES RÉSIDENTS DES ZUS. LES FEMMES SEMBLENT PLUS CONCERNÉES PAR CES VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE

IL N'EXISTE PAS DE DIFFÉRENCES SIGNIFICATIVES CONCERNANT LES VIOLENCES PHYSIQUES ET SEXUELLES ENTRE LES ZUS ET LES AUTRES QUARTIERS ÉTUDIÉS, MAIS UNE LÉGÈRE SURREPRÉSENTATION DES VIOLENCES PSYCHOLOGIQUES OU MORALES.

/ Dans l'ensemble, 4 % de la population dit avoir été victime de violences physiques ou sexuelles depuis l'âge de 18 ans, et ce sans différence significative selon le type de quartier.

/ 8 % des personnes interrogées évoquent des violences psychologiques ou morales, les personnes vivant en ZUS un peu plus souvent que les résidents de quartiers de type moyen et supérieur (10 % contre 8 %).

/ Les différences entre types de quartier sont plus marquées quant au fait d'avoir, à l'âge adulte, été régulièrement privé de liberté et d'autonomie par des membres de sa famille : cela concerne 3 % des résidents de quartiers moyens ou supérieurs, 4 % des quartiers ouvriers non ZUS, et 5 % des personnes vivant en ZUS.

DE VIOLENCES CONJUGALES ET FAMILIALES VÉCUES DANS LE PASSÉ PLUS IMPORTANTES DANS LES ZUS

QUE DANS D'AUTRES QUARTIERS.

Concernant la violence au sein du couple au moment de l'enquête, tous les types de quartiers présentent des taux de violence similaires. Mais si l'on interroge les personnes sur leurs expériences vécues par le passé, celles résidant en ZUS s'avèrent plus nombreuses à avoir vécu des violences dans leur couple ou dans leur famille :

/ 11 % ont subi des comportements violents de la part de leur conjoint-e (contre 8 % dans les quartiers ouvriers et 6 % dans les quartiers moyens et supérieurs)

/ 4 % disent avoir été violents à l'encontre de leur conjoint-e (contre 3 % dans les quartiers ouvriers et 2 % dans les quartiers moyens ou supérieurs).

LES HABITANT-E-S DE ZUS RELATENT ÉGALEMENT PLUS FRÉQUEMMENT DES VIOLENCES À L'ENCONTRE DE LEURS ENFANTS. 6 % disent qu'auparavant, leur conjoint-e a eu des comportements violents contre leurs enfants (contre 3 % en moyenne en dehors des ZUS), et 3 % relatent avoir été eux-mêmes violent-e-s contre leurs enfants (contre 1 % hors ZUS).

C'EST EN ZUS, ET DANS UNE MOINDRE MESURE DANS LES QUARTIERS OUVRIERS, QUE LES FEMMES ESTIMENT LE PLUS SOUVENT QUE LEUR ANCIEN CONJOINT LES DÉVALORISAIT OU LES RABAISSAIT (DANS UNE PRÉCÉDENTE VIE DE COUPLE). 47 % des femmes vivant en ZUS estiment que c'était le cas en permanence (22,5 %) ou parfois (24,7 %). Cette proportion atteint 40 % dans les quartiers ouvriers et 35 % dans les quartiers moyens ou supérieurs. Chez les hommes en revanche, on observe une tendance différente : ceux vivant en ZUS sont les moins nombreux à rapporter ce sentiment d'avoir été rabaissé ou dévalorisé durant une précédente vie de couple. Ils sont 19 % dans ce cas, contre 24 % dans les quartiers moyens (les hommes vivant dans un quartier moyen ou supérieur étant en position intermédiaire, avec 21 %).

/ **Le lien entre situation sociale, conditions de vie et santé : des réponses différentes selon le quartier de résidence.** Les habitants des quartiers populaires, et plus particulièrement des ZUS, ont vécu plus souvent que les autres des problèmes de santé ayant un impact scolaire, professionnel et/ou financier. On ne peut distinguer dans quelle mesure cela relève d'événements de santé particulièrement graves et/ou d'une vulnérabilité sociale plus grande à la maladie. Ils relatent aussi plus souvent des discriminations liées à leur état de santé.

/ **D'une manière significative, les habitants en ZUS renoncent plus souvent à des soins médicaux.** En revanche, cinq indicateurs sont clairement inégalement répartis entre les différents types de quartier. D'une manière significative, les habitants en ZUS renoncent plus souvent à des soins pour raisons financières et recourent plus souvent aux urgences hospitalières quand ils ont besoin de soins que les autres. Par ailleurs, ce sont aussi dans les ZUS que les personnes présentant des symptômes dépressifs ont le moins souvent parlé à un médecin de ces symptômes. Dans les quartiers ouvriers, le VIH est particulièrement moins bien dépisté chez les hommes ; les femmes sont quant à elles moins bien suivies pour les questions gynécologiques.

18

Les IRIS, ou « Ilots regroupés pour l'information statistique », sont constitués par l'INSEE d'îlots de recensement contigus. C'est la plus petite subdivision d'agrégation à partir de laquelle les données de la statistique nationale (recensement général de la population) sont publiées. Dans l'agglomération parisienne, ils comptent en moyenne 2 300 habitants (ONZUS, 2009).

19

Pour un vaste ensemble de dimensions interrogées dans l'enquête SIRS, des comparaisons ont été systématiquement entreprises entre les résidents des différents types de territoire : d'une part ceux de quartiers classés en « zone urbaine sensible » (ZUS), d'autre part ceux de quartiers dits « ouvriers » (c'est-à-dire, selon la typologie adoptée, des quartiers non classés comme ZUS mais où les populations ouvrières, au chômage ou en emploi précaire sont surreprésentées et, enfin, les quartiers dits « moyens ou supérieurs » (les autres quartiers, eux aussi non classés en ZUS). Concernant ces comparaisons, les auteur-e-s de cette étude signalent que la démarche n'est pas sans risque en termes de stigmatisation des quartiers ou de leurs habitants, voire de renforcement des préjugés à leur égard : « Dire que les quartiers dont on parle présentent des désavantages, ou des handicaps concernant les dimensions socioéconomiques et sanitaires étudiées ici, ne saurait bien sûr faire oublier qu'ils recèlent aussi un certain nombre d'atouts pour leurs habitants et que s'y créent des liens sociaux, des solidarités et des projets qui méritent tout autant d'être étudiés et pris en compte dans la définition des politiques publiques territorialisées » (ONZUS, 2009, p. 14).

6. Enquête sur les comportements sexistes et les violences envers les jeunes filles (CSVF, 2006)

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Cette enquête a été commanditée par le Conseil général de Seine-Saint-Denis dans le cadre de son Observatoire des violences envers les femmes. Cette enquête s'est déroulée auprès d'un échantillon représentatif de 1566 jeunes filles âgées de 18 à 21 ans résidant, étudiant ou travaillant en Seine-Saint-Denis. Elle a porté sur les situations vécues par ces jeunes filles au cours des 12 derniers mois et au cours de leur vie, dans les différentes sphères publiques et privées (espaces publics ou lors de sorties, famille, relation de couple, travail, scolarité, études, université). La collecte des données s'est faite par entretiens directs, réalisés en face à face, entre avril et décembre 2006 par l'IDUP (Institut de démographie de l'université de Paris I) qui a réalisé les enquêtes dans les lycées, et par l'institut de sondage MV2 pour les autres terrains. La durée des entretiens est comprise entre 30 minutes et une heure et demie (conseil général Seine-Saint-Denis, 2008). L'enquête a compris un questionnaire basé sur le questionnaire de l'enquête ENVEFF. (Observatoire des violences envers les femmes du conseil général de la Seine-Saint-Denis, 2007).

dans le cadre de leur famille lors des 12 derniers mois ; une enquêtée sur 10 a déclaré avoir subi au moins une violence physique dans sa famille, et 2 % ont été menacées avec une arme ou ont subi une tentative de meurtre. 15 % de ces jeunes filles majeures ont également reçu des gifles. Les agressions verbales en famille sont fréquentes (30 %), mères et frères sont les plus virulents verbalement : un tiers d'entre eux ont agressé leur fille ou sœur. Les violences physiques sont davantage perpétrées par les parents (mère/belle-mère, 37 %, et père/beau-père, 34 %).

LES VIOLENCES CONJUGALES SONT DÉJÀ PRÉSENTES CHEZ LES JEUNES COUPLES

DEUX TIERS DES FILLES ÂGÉES DE 18 À 21 ANS INTERROGÉES EN SEINE-SAINT-DENIS ONT CONNU UNE RELATION DE COUPLE DE PLUS DE DEUX MOIS AU COURS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE (64 %). POUR CERTAINES, LA RELATION DE COUPLE EST DÉJÀ LE LIEU DE VIOLENCES CONJUGALES : Parmi elles, 25 % ont fait état de relations conflictuelles, et 20 % ont subi des violences de leur partenaire ; 12 % des filles se décrivent elles-mêmes comme agressives dans leurs relations de couple, et 10 % trouvent leur partenaire agressif. Un tiers seulement (33 %) des relations sont déclarées sans violences²⁰.

CES RELATIONS DE COUPLE NE SONT PAS EXEMPTES DE VIOLENCES PLUS GRAVES. 4 % des jeunes filles ayant eu une relation amoureuse dans les 12 derniers mois ont déclaré avoir subi des attouchements sexuels contre leur gré, des tentatives de viol, et des viols. Les relations des jeunes couples, semblent en effet très tendues (29 % de harcèlement psychologique réciproque) mais aussi très violentes (12 % de harcèlement psychologique et 9 % de violences physiques subies par les filles) (Observatoire des violences envers les femmes du conseil général de Seine-Saint-Denis, 2007).

LES FEMMES MARIÉES (PEU NOMBREUSES) SONT CELLES QUI ONT DÉCLARÉ LE PLUS DU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE, principalement motivé par une volonté de contrôle de la part de leur partenaire. Elles sont également beaucoup plus exposées aux agressions sexuelles. Comme l'ont montré d'autres études, les femmes mariées précocement sont souvent dans des situations de vulnérabilité.

L'ENQUÊTE RÉVÈLE L'AMPLEUR DE VIOLENCES PHYSIQUES ET VERBALES SUBIES PAR LES JEUNES FEMMES MAJEURES DANS LE CADRE FAMILIAL. 11 % des jeunes filles enquêtées ont subi des violences physiques graves

–
20

Voir : http://www.ors-idf.org/dmdocuments/MereEnfant/11_fiche2-3_Web.pdf

7. Les données de la Fédération nationale solidarité femmes (FNSF)

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

La FNSF a traité 380 000 appels depuis la création en 1992 de la plateforme nationale d'écoute pour les violences conjugales (ORVF, 2014, p. 17). La fonction première du 3919 est de répondre à des femmes ayant besoin d'être écoutées et éventuellement à des tiers, des proches ou des professionnels. Les propos tenus sont recueillis et alimentent une fiche de recueil d'information, d'où sont issus un certain nombre de chiffres qui seront présentées à continuation. L'observatoire de la FNSF mène des études en s'appuyant sur les statistiques nationales du service Violences Conjugales Info, ainsi que sur les informations et les analyses apportées par les associations du réseau. Ces études prennent en compte six types de violences : violences verbales (cris, injures, etc.), violences psychologiques (humiliations, menaces, etc.), violences physiques (coups, brûlures, séquestration, etc.), violences sexuelles (viol conjugal, pratique sexuelle imposée, etc.), violences économiques (privation de ressources, interdiction de travailler, etc.), et violences administratives (confiscation de papiers, limite d'accès aux droits, etc.) (FNSF, 2012).

LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE EST SURREPRÉSENTÉE DANS LES APPELS REÇUS PAR LA FNSF

En 2012, la FNSF a reçu près de 31 000 appels. Plus de la moitié (15 553) ont concerné des violences conjugales. Cette année-là, le nombre de fiches Violences conjugales dont une femme a été victime et un homme l'auteur s'est élevé à 13 417. La Région Île-de-France a concerné 3 697 fiches, c'est-à-dire 27,6 % de l'ensemble des fiches Violences conjugales - Femme victime (FV) / Homme auteur (HA) (FNSF, 2012)²¹.

TABLEAU 8

Région Île-de-France: évolution des appels FV/HA (2012-2011) et détails par département

| VICTIME FEMME/ AUTEUR HOMME | N° D'APPELS | % DÉPARTEMENT/ RÉGION | ÉVOLUTION 2012 -2011 |
|-----------------------------|-------------|-----------------------|----------------------|
| Île-de-France | 3697 | 100,0 % | 0,90 % |
| Paris (75) | 794 | 21,5 % | 1,10 % |
| Seine-Saint-Denis (93) | 586 | 15,9 % | -5,20 % |
| Val-de-Marne (94) | 477 | 12,9 % | 14,70 % |
| Yvelines (78) | 386 | 10,4 % | -3,30 % |
| Hauts-de-Seine (92) | 380 | 10,3 % | 0,50 % |
| Essonne (91) | 375 | 10,1 % | 2,70 % |
| Seine-et-Marne (77) | 371 | 10,0 % | 3,90 % |
| Val-d'Oise (95) | 328 | 8,9 % | -5,20 % |

N=13 417 fiches FV/HA / n=3 697 fiches FV/HA Île-de-France (ORVF, 2013).

L'analyse globale des appels de l'année 2012 a permis d'identifier certaines tendances concernant les victimes de violences conjugales en France métropolitaine :

LA QUASI-MAJORITÉ DES APPELANT-E-S AU 3919 SONT DES FEMMES. Elles représentent 93 % des appels.

LES JEUNES SONT DAVANTAGE EXPOSÉS AUX VIOLENCES. 28,2 % des appels concernent des victimes

âgées de moins de 30 ans, dont 14,6 % de jeunes femmes de moins de 25 ans et 13,6 % âgées entre 25 et 29 ans.

EN MATIÈRE DE RELATION CONJUGALE ET DE VIE FAMILIALE, L'AUTEUR DES VIOLENCES EST UN PARTENAIRE RÉGULIER DANS 86,5 % DES CAS.

LES ENFANTS SONT DES VICTIMES COLLATÉRALES DES VIOLENCES CONJUGALES. 80 % des victimes ont au moins un enfant, plutôt jeune au regard de l'âge des victimes ; 3 % étaient enceintes. 92 % des enfants ont été témoins de violences. Près de 18 % des enfants ont subi des violences directes.

DEUX TIERS DES VICTIMES ONT SUBI AU MOINS TROIS TYPES DE VIOLENCE DIFFÉRENTS, EN MOYENNE 2,5 TYPES DE VIOLENCES PAR VICTIMES²² : 17,6 % des victimes déclarent avoir été menacées de mort (violen- ce psychologique), 100 ont exprimé avoir été victimes de tentatives de meurtre, de défenestration (violen- ce physique), 403 femmes ont déclaré avoir subi au moins un viol conjugal (violen- ce sexuelle). Par rapport aux années précédentes, les violences économiques et administra- tives ont davantage été signalées ; en 2010, 7 % de violences économiques ont été déclarées, contre 18 % en 2012.

LES CAUSES D'APPARITION OU D'AGGRAVATION DES VIOLENCES ÉVOQUÉES PAR LES FEMMES VICTIMES SONT LA CONSOMMATION D'ALCOOL CHEZ L'AUTEUR. Concernant la situation familiale, la séparation ou le divorce, la présence d'enfants et la grossesse sont des causes notables.

QUELQUES PARTICULARITÉS ONT ÉTÉ OBSERVÉES À PARIS EN 2010. Selon l'étude *Observations qualitatives et quantitatives relatives aux femmes parisiennes victimes de violences conjugales* réalisée en 2010 sur la base des appels au 3919 (femmes hétérosexuelles vic- times des violences conjugales et résidant à Paris), la ré- gion Île-de-France concentre plus d'un quart des appels au 3919 et Paris 5,5 % des appels.

21

En 2011, le plus grand nombre d'appels pour violences conjugales provenait également d'Île-de-France. Cette année la FNSF a reçu 70 619 appels, et en a traité 42 140. 17 590 concernaient une situation de violence entre conjoints (elle en a directement géré 14 459 et en a orienté 3 131 vers d'autres associations en raison de saturation). Le nombre de fiches Violences conjugales dont une femme a été victime et un homme l'auteur s'est élevé à 13 866. Comme en 2009 et en 2010, le plus grand nombre d'appels pour violences conjugales provenait d'Île-de-France avec 3 803 appels, de la région Rhô- ne-Alpes avec 1 239 appels et de la région PACA avec 1 065 appels (FNSF, 2011). Une étude spécifique analysant les données franciliennes est en cours de réalisation dans le cadre d'un partenariat entre l'Observatoire régional des violences faites aux femmes du Centre Hubertine Auclert, la FNSF et l'Union régionale solidarité femmes d'Île-de-France.

22

En 2011, parmi les fiches ren- seignées, 52 % ont déclaré avoir subi trois formes de violences. Près de 88 % ont fait état de violences psycho- logiques, 79,4 % de violences physiques, plus de 72 % des violences verbales et 6 % de violences sexuelles. Il ressort que les humiliations (73 %), les coups à main nue (67,5 %), les viols conjugaux (52,3 %), les privations de res- sources (37 %) sont les actes les plus couramment commis dans chaque type répertorié de violence. En 2011, 86,4 % des 13 866 femmes victimes avaient au moins un enfant et 10,5 % étaient enceintes avec au moins un enfant. 83,5 % des enfants vivaient sur le lieu des violences exercées, et 82,4 % en ont été témoins. Plus de 15 % ont fait l'objet de violences en même temps que la victime. 2,5 % n'ont pas été exposés directement mais connaissaient l'exis- tence des violences dans le couple (ONDRP, 2012).

TABLEAU 9
Fiches violence conjugales Info – comparatif et évolution

| RÉPARTITION | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|---------------------------------------|--------|--------|--------|--------|
| Au niveau national | 11451 | 10311 | 14860 | 16027 |
| Région Île-de-France | 4152 | 3379 | 3633 | 4078 |
| % Région Île-de-France | 36,3 % | 32,8 % | 24,4 % | 25,4 % |
| Paris | 1025 | 857 | 801 | 879 |
| % Paris/ à la Région Île-de-France | 24,7 % | 25,4 % | 22,0 % | 21,6 % |
| %Paris Île-de-France /niveau national | 9,0 % | 8,3 % | 5,4 % | 5,5 % |

Source : FNSF (2010).

UNE ANALYSE DES VICTIMES PARISIENNES QUI CONTACTENT LE 3919 VCI A ÉTÉ RÉALISÉE PAR L'OBSERVATOIRE DE LA FNSF.

71 % des victimes ont contacté elles-mêmes le service. Plus jeunes que dans les années précédentes, la moyenne d'âge se situait entre 25 et 40 ans. Près des deux tiers étaient de nationalité française. Elles faisaient également partie de la population active : 55 % des victimes avaient un emploi, parmi celles-ci, 50 % étaient employées. Elles avaient des ressources propres (81 %). Plus du trois quart des victimes ont subi des violences verbales, des violences psychologiques et de violences physiques. La gravité des violences psychologiques et des viols conjugaux a été davantage révélée que dans les années précédentes (menace, harcèlement, chantage, etc.). L'auteur des violences a été majoritairement identifié comme le partenaire régulier des victimes, même si l'étude a constaté une augmentation significative des ex-partenaires. Les trois quart des victimes vivaient avec le partenaire violent. 71 % avaient au moins un enfant qui dans la majorité des situations a été témoin des violences.

PEU DES RECOURS MOBILISÉS SUITE À CES VIOLENCES.

11 % ont fait la démarche de quitter le domicile pour fuir les violences. Les victimes font principalement des démarches auprès des services de police et des services de santé pour faire connaître les violences subies²³.

23

Pour aller plus loin voir l'étude Observations qualitatives et quantitatives relatives aux femmes parisiennes victimes de violences conjugales de l'Observatoire Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF, 2010).



VIOLENCES PENDANT L'ENFANCE ET AU COURS DE LA VIE

1. Enquête Événements de vie et santé (EVS, 2005-2006)

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

L'enquête EVS (Événements de vie et santé) a eu pour objectif de mieux connaître les liens entre la violence vécue et l'état de santé de la population. Le groupe d'exploitation de cette enquête était composé notamment de membres de la DREES, de l'INSEE, de l'INPES, de la DIV, de l'INED, de l'IDUP, de la CNAF, de l'IRDES, de l'INVS et de l'ONED. Cette enquête a été réalisée entre novembre 2005 et février 2006 auprès de 10 000 adultes âgés de 18 à 75 ans. Plusieurs modules ont composé le questionnaire de cette enquête, dont un module très détaillé sur les violences vécues au cours des 24 derniers mois, et un module moins détaillé sur les violences vécues tout au long de la vie. Dans l'exploitation du module sur la vie entière, il a été possible de repérer les personnes déclarant avoir subi durant l'enfance : des violences sexuelles (attouchements, tentatives de rapports sexuels forcés, rapports sexuels forcés), d'autres atteintes physiques (giffles, coups, brutalités diverses), un grave manque d'affection. L'enquête a également interrogé les personnes sur leur prise en charge éventuelle, qui ne concernerait que 19 % d'entre elles, en s'en tenant aux violences sexuelles répétées avant l'âge de 20 ans. Ce module a aussi porté sur la répétition de ces actes de violence : Dans les cas de violences sexuelles, « Vous ont-ils été imposés de manière durable, c'est-à-dire de façon répétée, pendant une ou plusieurs périodes ? » Et « plusieurs fois, très souvent ou de façon presque continue » pour les autres types de violence (Beck et al. 2010).

LES VIOLENCES SEXUELLES SURVIENNENT TRÈS TÔT AU COURS DE LA VIE

UNE SUREXPOSITION DES FEMMES AUX VIOLENCES SEXUELLES. D'après l'enquête EVS de 2005-2006, 7 % des personnes âgées de 18 à 75 ans ont déclaré avoir subi des attouchements, des rapports sexuels forcés et des tentatives de rapports forcés tout au long de leur vie, 11 % des femmes contre 3 % des hommes (Guyavarch, 2008).

DES VIOLENCES SEXUELLES SUBIES DE MANIÈRE PRÉCOCE AU COURS DE LA VIE. Parmi les 11 % de femmes déclarant avoir subi au moins une fois des violences sexuelles, 31 % ont subi une première atteinte de ce type entre leur naissance et l'âge de 10 ans.

L'ADOLESCENCE SE PRÉSENTE, POUR LES FILLES ET LES GARÇONS, COMME LA PÉRIODE D'EXPOSITION LA PLUS FORTE. 31 % des personnes déclarant avoir subi des attouchements, tentatives ou rapports sexuels forcés sur le cours entier de leur vie (à l'exclusion des 24 derniers mois), ont été exposées à ces violences pendant l'enfance (0-10 ans). 48 % y ont été exposées entre 11 et 19 ans et 31 % à l'âge de 20 ans ou plus tard. Le total est supérieur à 100 %, du fait de l'existence de personnes ayant subi ces violences à deux voire trois périodes de

leur vie : 12 % des femmes et 5 % des hommes victimes ont ainsi subi des violences à plusieurs périodes de leur vie, cumulant des violences sexuelles subies le plus souvent pendant l'enfance et à l'adolescence.

L'ENQUÊTE QUESTIONNE LES VIOLENCES IMPOSÉES DE MANIÈRE DURABLE OU RÉPÉTÉES AVANT L'ÂGE DE 20 ANS. 2,5 % de l'ensemble des femmes âgées de 20 à 75 ans déclarent avoir subi des violences sexuelles de manière répétée durant l'enfance. Parmi celles déclarant les avoir subi avant l'âge de 20 ans, 24 % déclarent qu'il s'agissait de rapports sexuels forcés, 76 % d'attouchements et 30 % de tentatives de rapports sexuels forcés. D'après les hypothèses énoncées par l'équipe d'EVS, ces violences seraient plus souvent perpétrées dans le cadre familial ou par des personnes que l'enfant connaissait. Si l'auteur de ces différents types de violence n'est pas désigné dans la partie du questionnaire concernant le vécu durant l'enfance, on peut faire l'hypothèse qu'en cas de violences imposées de manière durable, celles-ci étaient perpétrées dans le cadre familial ou du moins qu'il y avait bien une défaillance de l'autorité parentale si ces derniers n'ont pu mettre fin à ces actes de violence²⁴.

L'ENQUÊTE EVS A PERMIS DE MONTRER, À PARTIR D'UN EXEMPLE SUR UN TYPE DE VIOLENCE, À SAVOIR LES VIOLENCES SEXUELLES, LA FAIBLE PART DE PRISE EN CHARGE PAR LE SYSTÈME MALGRÉ LA GRAVITÉ DE TELS ACTES. Seules 19 % des victimes de violences sexuelles répétées pendant l'enfance ou à l'adolescence disent avoir été prises en charge. Ces résultats sont établis à partir de l'interrogation rétrospective d'adultes en population générale.

24

Ces données sont néanmoins à interpréter avec prudence car les violences durant l'enfance sont probablement sous-estimées. En effet, quelques personnes n'ont pas répondu à cette question : cinq personnes ont refusé, six ont dit ne pas savoir. D'autres ont répondu « non » dans l'entretien en face à face, puis ont donné une réponse différente à la fin de l'enquête dans le questionnaire auto-administré (Beck et al. 2010).



2. Enquête Contexte de la sexualité en France (CSF, 2005-2006)

Réalisée par l'INSERM et l'INED en 2005-2006, à l'initiative de l'Agence nationale de recherche sur le Sida (ANRS), cette enquête a été réalisée auprès d'un échantillon aléatoire de 12 364 personnes vivant en France métropolitaine (6 824 femmes et 5 540 hommes), dont 1891 Franciliens. Les répondants âgés de 18 à 69 ans ont été interrogés par téléphone fixe ou mobile. Pour rendre la structure de l'échantillon national similaire à celle de la population française, elle a été calée grâce à une post-stratification pour chaque sexe, selon le nombre de personnes éligibles dans le foyer puis selon l'âge, le mode de vie, le nombre d'enfants à charge, la situation professionnelle, le niveau de diplôme, le lieu de naissance (France, Europe ou autre) et la zone du territoire à partir des données du recensement et de l'enquête emploi de l'INSEE 2004. Elle a adapté son module sur les violences sexuelles au cours de la vie, déjà présent dans l'enquête de 1992 (ACSF), afin de le rendre comparable aux données de l'ENVEFF. Les 834 hommes et 1057 femmes d'Île-de-France ont été comparés, au niveau de leur répartition par sexe, âge et niveau d'éducation, avec les données de l'INSEE. Les similitudes entre les méthodologies et les questionnaires des enquêtes CSF (2006) et ENVEFF (2000) autorisent à en comparer les résultats. Il en ressort que le taux de déclaration de rapports sexuels contraints a fortement augmenté entre 2000 et 2006. Selon les chercheurs qui ont réalisé l'enquête CSF, « la comparaison entre l'enquête CSF de 2006 et l'enquête ENVEFF de 2000 fait apparaître que la hausse des faits déclarés ne correspond pas une augmentation de la fréquence des agressions, mais à une plus grande propension à les déclarer » (Bajos, et al. 2008). Il faut par ailleurs noter que l'augmentation du nombre de violences sexuelles n'est pas homogène mais varie selon le type d'agression. Les déclarations de rapports contraints survenus avant l'âge de 18 ans sont celles qui ont le plus augmenté entre 2000 et 2006, en particulier les agressions survenues avant l'âge de 15 ans, et ce dans tous les groupes d'âges, que l'on considère les tentatives ou les rapports forcés. L'enquête CSF n'enregistre pas les violences subies à l'âge adulte en dehors des violences sexuelles, à la différence de l'enquête ENVEFF qui a permis de mettre au jour que les femmes ayant subi des violences sexuelles avant l'âge de 15 ans ont des parcours spécifiques (MIPROF, 2013).²⁵

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

HUIT ANS APRÈS L'ENQUÊTE ENVEFF, LA PROPORTION DE FEMMES DÉCLARANT AVOIR SUBI AU MOINS UNE FORME DE VIOLENCE SEXUELLE AU COURS DE LA VIE A NETTEMENT AUGMENTÉ, TÉMOIGNANT DU FAIT QUE LA TOLÉRANCE À CES VIOLENCES S'EST ABAISSÉE ET QUE LES FEMMES LES DÉCLARENT DAVANTAGE DANS LES ENQUÊTES

LES FEMMES SONT PLUS NOMBREUSES QUE LES HOMMES À SE DÉCLARER VICTIMES D'UNE FORME DE VIOLENCE SEXUELLE AU COURS DE LA VIE. Plus d'une femme sur cinq (20,4 %) déclare avoir subi au moins une fois dans sa vie une forme de violence sexuelle (attouchements forcés, tentatives de rapports forcés, ou rapports forcés). Parmi elles, 6,8 % ont déclaré au moins un rapport sexuel forcé au cours de la vie, tandis que les hommes sont 6,8 % à déclarer au moins une forme de violence sexuelle et 1,6 % au moins un rapport sexuel forcé (MIPROF, 2013).

Les femmes de tous les âges sont exposées aux violences au cours de la vie, mais c'est durant la période de

TABLEAU 10
Les violences sexuelles subies au cours de la vie au sein de la population française (enquête CSF)

| | FEMMES | HOMMES |
|------------------------------------------------------------|--------|--------|
| Déclare avoir subi au moins une forme de violence sexuelle | 20,4 % | 6,8 % |
| Dont un rapport forcé | 6,8 % | 1,6 % |

Source : enquête CSF, réalisée auprès de 6824 femmes et de 5540 hommes âgés de 18 à 69 ans

jeunesse et aux débuts de la vie adulte que les femmes subissent le plus de violences sexuelles. Selon cette enquête les viols surviennent un peu plus tard que les attouchements. Pour la moitié des femmes ayant subi des attouchements forcés, les faits ont eu lieu avant l'âge de 10 ans, et dans un cas sur deux ils ont été suivis d'une tentative de rapport sexuel forcé (CSF).

POUR LES HOMMES, CES VIOLENCES SONT PLUS CONCENTRÉES DANS LES ANNÉES DE PRIME JEUNESSE, ET DEVIENNENT RARES AUX ÂGES ADULTES ET AVANCÉS. Pour les femmes, les agressions et rapports forcés ont lieu à tous les âges, y compris à des âges avancés. En 2006 (CSF), 8,7 % des femmes ayant déclaré au moins une tentative de rapport forcé ou un rapport forcé au cours de leur vie ont rapporté que le premier de ces événements (rapport forcé ou tentative) avait eu lieu avant l'âge de 18 ans. C'est nettement plus que la proportion de femmes pour qui le premier rapport forcé (ou la première tentative) a eu lieu à l'âge adulte (6,1 %). Ainsi, 59 % des femmes victimes de rapports forcés l'ont été pour la première fois avant l'âge de 18 ans. Ce chiffre s'élève à 67 % chez les victimes hommes.

TABLEAU 11
Âge lors des premiers rapports forcés (ou tentatives)

| | FEMMES | HOMMES |
|---------------------------------------|--------------|--------------|
| Premiers rapports forcés avant 18 ans | 8,7 | 2,8 |
| Premiers rapports forcés après 18 ans | 6,1 | 1,4 |
| Rapports forcés, âge inconnu | 1,1 | 0,3 |
| Pas de rapports forcés | 84,1 | 95,4 |
| Total | 100 % | 100 % |

Source : enquête CSF, réalisée auprès de 6824 femmes et de 5540 hommes âgés de 18 à 69 ans.

DES VIOLENCES CARACTÉRISÉES PAR LA PROXIMITÉ ENTRE LA VICTIME ET L'AGRESSEUR. Les violences durant l'enfance et l'adolescence sont souvent liées aux univers de socialisation (famille, école, groupe de pairs). La majorité des agressions sexuelles a lieu dans le cadre privé, souvent dans le cercle familial ou le couple. Parmi les femmes de plus de 40 ans déclarant avoir été victimes d'au moins une violence sexuelle avant l'âge de 18 ans, 27 % incriminent directement leur père, beau-

25

Les données présentées dans cette partie ont été publiées dans la Lettre de l'Observatoire national des violences faites aux femmes - n°1 - Nov. 2013. Voir MIPROF, 2013.



père ou une personne de la famille et 31 % d'autres personnes connues d'elles. Selon les générations, la propension à parler de ces agressions sexuelles (en dehors de l'enquête elle-même) varie assez largement.

LES JEUNES FEMMES DÉCLARENT PLUS SOUVENT QUE LES FEMMES ADULTES DES VIOLENCES AU COURS DE LA VIE.

Quel que soit l'âge auquel les violences ont eu lieu, seules 33 % des femmes âgées de 60 à 69 ans ont déclaré en avoir parlé avant l'enquête, contre 71 % des femmes âgées de 18 à 24 ans. Pour les auteurs de l'enquête, ces variations s'expliquent essentiellement par une modification de la sensibilité, sans doute liée aux campagnes d'information et à l'inscription de la violence contre les femmes dans l'agenda politique, dont l'ENVEFF aurait constitué le principal et méritoire vecteur.

DES VIOLENCES SEXUELLES QUI INFLUENT SUR LE DEVENIR ADULTE.

L'enquête CSF n'a pas enregistré les violences subies à l'âge adulte en dehors des violences sexuelles, à la différence de l'enquête ENVEFF qui a permis de mettre au jour que les femmes ayant subi des violences sexuelles avant l'âge de 15 ans ont des parcours spécifiques. Ces dernières interrompent leur scolarité à un âge plus précoce que celles qui n'ont pas subi de violences sexuelles, elles quittent le domicile parental plus tôt, et cela dans un climat de conflit avec leurs parents. Elles sont aussi plus susceptibles de connaître des violences physiques ou sexuelles à l'âge adulte, qu'il s'agisse de violences conjugales ou de violences dans d'autres sphères de vie (dans l'espace public ou au travail par exemple). Si 9,6 % des femmes n'ayant subi aucune difficulté dans l'enfance (ni violence sexuelle, ni privation matérielle, ni violence physique) ont déclaré dans l'ENVEFF avoir subi des violences physiques après l'âge de 18 ans, la proportion grimpe à 31,4 % pour celles ayant subi des violences sexuelles avant l'âge de 15 ans.

LE FAIT DE PARLER OU NON DES VIOLENCES SUBIES VARIE FORTEMENT SELON L'AUTEUR DES VIOLENCES.

Seules 40 % des femmes ont déclaré ces agressions lorsque l'auteur était un ami ou un conjoint, mais 78 % se sont confiées lorsqu'il s'agissait d'un père ou d'un beau-père, et 62 % lorsqu'il s'agissait d'une autre personne de la famille. Ces résultats diffèrent sensiblement de ceux de l'ENVEFF, dans laquelle les victimes déclaraient que le viol par un père, beau-père ou un autre homme de la parenté était une des agressions sexuelles les plus difficiles à révéler. Entre les deux enquêtes, la propension à parler des violences sexuelles a donc fortement augmenté, tandis que le nombre de plaintes enregistrées est resté stable. Les résultats confirment, selon les auteurs de l'enquête CSF, qu'il ne s'agit pas d'une augmentation des agressions mais plutôt d'une libération de la parole (au moins en situation d'enquête, à défaut d'une libération auprès de tous les interlocuteurs, notamment des services de police ou de justice). Enfin, si d'une enquête à l'autre les déclarations augmentent beaucoup, quel que soit l'âge au moment de l'agression, c'est parmi les femmes âgées de moins de 15 ans au moment des faits que cette évolution à la hausse est la plus marquée. Cette augmentation concerne les violences intrafamiliales puisque, dans ces âges les plus jeunes, le cadre intrafamilial de la victimation occupe une large part. À champ d'enquêtes identique (femmes

de 20 à 59 ans, qui constituent le champ de l'ENVEFF, plus étroit que celui de CSF), les tentatives de rapports sexuels forcés dont l'auteur déclaré est le père ou le beau-père sont 6,8 fois plus fréquentes et les rapports sexuels forcés 4,1 fois plus fréquents dans l'enquête CSF que dans l'ENVEFF. Lorsqu'il s'agit d'un autre homme de la parenté, l'accroissement se fait, pour ces deux types d'agressions, respectivement dans des rapports de 2,5 à 1 et de 3,9 à 1 (Bajos et Bozon, 2008, dans Beck, 2010, p. 116-117).

CES ENQUÊTES TÉMOIGNENT D'UNE LIBÉRATION DE LA PAROLE DES VICTIMES, MAIS SEULEMENT DANS LE CADRE DES ENQUÊTES. LES VIOLENCES RESTENT TUES DANS PRÈS DE LA MOITIÉ DES CAS.

L'une des spécificités des violences sexuelles réside dans la difficulté qu'ont les victimes à parler de leur situation. Ainsi, 46 % des femmes et 62 % des hommes se déclarant victimes dans l'enquête CSF, disent n'en avoir jamais parlé à un tiers avant l'enquête. Sur cette question, l'effet de génération est notable : chez les femmes de 60 à 69 ans, seules 33 % des victimes avaient déjà parlé de leur situation alors que ce chiffre grimpe à 71 % chez les victimes féminines âgées de 18 à 24 ans. Certaines violences sont plus difficiles à évoquer : l'enquête CSF montre que les femmes parlent significativement moins des rapports forcés et des tentatives commis par leur conjoint ou leur partenaire (MIPROF, 2013).



3. Événements de vie et violences subies chez les Franciliens. Résultats du Baromètre santé (2010)

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Depuis 1992, l'INPES mène, en partenariat avec de nombreux acteurs de santé, une série d'enquêtes appelées « Baromètres santé ». Ces enquêtes de surveillance épidémiologique permettent de suivre les principaux comportements, attitudes et perceptions liés aux prises de risques et à l'état de santé de la population résidant en France métropolitaine : tabagisme, alcoolisation et consommation d'autres drogues, pratiques vaccinales, comportement sexuel, dépistage des cancers, pratique d'une activité physique, nutrition, qualité de vie, sommeil, accidents, douleur, consommation de soins, santé mentale. Elles sont basées sur des sondages aléatoires à deux degrés (tirage d'un ménage puis d'un individu) et réalisées à l'aide du système d'interview par téléphone assistée par ordinateur. En 2010, l'échantillon national était composé de 27 653 personnes âgées de 15 à 85 ans dont 4 440 Franciliens (1 952 hommes et 2 488 femmes). Nous présentons ici les réponses au questionnaire Événements de vie et violences subies du Baromètre santé de 2010 (4 191 Franciliens âgés de 15 à 75 ans). La question sur les auteurs des violences sexuelles était formulée de la manière suivante: "Qui était la ou les personnes auteurs de ces actes, de ces attouchements ?" Si plusieurs réponses étaient mentionnées, il peut donc s'agir soit de plusieurs actes, soit d'un acte avec plusieurs auteurs²⁶ (ORS, 2010).

LES DEUX ÉVÉNEMENTS LES PLUS FRÉQUEMMENT VÉCUS DANS L'ENFANCE SONT LE FAIT D'AVOIR EU UN PARENT AVEC DE GRAVES PROBLÈMES DE SANTÉ ET LE FAIT D'AVOIR VÉCU DANS UN CLIMAT DE VIOLENCE ENTRE LES PARENTS, ÉVÉNEMENTS RAPPORTÉS PAR UN FRANCILIEN SUR CINQ. 21,4 % de franciliens ont eu durant leur enfance un parent ayant de graves problèmes de santé et 20,6 % ont vécu dans un climat de violence entre les parents. Viennent ensuite les graves problèmes d'argent au cours de la vie (18,7 %) et la séparation des parents avant les 18 ans du répondant (18,6 %). Quelques tendances ont été identifiées concernant la région Île-de-France :

26

Le Baromètre santé 2010 de l'INPES a permis d'analyser les données de plus de 6 000 jeunes âgés de 15 à 30 ans, dont 1 088 en Île-de-France (Les Comportements de santé des jeunes. Analyse du Baromètre santé 2010 - sous la direction de François Beck et de Jean-Baptiste Richard).

Cet échantillon représentatif a permis à la fois une comparaison des jeunes avec les autres âges de la vie, mais aussi entre jeunes connaissant des situations de vie différentes. La région Île-de-France n'a pas fait l'objet d'une exploitation de données spécifique. Les violences envers les femmes ont été abordées indirectement dans cette étude. Elles ont été associées aux facteurs ayant une incidence sur les pensées suicidaires et les tentatives de suicide déclarées par les jeunes interrogés (INPES, 2010 : p 24).

/ Le climat de violence et la séparation des parents sont des événements plus fréquemment rapportés par la population résidant en Île-de-France que dans les autres régions (20,6 % des personnes interrogées en Île-de-France contre 17,6 % hors Île-de-France).

/ Les femmes rapportent le plus souvent avoir connu un climat de violence entre les parents pendant l'enfance (22,9 % des Franciliennes contre 18 % de Franciliens).

/ Concernant les événements ayant eu lieu tout au long de la vie, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à déclarer de graves problèmes d'argent (20,8 % des Franciliennes contre 16,4 % de Franciliens).

LES FRANCIENNES SONT PLUS NOMBREUSES QUE LES HOMMES À DÉCLARER DES TENTATIVES D'ATTOUchements FORCÉS OU UN RAPPORT SEXUEL FORCÉ AU COURS DE LA VIE. Les Franciliennes sont 9,8 % à déclarer avoir été victimes de tentatives d'attouchements sexuels, et 9,3 % de tentatives de rapports sexuels forcés (respectivement 2,8 % et 3,4 % des hommes). Ces tentatives aboutissent dans près d'un cas sur deux à des attouchements forcés ou à un rapport sexuel forcé. Les attouchements sexuels forcés concernent ainsi 4,1 % des Franciliennes et les rapports sexuels forcés 3,3 % (respectivement 1,4 % et 1,2 % des hommes). Les victimes connaissent leur agresseur, dans la majorité des cas. Par ailleurs, les tentatives de rapports sexuels forcés au cours de la vie, sont plus déclarées en Île-de-France que dans les autres régions : 6,4 % contre 5,1 %

LES AUTEURS DES VIOLENCES SEXUELLES SONT SOUVENT DES PERSONNES CONNUES DES VICTIMES. En Île-de-France, près de 70 % des agressions sont commises par des personnes connues de la victime : dans 54,6 % des cas il s'agit d'une connaissance (62,1 % des cas pour les hommes et 51,5 % pour les femmes), dans 22,2 % des cas d'un membre de la famille (16,2 % pour les hommes et 24,6 % pour les femmes) et dans 19,8 % des cas du conjoint (10,9 % des cas pour les hommes et 23,4 % pour les femmes).

TABLEAU 12

Violences sexuelles subies au cours de la vie selon le sexe en Île-de-France (IDF) et hors Île-de-France (HIDF) (%)

| ÎLE-DE-FRANCE | TENTATIVE D'ATTOUchements SEXUELS | ATTOUchements SEXUELS FORCÉS | TENTATIVE DE RAPPORTS SEXUELS | RAPPORTS SEXUELS FORCÉS |
|--------------------|-----------------------------------|------------------------------|-------------------------------|-------------------------|
| Hommes | 2,8 | 1,4 | 3,4 | 1,2 |
| Femmes | 9,8 | 4,1 | 9,3 | 3,3 |
| Ensemble | 5,9 | 2,8 | 6,4 | 2,3 |
| HORS ÎLE-DE-FRANCE | | | | |
| Hommes | 2,4 | 0,9 | 1,7 | 0,5 |
| Femmes | 9,3 | 4,5 | 8,3 | 4,0 |
| Ensemble | 5,9 | 2,7 | 5,1 | 2,3 |

Source : Baromètre santé 2010, INPES - Exploitation ORS Île-de-France. Test réalisé sur les résultats hommes / femmes et sur le total IDF / HIDF.



GRAPHIQUE 1

Auteurs des violences sexuelles selon le sexe des victimes, en Île-de-France (IDF) et hors Île-de-France (HIDF) (%)



Source : Baromètre santé 2010, INPES - Exploitation ORS Île-de-France

Les Franciliennes ayant subi des tentatives de rapports sexuels ou des rapports sexuels forcés, sont plus souvent victimes de leur conjoint (31,1 % des tentatives de rapports sexuels ou des rapports sexuels forcés) que celles victimes de tentatives d'attouchements ou d'attouchements sexuels forcés (19,3 % des tentatives d'attouchements ou d'attouchements sexuels forcés).

QUELLE QUE SOIT LA VIOLENCE SUBIE, LES FEMMES DE 35-44 ANS DÉCLARENT LE PLUS AVOIR ÉTÉ VICTIME DE RAPPORTS SEXUELS FORCÉS AU COURS DE LEUR VIE. Bien qu'il s'agisse d'un cumul au cours de la vie, ce sont les personnes âgées de 35 à 44 ans qui déclarent le plus avoir été victime de rapports sexuels forcés : 4,4 % des 35-44 ans contre 1,8 % des 15-25 ans et des 65-75 ans.

27

L'enquête Santé, inégalités, ruptures sociales s'inscrit dans un programme de recherche international que se propose de comparer les relations entre la santé, les inégalités et les ruptures sociales dans les grandes métropoles situées dans différentes régions du monde (Abidjan, Antananarivo, New York, Paris, Sao Paulo et Varsovie). En France cette enquête a été réalisée par l'Inserm et le CNRS et elle s'est basée sur une cohorte de 3000 ménages d'Île-de-France suivis depuis 2005 (enquête à domicile à l'automne 2005, entretien téléphonique au printemps 2007). L'objectif est d'étudier les facteurs sociaux de la santé et le recours aux soins.

L'un des modules de cette enquête porte sur l'enfance et la jeunesse des personnes enquêtées avec notamment des questions sur le lieu et l'entourage de résidence, sur la prise en charge en protection de l'enfance et sur les « événements difficiles » (dont les mauvais traitements subis et les abus sexuels) avant l'âge de 18 ans (SIRS, 2007).

28

Le lien de filiation correspond au lien de l'individu avec la « famille d'orientation ». Le lien de participation élective renvoie à la socialisation secondaire, le lien celui de participation organique renvoie lui aussi à la socialisation extrafamiliale, mais se caractérise par l'exercice d'une fonction déterminée dans le cadre de l'organisation et de la division du travail. Enfin, le lien de citoyenneté repose sur le principe de l'appartenance à une nation et renvoie aux liens directs et indirects avec l'État (SIRS, 2007).

29

Parmi les femmes ayant déjà eu une relation, 16 % déclarent avoir été victimes de comportements violents de la part de leur conjoint (dont un cinquième le sont encore actuellement). Ces données apparaissent faibles en comparaison des données d'incidence française de l'enquête ENVEFF, qui estime qu'une femme sur 10 est victime chaque année de violence conjugale, tous types confondus. Rappelons cependant que cette dernière estimation repose sur des entretiens approfondis avec les personnes et que les conditions de l'enquête SIRS (questionnaire fermé, ne détaillant pas l'ensemble des types de violence) exposent à des biais de mémoire et de déclaration probablement plus importants (SIRS, 2007).

4. Vulnérabilités sociales, santé et recours aux soins dans les quartiers défavorisés franciliens.

Résultats d'enquêtes statistiques conduites dans des quartiers de la politique de la ville. Étude réalisée à partir de l'enquête Santé, inégalités, ruptures sociales (SIRS, 2001-2002/2003)

Dans le cadre du programme de recherche Santé, inégalités, ruptures sociales (SIRS Île-de-France), deux vagues d'enquêtes ont été menées auprès de personnes vivant dans des quartiers défavorisés : l'une dans cinq zones urbaines sensibles (ZUS) en 2001 avec le soutien de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES), et l'autre menée avec le soutien de la mission Ville de la préfecture de Paris dans deux quartiers parisiens du 20ème arrondissement relevant de la politique de la ville en 2003²⁷. La première enquête réalisée en 2001-2002 a concerné 5 ZUS d'Île-de-France : Aulnay-sous-Bois (93), Les Mureaux (78), Grigny (91) Cergy (95) et Paris 20ème. L'échantillon a été constitué par tirage aléatoire de 120 ménages dans chacune des ZUS étudiées. La deuxième enquête a pris en compte deux ensembles géographiques : Belleville-Amandiers et Saint-Blaise-Porte de Montreuil (dénommé parfois par la suite « Saint-Blaise »). Elle s'est basée sur un échantillon aléatoire de 1 000 logements représentatifs de la population d'étude. Dans les deux cas, les méthodes ont abouti à la constitution d'un échantillon aléatoire de ménages. Au sein de chaque ménage a été tirée au sort (par la méthode de la date anniversaire) la personne enquêtée, qui devait être majeure et francophone. Lors des deux enquêtes, les personnes ont été interrogées en face-à-face à leur domicile (ou, lorsqu'ils en faisaient la demande, dans un lieu public). Les questionnaires élaborés pour chacune des enquêtes n'étaient pas exactement similaires mais comportaient un très large tronc commun de questions, regroupées en sept grandes parties : logement et quartier, formation et expérience professionnelle, ressources, enfance et jeunesse, couple et famille, vie sociale et familiale, et enfin santé. Chaque thème a été abordé au travers de questions factuelles et de questions subjectives. De façon transversale aux sept parties mentionnées, les ruptures sociales ou au contraire l'intégration ont été appréhendées en référence aux quatre types de liens sociaux (le lien de filiation, le lien de participation élective, le lien de participation organique et le lien de citoyenneté) – et ce durant l'enfance comme à l'âge adulte²⁸ (SIRS, 2007). Les chiffres présentés à continuation correspondent aux résultats de l'enquête SIRS Île-de-France, 2001-2002.

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

LES FEMMES SONT PLUS NOMBREUSES QUE LES HOMMES À DÉCLARER DIVERS TYPES DE VIOLENCES DANS LEUR JEUNESSE. CES VIOLENCES PEUVENT AVOIR DE RÉPERCUSSIONS NÉGATIVES SUR LEUR INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

UNE IMPORTANTE INSTABILITÉ FAMILIALE AU COURS DE L'ENFANCE CHEZ LES PERSONNES RÉSIDANT DANS LES ZUS.

La population des cinq ZUS étudiées a été confrontée, plus souvent que la population générale, à de graves disputes ou conflits des parents (13,7 % contre 9,7 %) ainsi qu'au divorce ou à la séparation des parents (14,1 % contre 8,5 %). À l'âge de 10 ans, plus

d'un enquêté sur cinq ne vivait pas avec ses deux parents, et 4,2 % ont connu un placement (même temporaire) à la DDASS. La proportion de personnes ayant vécu dans une famille confrontée à de graves problèmes d'argent est plus élevée dans l'échantillon de cette enquête qu'en population générale (21,9 % contre 17,2 %), mais plus faible que dans une population en grande difficulté telle que celle qui bénéficie des services de la FNARS (33,3 %).

LES FEMMES SONT PLUS NOMBREUSES QUE LES HOMMES À DÉCLARER DIVERS TYPES DE VIOLENCES DANS LEUR JEUNESSE.

Les difficultés vécues avant l'âge de 18 ans ne diffèrent pas de manière significative entre hommes et femmes en ce qui concerne les ruptures du lien de filiation, la dégradation de l'environnement familial, la précarité des conditions de vie, ni le fait d'avoir fait l'objet d'une intervention éducative ou judiciaire (mais les effectifs sont faibles). En revanche, les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes à déclarer avoir été victimes dans leur jeunesse de mauvais traitements (7,4 % contre 2,2 %) et d'abus sexuels (5,4 % contre 1,3 %). Elles sont également plus nombreuses à déclarer des tentatives de suicide (3,4 % alors que ce n'est le cas d'aucun homme enquêté), ainsi que des problèmes de santé avant l'âge de 18 ans (12,2 % contre 7,4 %). À l'inverse, les hommes ont été suivis par un juge des enfants dans une proportion plus importante que les femmes (6,5 % contre 2,7 %).

LES FEMMES SONT PLUS NOMBREUSES QUE LES HOMMES À RAPPORTER DES VIOLENCES PHYSIQUES, SEXUELLES OU PSYCHOLOGIQUES APRÈS L'ÂGE DE 18 ANS.

Les violences vécues depuis l'âge de 18 ans ne touchent pas uniquement les femmes, mais la population masculine déclare moins souvent en avoir été victime – qu'il s'agisse de violences physiques ou sexuelles, qui concernent 2,4 % des hommes et 11,2 % des femmes, ou de violences psychologiques ou morales qui concernent 6,2 % des hommes et 17,5 % des femmes.

LES FEMMES SONT DAVANTAGE EXPOSÉES AUX VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE.

Au total, parmi les personnes ayant déjà vécu en couple ou ayant eu une relation sentimentale qui a beaucoup compté, 12,9 % ont été confrontées (ou le sont encore) à ce types de violences – que les violences aient été de leur propre fait, de celui de leur conjoint ou de celui de leurs enfants. Les femmes sont davantage concernées que les hommes : 17,2 % contre 8,7 %.²⁹

CES RÉSULTATS MONTRENT QUE D'UNE MANIÈRE GÉNÉRALE, DES DIFFICULTÉS ET RUPTURES DÈS L'ENFANCE ONT PU ENTRAÎNER DES PROBLÈMES À LA FOIS D'ADAPTATION AU SYSTÈME SCOLAIRE ET, PAR LA SUITE, D'INTÉGRATION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE.

Certaines situations ont pu entraver la socialisation et la construction de l'identité sociale et personnelle des individus au cours de l'enfance.

5. Enquête sur les comportements sexistes et les violences envers les jeunes filles (CSVF, 2006)

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Enquête commanditée par le conseil général de Seine-Saint-Denis dans le cadre de son Observatoire des violences envers les femmes. Cette enquête s'est déroulée auprès d'un échantillon représentatif de 1 566 jeunes filles âgées de 18 à 21 ans résidant, étudiant ou travaillant en Seine-Saint-Denis. Elle a porté sur les situations vécues par ces jeunes filles au cours des 12 derniers mois et au cours de leur vie, dans les différentes sphères publiques et privées (espaces publics ou lors de sorties, famille, relation de couple, travail, scolarité, études, université). La collecte des données s'est faite par entretiens directs, réalisés en face à face, entre avril et décembre 2006 par l'IDUP (Institut de démographie de l'université de Paris I) qui a réalisé les enquêtes dans les lycées, et par l'institut de sondage MV2 pour les autres terrains. La durée des entretiens était comprise entre 30 minutes et une heure et demie (conseil général de Seine-Saint-Denis, 2008). L'enquête comprenait un questionnaire basé sur le questionnaire de l'enquête ENVEFF et les questions portaient sur les situations vécues par les jeunes filles au cours des 12 derniers mois et au cours de leur vie, dans les différentes sphères publiques et privées (espaces publics ou lors de sorties, famille, relation de couple, travail, scolarité, études, université). Une question a été posée concernant les violences sexuelles au cours de la vie : « Une personne vous a-t-elle forcée à subir ou à faire des attouchements sexuels ; a-t-elle essayé ou est-elle parvenue à avoir avec vous un rapport sexuel contre votre gré ? » (Jaspard, 2011).

LES JEUNES FILLES EN SEINE-SAINT-DENIS SONT PARTICULIÈREMENT VICTIMES DE VIOLENCES AU COURS DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE. CES VIOLENCES AUGMENTENT LE RISQUE DE VIOLENCES SUBIES À L'ÂGE ADULTE

LA PLUPART DES VIOLENCES SUBIES PAR LES JEUNES FILLES INTERROGÉES ONT ÉTÉ EXERCÉES PAR DES HOMMES ADULTES, LE PLUS SOUVENT DANS LE CADRE DE LA FAMILLE. 23 % des enquêtées ont subi des violences physiques (coups violents, tabassages, menace armée, tentative de meurtre) au cours de leur vie. Près des deux tiers des coups et autres brutalités ont été infligés par un membre de la famille ou un proche (père/beau-père ; mère/belle-mère ; famille et proches), tandis que les tentatives de meurtre sont essentiellement perpétrées à part égale par un membre de la famille ou par un inconnu. **Parmi les violences physiques (coups violents, tabassages), il s'agit pour moitié de violences répétées qui se sont dans les deux tiers des cas produites avant 16 ans** (Observatoire des violences envers les femmes du conseil général de la Seine-Saint-Denis, 2007).

13 % DES ENQUÊTÉES ONT SUBI DES AGRESSIONS SEXUELLES (ATTOUACHEMENTS SEXUELS, TENTATIVES DE VIOL, VIOLS) AU COURS DE LEUR VIE. Ces agressions sexuelles sont majoritairement commises dans le cadre de la famille et des proches. Elles sont quatre fois sur cinq perpétrées par un homme connu de la jeune fille victime. Les trois quarts des viols ont été commis par

un membre de la famille, un proche ou leur petit ami. Les deux tiers des agressions sexuelles commises par le père ou le beau-père ont eu lieu avant l'âge de 16 ans.

LES VIOLENCES SUBIES AU COURS DE LA VIE DÉGRADENT FORTEMENT LA SANTÉ DES ENQUÊTÉES.

Si l'ensemble des jeunes filles qui n'ont connu aucune violence s'estime en bonne santé, 15 % des jeunes filles qui ont subi des violences physiques et sexuelles ont déclaré une santé « médiocre » ou « franchement mauvaise ». La fréquence des maladies chroniques est multipliée par trois. Parmi celles ayant subi des violences physiques et sexuelles, une jeune fille sur deux a déclaré se sentir nerveuse, déprimée ou désespérée. La part de jeunes filles ayant déjà fait au moins une tentative de suicide exprime aussi ce mal-être. Parmi les jeunes filles n'ayant pas été victimes de violences 6 % ont déjà fait une tentative de suicide contre 34 % pour celles qui ont subi des violences physiques et violences sexuelles avant 16 ans, avec un tiers de tentatives répétées pour ces dernières.

LE FAIT D'AVOIR SUBI DES VIOLENCES TEND À AUGMENTER LA PROPENSION À PRENDRE DES RISQUES DANS SA VIE SEXUELLE.

La part de premier rapport non protégé pour les jeunes filles ayant subi des violences avant 16 ans est multipliée par deux par rapport à celles qui n'ont subi aucune violence. De même, le recours à une interruption de grossesse est plus fréquent parmi celles qui ont subi des violences : 68 % de ces jeunes filles ont eu recours à la pilule du lendemain (deux tiers l'ont utilisée plusieurs fois), et 26 % à une interruption volontaire de grossesse.

LA VIOLENCE SUBIE AVANT 16 ANS AUGMENTE LE RISQUE DE VIOLENCES SUBIES/AGIES À L'ÂGE ADULTE. LES DONNÉES COLLECTÉES DANS L'ENQUÊTE CSVF PERMETTENT DE TESTER L'IMPACT DES VIOLENCES SUBIES DANS L'ENFANCE.

C'est le cumul, la répétition et l'auteur des violences qui font la différence. Les violences répétées grèvent l'avenir de ceux qui en sont victimes en produisant pour certaines une vulnérabilité, pour d'autres une agressivité indomptable, et dans les deux cas une forte probabilité de violences subies/agies à l'âge adulte. La violence subie avant 16 ans, en particulier lorsqu'elle est cumulée, multiplie par trois la probabilité d'être soit victime, soit auteur de violences à l'âge adulte.



INCESTE

1. Enquête Les Français face à l'inceste - Ipsos France - Association internationale des victimes de l'inceste (AIVI) 2009

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

L'enquête Les Français face à l'inceste a été réalisée en 2009 par l'association AIVI (Association internationale des victimes de l'inceste) et Ipsos. Le dispositif d'enquête comportait deux volets. Tout d'abord, un volet consacré à la santé des victimes et à la prévalence d'un certain nombre de pathologies au sein de cette population (au regard de ce qu'elles représentent au sein de la population française à qui les mêmes questions ont également été posées). Ensuite, un volet plus général s'adressant exclusivement aux victimes d'inceste, destiné à comprendre l'impact de l'agression sur leur vie quotidienne et à évaluer la manière dont le sujet peut ou non être abordé avec l'entourage. Au total, 341 victimes d'inceste ont répondu à l'enquête via l'AIVI. Leurs réponses sont, pour le volet dédié à leur santé, comparées à celles données par un échantillon de 946 Français âgés de 18 ans et plus, représentatifs de la population française.

UN TRAUMATISME AUX CONSÉQUENCES MULTIPLES SUR LA SANTÉ ET LA VIE QUOTIDIENNE DES VICTIMES

3 % DES FRANÇAIS, SOIT PLUS DE DEUX MILLIONS DE PERSONNES, DÉCLARENT AVOIR ÉTÉ VICTIMES D'INCESTE (5 % des femmes et 1 % des hommes). Ces estimations sont très probablement encore sous-évaluées en raison du tabou, de la honte et de la culpabilisation des enfants et des adultes ayant subi ces violences

UN FRANÇAIS SUR QUATRE (26 %) CONNAÎT AU MOINS UNE PERSONNE VICTIME D'INCESTE DANS SON ENTOURAGE.

/ Ainsi, 19 % des Français déclarent connaître une (12 %) voire plusieurs personnes (7 %) ayant subi des agressions sexuelles comme des attouchements ou des caresses, et 13 % connaissent une (8 %) ou plusieurs personnes (5 %) ayant été victimes de viols.

/ De même, respectivement 11 % et 9 % affirment qu'un ou plusieurs membres de leur entourage ont subi des actes d'exhibitionnisme ou fait l'objet de confidences répétées à caractère sexuel.

/ Seules 3 % des personnes interrogées connaissent une ou plusieurs personnes ayant été obligées de poser pour des photographies érotiques ou pornographiques durant leur enfance ou leur adolescence.

LE PRINCIPAL MAL DONT SOUFFRENT LES VICTIMES D'INCESTE EST LA DÉPRESSION : la quasi-totalité des répondants (98 %) avoue ressentir actuellement (72 %) ou avoir ressenti dans le passé (26 %) le sentiment régulier d'être très déprimé, alors que la proportion de

Français se disant dépressifs est nettement moindre (56 %, dont 19 % qui le vivent actuellement).

LES VICTIMES D'INCESTE SOUFFRENT ÉGALEMENT DANS LEUR CORPS, PUISQUE 85 % DÉCLARENT SUBIR OU AVOIR SUBI DANS LE PASSÉ DES DOULEURS CHRONIQUES RÉGULIÈRES COMME DES MAUX DE DOS OU DES MIGRAINES RÉPÉTÉES (contre 56 % des Français dans leur ensemble).

ELLES SONT ÉGALEMENT DAVANTAGE SUJETTES À DES COMPORTEMENTS À RISQUE OU DES ADDICTIONS comme le fait de fumer plus de 10 cigarettes par jour en moyenne (55 % contre 44 % en moyenne chez les Français), boire plus de trois verres d'alcool par jour (30 % contre 17 %) ou consommer de la drogue chaque semaine (27 % contre 9 %). 41 % avouent également s'automutiler ou l'avoir fait régulièrement, et 12 % ont déjà connu la prostitution.

LE FAIT D'AVOIR SUBI UN INCESTE A DONC DE MULTIPLES CONSÉQUENCES SUR LES VICTIMES, ET LEUR COMPORTEMENT S'EN RESSENT ÉGALEMENT. Ainsi, elles éprouvent une forte peur des autres ou de dire non (93 % vivent ou ont vécu cette situation, contre seulement 29 % des Français), se montrent souvent irritables et ont même parfois des explosions de colère (92 % contre 53 % des Français) et sursautent ou tremblent de façon excessive dès qu'il arrive quelque chose d'inattendu (83 % contre 34 %). **LE FAIT MÊME DE SE NOURRIR EST PROBLÉMATIQUE ET LA TRÈS GRANDE MAJORITÉ D'ENTRE ELLES SOUFFRE DE TROUBLES COMPULSIFS ALIMENTAIRES COMME L'ANOREXIE OU LA BOULIMIE** (76 % contre 9 % des Français dans leur ensemble). Les deux tiers avouent également éprouver ou avoir éprouvé une réelle peur d'avoir des enfants par crainte d'être un mauvais parent, contre seulement 12 % des Français.

SIGNE ENFIN QUE L'INCESTE CONTINUE DE REPRÉSENTER UN TABOU DANS LA FAMILLE ET PLUS GÉNÉRALEMENT DANS LA SOCIÉTÉ, LES FAITS NE SE TRADUISENT QUE TRÈS RAREMENT PAR UNE ISSUÉ JUDICIAIRE. Ainsi, seules 30 % des victimes sont allées porter plainte, et quand elles l'ont fait, il n'y a majoritairement pas eu de procès. Ceci s'explique très certainement par les délais de prescription : alors même qu'une victime met en moyenne 16 ans pour révéler les faits, elle ne peut au mieux porter plainte que dans les 20 années qui suivent l'obtention de la majorité, soit jusqu'à l'âge de 38 ans.

D'AILLEURS, LES PERSONNES QUI N'ONT PAS PORTÉ PLAINTÉ INDICENT MAJORITAIREMENT AVOIR AGI DE LA SORTE CAR LES FAITS ÉTAIENT PRESCRITS. MAIS CE N'EST PAS LA SEULE RAISON INVOQUÉE : LA PRESSION FAMILIALE EXPLIQUE AUSSI POUR BEAUCOUP LES RÉTICENCES DES VICTIMES À PORTER L'AFFAIRE EN JUSTICE. Ainsi, 35 % de celles qui n'ont pas porté plainte expliquent qu'elles ont eu peur d'être rejetées par leur famille, et 5 % qu'elles avaient peur de la détruire ou de faire du mal à leur entourage. La difficulté d'affronter un procès – raconter ce qu'on a subi, faire face à son agresseur – est également une raison invoquée par 35 % des victimes n'ayant pas porté plainte, tandis que 19 % indiquent que leur agresseur était décédé et 13 % qu'elles redoutaient qu'on ne les croie pas.



MUTILATION SEXUELLES FÉMININES

1. Enquête Excision et Handicap (ExH) (2007-2009)

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Cette enquête de type «cas-témoin» a été réalisée dans cinq régions françaises (Haute-Normandie, Ile-de-France, PACA, Pays de la Loire et Nord-Pas-de-Calais) entre 2007 et 2009. 2 882 femmes adultes migrantes ou filles de migrants ont été enquêtées dans le cadre de consultations gynécologiques hospitalières ou en centres de protection maternelle et infantile. Parmi elles, 685 ont été victimes d'une mutilation sexuelle. Les femmes étaient toutes majeures et 70 % d'entre elles avaient moins de 35 ans. L'échantillon était constitué pour les deux tiers de femmes migrantes et pour un tiers de filles de migrants. La moitié d'entre elles étaient en couple au moment de l'enquête. Cette enquête comble une lacune dans les connaissances statistiques concernant ces populations minoritaires qui ont, certes fait l'objet d'enquêtes ces dernières années, mais jamais avec une d'échantillon de cette ampleur et un questionnaire couvrant autant de domaines de la vie sociale (Andro et al. 2009).

LA PRATIQUE DES MUTILATIONS SEXUELLES FÉMININES (53 000 FEMMES ADULTES EN FRANCE) EST EN REcul, MAIS LE RISQUE PERSISTE NOTAMMENT D'UNE PRATIQUE À L'ÉTRANGER

L'EXCISION EXPOSE LES FEMMES À DES PROBLÈMES DE SANTÉ SPÉCIFIQUES. Une femme excisée sur 10 est gênée au quotidien pour uriner, marcher ou porter certains vêtements.

LE RECOURS À LA CHIRURGIE RÉPARATRICE EST ENCORE MARGINAL ET NE SERA VRAISEMBLABLEMENT PAS SYSTÉMATIQUE. Parmi les femmes enquêtées, 5 % y ont eu recours ou sont en cours de démarche et 20 % se disent intéressées, principalement pour améliorer leur sexualité et, dans une moindre mesure, pour retrouver leur intégrité féminine ou pour des raisons de santé. Les femmes qui n'envisagent pas de recourir à l'opération déclarent « accepter leur état actuel » et « ne pas en ressentir le besoin ». L'intérêt pour l'opération est plus important parmi les femmes de moins de 35 ans et qui ont grandi en France.

L'EXCISION DIMINUE NETTEMENT DANS LES DERNIÈRES GÉNÉRATIONS, ATTESTANT DE L'ABANDON PROGRESSIF DE L'EXCISION EN CONTEXTE MIGRATOIRE, MAIS AUSSI DANS LES PAYS D'ORIGINE. Parmi les filles des femmes excisées, 11 % sont elles mêmes excisées. Ce chiffre est cependant bien plus faible parmi celles qui sont nées en France (3 %) où la pratique est illégale.

LE QUESTIONNEMENT DES MÈRES SUR LEURS INTENTIONS, SUR CELLES DU PÈRE OU DE LA FAMILLE RESTÉE AU PAYS D'ORIGINE PERMET D'ESTIMER DES NIVEAUX DE RISQUE POUR LES FILLES. Dans sept cas sur 10, aucun des deux parents ni un proche n'a l'intention de

faire exciser la fillette. Dans trois cas sur 10 un risque persiste, soit en cas de retour au pays – et les parents en sont conscients –, soit directement lié à une intention plus ou moins formulée par l'un ou l'autre des parents.

EN FRANCE, SELON L'ENQUÊTE EXH (2007-2009), EN 2004, ENVIRON 53 000 FEMMES ADULTES AURAIENT SUBI DES MUTILATIONS SEXUELLES (HYPOTHÈSE MOYENNE). Neuf victimes sur 10 ont été excisées avant l'âge de 10 ans. Les mutilations sexuelles ont touché des femmes migrantes mais aussi des femmes nées en France de parents originaires des pays où l'excision est encore pratiquée. Elle s'est très vraisemblablement perpétuée en France chez les filles de migrants jusqu'au début des années 1980. Elle a sans doute régressé ensuite, ou a même été abandonnée dans certaines familles. Parmi les filles des femmes excisées, 11 % sont elles mêmes excisées. Ce chiffre est cependant bien plus faible parmi celles qui sont nées en France (3 %) où la pratique est illégale.



MARIAGE FORCÉ

1. Enquête Trajectoires et Origines (TeO, 2008-2009)

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

L'enquête Trajectoire et Origines (TeO) : enquête sur la diversité des populations de France, a été réalisée par l'INED et l'INSEE entre septembre 2008 et février 2009 en France métropolitaine sur un échantillon de 21 000 personnes : immigrées, natives d'un DOM, descendantes d'immigrés, descendantes d'originaires d'un DOM, natives de France métropolitaine dont aucun parent n'est immigré ou originaire d'un DOM. Elle vient combler une lacune dans les connaissances statistiques concernant ces populations minoritaires qui ont, certes, fait l'objet d'enquêtes ces dernières années, mais jamais avec ces tailles d'échantillon et un questionnaire couvrant autant de domaines de la vie sociale. Cette enquête ne prend pas en compte les adolescentes renvoyées de force au pays d'origine de leurs parents en vue de leur mariage, ce qui aboutit à sous-estimer la part des mariages forcés.

LES MARIAGES FORCÉS SONT PLUS FRÉQUENTS CHEZ LES FEMMES IMMIGRÉES QUE CHEZ LES FILLES D'IMMIGRÉS NÉES EN FRANCE

EN 2008, 4 % DES FEMMES IMMIGRÉES ET 2 % DES FILLES D'IMMIGRÉS NÉES EN FRANCE SONT CONCERNÉES PAR UN MARIAGE FORCÉ (CHIFFRES POUR LES 26-50 ANS)

LE « MARIAGE CONTRAINT » SE FAIT RARE CHEZ LES PLUS JEUNES FEMMES IMMIGRÉES.

/ Parmi les femmes immigrées ayant entre 26 et 30 ans, seules 2 % ont été mariées contre leur gré (et 7 % avec un « consentement vraisemblablement altéré »).

/ Pour les femmes immigrées ayant entre 51 et 60 ans, 22 % ont connu un « mariage contraint », 9 % ont été mariées contre leur gré et 13 % avec un « consentement vraisemblablement altéré ». Deux fois sur trois, il s'agit d'unions conclues dans le pays d'origine avant la migration en France.

/ Les filles d'immigrés, dont la majorité se marie en France, sont pour leur part deux fois moins nombreuses à déclarer un mariage non consenti que les immigrées du même âge. Entre 26 et 30 ans, elles ne sont que 1 % à avoir été mariées contre leur gré et 3 % avec un « consentement éventuellement altéré ». Cependant, l'étude ne prend pas en compte les adolescentes renvoyées de force au pays d'origine de leurs parents en vue de leur mariage, ce qui aboutit à sous-estimer la part des mariages forcés.

2. Enquête sur les mariages forcés et l'accompagnement des victimes en Seine-Saint-Denis (2012)

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

L'Enquête sur les mariages forcés et l'accompagnement des victimes en Seine-Saint-Denis est une étude qualitative – en partenariat avec la CRIP 93 – du phénomène des mariages forcés en Seine-Saint-Denis et de leur accompagnement. Cette enquête est basée sur 28 dossiers concernant des mineures et jeunes majeures (c'est-à-dire ayant entre 18 et 21 ans) ayant été en danger de mariage forcé ou mariées de force de 2009 à 2011 en Seine-Saint-Denis. L'étude a cherché à reconstruire le parcours des victimes à partir des documents produits par les professionnel-le-s. Les violences identifiées dans cette enquête incluent les violences psychologiques (insultes, menaces, humiliations, chantage, culpabilisation), les violences physiques (coups, mises à la porte, humiliations physiques), les violences physiques graves (frappées violemment éventuellement avec un objet, passage à tabac, séquestration, menace avec une arme, tentative de meurtre), les violences sexuelles (attouchements, tentatives de viol, viols, mutilations sexuelles féminines). Tous les dossiers étudiés concernent des femmes. 22 sur 28 étaient mineures au moment de l'information préoccupante. Les deux tiers des victimes de mariage forcé étaient scolarisées au moment de l'information préoccupante, et deux tiers ont été déscolarisées durant le traitement de leur dossier (Bravo, 2012).

LES CONSÉQUENCES DU MARIAGE FORCÉ SONT NOMBREUSES ET TOUCHENT DIVERSES SPHÈRES DE LA VIE DES JEUNES FILLES.

/ Les troubles psychotraumatiques sont responsables de nombreuses conduites paradoxales des victimes (confusion, banalisation, tolérance, dépendance à l'agresseur, conduites à risques) qui rendent la prise en charge difficile.

/ Le mariage forcé a un impact sur le déroulement de la scolarité de la victime (repli sur soi, absentéisme, baisse des résultats, comportements inadaptés, etc.).

/ Dans la moitié des cas, les victimes de mariage forcé ont manifesté une conduite à risque (absentéisme, comportement violent, tendance suicidaire).

LE MARIAGE FORCÉ A UN IMPACT NÉGATIF DANS PLUSIEURS ASPECTS DE LA VIE DES VICTIMES

DANS TOUS LES CAS ANALYSÉS, LES VICTIMES DE MARIAGES FORCÉS ONT SUBI DES VIOLENCES AU COURS DE LEUR VIE. Les violences déclarées sont des violences psychologiques, physiques et sexuelles.

/ Dans 11 cas (soit 40 %), les victimes de mariages forcés ont subi des violences sexuelles au cours de leur vie ou dans le cadre du mariage forcé.

/ Dans 17 cas (soit 60 %), les adolescentes étaient en danger grave et imminent (menacées de mariage forcé dans la semaine, violences aggravées).

/ Seules 6 adolescentes n'ont pas subi de pressions et de violences de la part de leurs parents car elles en étaient éloignées. Dans le reste des cas (soit 80 %), les adolescentes ont subi de fortes pressions ainsi que des violences durant le traitement du dossier.

/ En ce qui concerne les violences sexuelles ayant eu lieu avant le mariage forcé, leurs auteurs font majoritairement partie de la famille. Les adolescentes ont subi des attouchements (par le père ou le frère), des viols (par le père, le frère ou par le compagnon de la mère dans un cas).

/ Pour les mutilations sexuelles féminines, nous avons rencontré quatre cas d'excision chez des enfants et adolescentes ayant entre 9 et 14 ans. L'excision était considérée comme l'étape précédant le mariage forcé.

3. Enquête sur les comportements sexistes et les violences envers les jeunes filles (CSVF, 2006)

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Enquête commanditée par le conseil général de Seine-Saint-Denis dans le cadre de son Observatoire des violences envers les femmes. Cette enquête, qui s'est déroulée auprès d'un échantillon représentatif de 1 566 jeunes filles âgées de 18 à 21 ans résidant, étudiant ou travaillant en Seine-Saint-Denis, a porté sur les situations vécues par les jeunes filles au cours des 12 derniers mois et au cours de leur vie, dans les différentes sphères publiques et privées (espaces publics ou lors de sorties, famille, relation de couple, travail, scolarité, études, université). La collecte des données s'est faite par entretiens directs, réalisés en face à face, entre avril et décembre 2006 par l'IDUP (Institut de démographie de l'université de Paris I) qui a réalisé les enquêtes dans les lycées, et par l'institut de sondage MV2 pour les autres terrains. La durée des entretiens était comprise entre 30 minutes et une heure et demie. L'enquête comprenait un questionnaire basé sur le questionnaire de l'enquête ENVEFF. Elle a abouti à plusieurs conclusions concernant le profil des victimes de mariage forcé, en se basant sur celles dont les parents sont originaires d'un pays où cette pratique est en usage (45 %) (conseil général de Seine-Saint-Denis, 2008).

SI LA TRADITION DU MARIAGE FORCÉ SEMBLE DIMINUER, LE CONTRÔLE ET LES PRESSIONS FAMILIALES DANS LE CHOIX DU CONJOINT SUBSISTENT POUR CERTAINES JEUNES FILLES

LES PRESSIONS FAMILIALES SUR LES RELATIONS AMOUREUSES AUGMENTENT LE RISQUE DE SUBIR UN MARIAGE FORCÉ.

/ Les pressions exercées par la famille sur le choix du partenaire au nom de la communauté et/ou de la religion représentent un facteur d'exposition au risque de subir un mariage forcé (32 %) ;

/ Parmi celles qui déclarent subir des pressions familiales sur leurs relations amoureuses, 17 % indiquent que leur famille a tenté de leur imposer un mariage.

LES VICTIMES DES MARIAGES FORCÉS IDENTIFIÉES DANS CETTE ÉTUDE SONT DES ADOLESCENTES AVEC DES TRAJECTOIRES DE VIE FORTEMENT MARQUÉES PAR LA VIOLENCE.

/ La moitié des adolescentes concernées par cette pratique a subi des violences physiques (contre 23 % pour l'ensemble de la population interrogée).

/ Plus du tiers a subi des agressions sexuelles (contre 14 % pour l'ensemble de la population interrogée) ;

/ Leur état de santé est davantage dégradé que celui des autres (deux adolescentes sur 10 confron-

tées au mariage forcé ont une santé médiocre et une sur 10 a des pensées suicidaires, contre respectivement 1 % et 3 % dans l'ensemble de l'enquête).

/ Enfin, elles taisent plus souvent les violences subies : seules quatre jeunes filles sur 10 avaient parlé des violences qu'elles avaient subies avant l'enquête (contre sept sur 10 pour l'ensemble de la population interrogée).



4. Les données de la Fédération nationale GAMS

PR. MÉTHODO.

La Fédération nationale GAMS (Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles, des mariages forcés) est engagée dans la lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes. D'abord spécialisée sur les mutilations sexuelles féminines, elle l'est également sur le mariage forcé. L'association ne produit pas de données statistiques mais fait quelques constats en fonction des dossiers traités³⁰.

LES FRANCIENNES SONT EXPOSÉES À DES VIOLENCES SPÉCIFIQUES, COMME LES MARIAGES FORCÉS OU LES MUTILATIONS SEXUELLES FÉMININES. Selon des estimations du GAMS datant du début des années 2000, 70 000 jeunes filles seraient concernées par un mariage forcé en France, dont 40 000 en Île-de-France (ORVF, 2014).

LES FEMMES DE PLUS DE 21 ANS ÉTAIENT MAJORITAIREMENT ORIGINAIRES D'ASIE DU SUD (INDE, PAKISTAN, SRI LANKA). Récemment, le GAMS a vu un afflux de femmes de plus de 21 ans originaires d'Afrique subsaharienne ou du Maghreb, zones géographiques où les mariages forcés ont traditionnellement lieu plus tôt. L'association interprète cela comme une possible stratégie d'adaptation développée par les parents maltraitants face à la protection de l'enfance en attendant que leur fille ne soit plus sous la protection de l'ASE pour les marier de force. L'association souligne également que les violences subies ne se limitaient pas au mariage forcé mais existaient déjà avant.

CES ADOLESCENTES ET JEUNES FEMMES SONT TRÈS MARQUÉES PAR LES VIOLENCES DE LEURS PARENTS. Elles adoptent des conduites à risque telles que la boulimie, l'anorexie, les tentatives de suicide. En cherchant à fuir les projets de mariage forcé elles peuvent se retrouver en errance. Enfin, elles présentent souvent un stress post-traumatique, voire de graves problèmes psychologiques ou psychiatriques plus ou moins envahissants.

EN ÎLE-DE-FRANCE, UNE PRÉVALENCE INÉGALE SELON LES DÉPARTEMENTS. Dans les départements de Paris et de la Seine-Saint-Denis, les populations les plus à risque sont nombreuses. Viennent ensuite les départements suivants par ordre décroissant : Yvelines (région du Val de Seine et du Mantois, en particulier), Val-de-Marne, Val d'Oise, Hauts-de-Seine, et dans une moindre mesure, l'Essonne et la Seine-et-Marne.

LES MIGRANT-E-S PRÉSENTS EN FRANCE, EN PARTICULIER, EN ÎLE-DE-FRANCE, VIENNENT DES RÉGIONS LES PLUS CONSERVATRICES (celles du fleuve Sénégal), où en l'espace de 30 ans, aucun changement de normes sociales n'a été enregistré. Ce changement peut permettre entre autres l'abandon de pratiques telles que l'excision.

30

Certaines données ci-dessous ont été présentées par le GAMS lors du colloque de lancement de l'ORVF. Voir ORVF, 2014.



VIOLENCES CONJUGALES

1. En France, les violences intraconjugales (notamment physiques et sexuelles) sont surtout des violences faites aux femmes

En France, selon l'enquête CVS (2010-2012), chaque année, 1,2 % des femmes âgées de 18 à 59 ans vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine, soit 201 000 femmes, sont victimes de violences conjugales. L'auteur de ces violences conjugales (qu'elles soient physiques ou sexuelles) est la plupart de temps le conjoint, marié ou non, ou l'ex-conjoint au moment des faits.

Source : enquête Cadre de vie et sécurité (CVS, 2010-2012).

En France, selon l'Étude nationale sur les morts violentes au sein du couple (2012), au cours de l'année 2012, 174 personnes sont décédées, victimes de leur partenaire ou ex-partenaire de vie. 148 femmes et 26 hommes. Parmi ces 148 femmes décédées sous les coups de leur compagnon (ou ex-compagnon), 23 étaient franciliennes.

Source : Étude nationale sur les morts violentes au sein du couple (2012).

2. En Île-de-France, des violences conjugales de niveau grave et très grave ont été davantage repérées

En Île-de-France, selon l'enquête ENVEFF (2000), l'indicateur global de violences conjugales était plus élevé que sur l'ensemble du territoire (10,9 % en Île-de-France et 9 % dans le reste du territoire). L'indicateur pour le niveau grave atteignait 7,9 % en Île-de-France contre 6,7 % en France métropolitaine (insultes répétées, harcèlement psychologique, agressions physiques ou sexuelles uniques). Pour le niveau très grave, l'indicateur s'élevait à 3 % en Île-de-France contre 2,3 % sur l'ensemble du territoire (situations de cumul d'agressions physiques ou sexuelles, répétées ou associées aux violences verbales et au harcèlement psychologique).

Source : Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF, 2000).

3. Les pressions psychologiques répétées sont les violences les plus prépondérantes en Île-de-France

En Île-de-France, selon l'enquête ENVEFF (2000), parmi les violences subies par les Franciliennes, les pres-

sions psychologiques étaient prépondérantes (26,3 %). Les agressions verbales touchaient 4,8 % des femmes en couple, le chantage affectif 2 %, le harcèlement moral ou psychologique 9 %, les agressions physiques 3,4 %, le viol et autres actes sexuels imposés 0,8 %³¹.

Source : Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF, 2000).

4. Les violences conjugales sont déjà présentes chez les jeunes couples

En Seine-Saint-Denis, selon l'enquête CSVF (2006), la relation de couple, pour les jeunes filles âgées de 18 à 21 ans est déjà, pour certaines, le lieu de violences conjugales. Plus des deux tiers des filles enquêtées ont ou ont eu une relation de plus de deux mois avec un garçon au cours de l'année. La grande majorité (83 %) de ces relations est une relation où les deux partenaires sont amoureux. Elles ne sont cependant pas exemptes de violences : 4 % des jeunes filles ayant eu une relation amoureuse dans les 12 derniers mois ont déclaré avoir subi des attouchements sexuels contre leur gré, des tentatives de viol, et viols. Les relations des jeunes couples, semblaient en effet très tendues (29 % de harcèlement psychologique réciproque) mais aussi très violentes (12 % de harcèlement psychologique et 9 % de violences physiques subies par les filles).

Source : Enquête sur les comportements sexistes et les violences envers les jeunes filles (CSVF, 2006).

5. Une analyse des profils des victimes parisiennes qui contactent le 3919 a été réalisée par l'Observatoire de la FNSF

La moyenne d'âge des femmes ayant contacté le 3919 se situait entre 25 et 40 ans. Près des deux tiers étaient de nationalité française. Elles faisaient également partie de la population active : 55 % avaient un emploi, et parmi elles, 50 % étaient employées. Elles avaient des ressources propres (81 %). Plus du trois quart des victimes ont subi des violences verbales, des violences psychologiques et de violences physiques. L'auteur de ces violences a majoritairement été identifié comme le partenaire régulier des victimes, même si l'étude a constaté une augmentation significative des ex-partenaires. Les trois quart des victimes vivaient avec le partenaire violent. 71 % avaient au moins un enfant qui dans la majorité des situations a été témoin des violences. 11 % des victimes ont entrepris une démarche pour quitter le domicile et fuir les violences. Les victimes ont fait principalement des démarches auprès des services de police et des services de santé pour faire connaître les violences subies.

Source : étude Observations qualitatives et quantitatives relatives aux femmes parisiennes victimes de violences conjugales, Observatoire fédération nationale solidarité femmes (2010).

31

Ces atteintes psychologiques comprennent les actions de contrôle (exiger de savoir avec qui et où l'on a été, empêcher de rencontrer des amis ou un membre de la famille ou de leur parler), d'autorité (imposer des façons de s'habiller, de se coiffer ou de se comporter en public), les attitudes de dénigrement ou de mépris.

VIOLENCES DANS L'ENFANCE ET AU COURS DE LA VIE

1. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à se déclarer victimes d'une forme de violence sexuelle au cours de leur vie

En France, selon ENVEFF (2000), 11 % des femmes âgées de 20 à 59 ans ont déclaré avoir subi au moins une forme de violences sexuelles au cours de leur vie (attouchements forcés, tentatives de rapports forcés, rapports forcés et contrainte à des rapports sexuels avec un tiers). Les agressions les plus fréquemment déclarées ont été les tentatives de rapports forcés (5,7 %), les attouchements (5,4 %), les rapports forcés (2,7 %). Si la majorité des femmes ont déclaré une seule agression sexuelle, un quart des femmes a déclaré en avoir subi plusieurs.

Source : Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF, 2000).

En France, selon l'enquête CSF (2005-2006), plus d'une femme sur cinq (20,4 %) a déclaré avoir subi au moins une fois dans sa vie une forme de violence sexuelle (attouchements forcés, tentative de rapports forcés, ou rapports forcés). Parmi elles, 6,8 % ont déclaré au moins un rapport sexuel forcé au cours de leur vie, tandis que les hommes sont 6,8 % à déclarer au moins une forme de violences sexuelles au cours de sa vie et 1,6 % au moins un rapport sexuel forcé. (MIPROF, 2013).

Source : enquête Contexte de la sexualité en France (CSF, 2005-2006).

2. De violences sexuelles subies de manière précoce au cours de la vie

En France, selon l'enquête CSF (2005-2006), 8,7 % des femmes ayant déclaré au moins une tentative de rapport forcé ou un rapport forcé au cours de leur vie ont rapporté que le premier de ces événements (rapport forcé ou tentative) avait eu lieu avant l'âge de 18 ans. Cette proportion est nettement plus importante que pour les femmes pour qui le premier rapport forcé (ou la première tentative) a eu lieu à l'âge adulte (6,1 %) (MIPROF, 2013).

Source : enquête Contexte de la sexualité en France (CSF, 2005-2006).

En France, selon l'enquête EVS (2005-2006), parmi les 11 % de femmes ayant déclaré avoir subi au moins une fois des violences sexuelles, 31 % ont subi une première atteinte de ce type entre leur naissance et l'âge de 10 ans.

Source : enquête Événements de vie et santé (EVS, 2005-2006).

3. La famille, un cadre particulièrement violent pour les filles et jeunes filles

En Île-de-France, selon le Baromètre Santé 2010, les femmes rapportent le plus souvent avoir connu un climat de violence entre les parents pendant l'enfance (22,9 % des Franciliennes contre 18 % de Franciliens).

Source : Événements de vie et violences subies chez les Franciliens. Résultats du Baromètre santé (2010)

Dans quelques quartiers défavorisés franciliens, selon les études réalisées à partir de l'enquête Santé, inégalités, ruptures sociales (SIRS, 2001-2002/2003), les instabilités familiales vécues avant l'âge de 18 ans ne diffèrent pas de manière significative entre hommes et femmes concernant les ruptures du lien de filiation, la dégradation de l'environnement familial, la précarité des conditions de vie ni le fait d'avoir fait l'objet d'une intervention éducative ou judiciaire (mais les effets sont faibles). En revanche, les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes à déclarer avoir été victimes dans leur jeunesse de mauvais traitements (7,4 % contre 2,2 %) et d'abus sexuels (5,4 % contre 1,3 %).

Source : étude réalisée à partir de l'enquête Santé, inégalités, ruptures sociales (SIRS, 2001-2002/2003).

4. Des violences (physiques et sexuelles) caractérisées par la proximité entre la victime et l'agresseur

En Seine-Saint-Denis, selon l'enquête CSVF (2006), 23 % des enquêtées ont subi des violences physiques (coups violents, tabassages, menaces armées, tentatives de meurtre) au cours de leur vie. Près des deux tiers des coups et autres brutalités ont été infligés par un membre de la famille ou un proche (père/beau-père ; mère/belle-mère ; famille et proches), tandis que les tentatives de meurtre sont essentiellement perpétrées à part égale par un membre de la famille ou par un inconnu. Parmi les violences physiques (coups violents, tabassages), il s'agit pour moitié de violences répétées qui se sont dans les deux tiers des cas produites avant 16 ans.

Selon la même enquête, 13 % des femmes interrogées ont subi des agressions sexuelles (attouchements sexuels, tentative de viol, viol) au cours de leur vie. Ces agressions sexuelles sont majoritairement commises dans le cadre de la famille et des proches. Elles sont quatre fois sur cinq perpétrées par un homme connu de la jeune fille victime. Les trois quarts des viols ont été commis par un membre de la famille, un proche ou leur petit ami. Les deux tiers des agressions sexuelles commises par le père ou le beau-père ont eu lieu avant l'âge de 16 ans.

Source : Enquête sur les comportements sexistes et les violences envers les jeunes filles (CSVF, 2006).



En France, selon l'enquête CSF (2005-2006), les violences durant l'enfance et l'adolescence sont souvent liées aux univers de socialisation (famille, école, groupe de pairs). La majorité des agressions sexuelles a lieu dans le cadre privé, souvent dans le cercle familial ou le couple.

Source : enquête Contexte de la sexualité en France (CSF, 2005-2006).

5. Les violences subies au cours de la vie dégradent fortement la santé des femmes

En Seine-Saint-Denis, selon l'enquête CSVF (2006), si l'ensemble des jeunes filles qui n'ont connu aucune violence s'estime en bonne santé, 15 % des jeunes filles qui ont subi des violences physiques et sexuelles ont déclaré une santé « médiocre » ou « franchement mauvaise ». La fréquence des maladies chroniques est multipliée par trois. Parmi celles ayant subi des violences physiques et sexuelles, une jeune fille sur deux a déclaré se sentir nerveuse, déprimée ou désespérée. La part de jeunes filles ayant déjà fait au moins une tentative de suicide exprime aussi ce mal-être. Parmi les jeunes filles n'ayant pas été victimes de violences 6 % ont déjà fait une tentative de suicide contre 34 % pour celles qui ont subi des violences physiques et violences sexuelles avant 16 ans, avec un tiers de tentatives répétées pour ces dernières.

Selon cette enquête le fait d'avoir subi des violences tend à augmenter la propension à prendre des risques dans sa vie sexuelle : la part de premier rapport non protégé pour les jeunes filles ayant subi des violences avant 16 ans est multipliée par deux par rapport à celles qui n'ont subi aucune violence. De même, le recours à une interruption de grossesse est plus fréquent parmi celles qui ont subi des violences.

Source : Enquête sur les comportements sexistes et les violences envers les jeunes filles (CSVF, 2006).



MUTILATIONS SEXUELLES FÉMININES

LA PRATIQUE DES MUTILATIONS SEXUELLES FÉMININES EST EN REcul MAIS LE RISQUE PERSISTE NOTAMMENT D'UNE PRATIQUE À L'ÉTRANGER

En France, selon l'enquête ExH (2007-2009), en 2004, environ 53 000 femmes adultes auraient subi des mutilations sexuelles (hypothèse moyenne). Neuf victimes sur 10 ont été excisées avant l'âge de 10 ans. Les mutilations sexuelles ont touché des femmes migrantes mais aussi des femmes nées en France de parents originaires des pays où l'excision est encore pratiquée. Elle s'est très vraisemblablement perpétuée en France chez les filles de migrants jusqu'au début des années 1980. Elle a sans doute régressé ensuite, ou a même été abandonnée dans certaines familles. Parmi les filles des femmes excisées, 11 % sont elles mêmes excisées. Ce chiffre est cependant bien plus faible parmi celles qui sont nées en France (3 %) où la pratique est illégale.

Source : enquête *Excision et Handicap (ExH, 2007-2009)*.



MARIAGE FORCÉ

LA TRADITION DU MARIAGE FORCÉ SEMBLE DIMINUER MAIS DE RISQUES SUBSISTENT POUR CERTAINES JEUNES FILLES

Selon l'enquête TeO (2009), 9 % des femmes immigrées âgées entre 51 et 60 ans en 2008 ont été mariées contre leur gré. La fréquence est moindre chez les immigrées plus jeunes (2 % pour les 26-30 ans), et chez les filles d'immigrés (1 % des 26-30 ans).

Source : enquête Trajectoires et origines (TeO, 2008-2009).

LE MARIAGE FORCÉ A UN IMPACT NÉGATIF DANS PLUSIEURS ASPECTS DE LA VIE DES VICTIMES

En Seine-Saint-Denis, selon l'enquête sur les mariages forcés et l'accompagnement des victimes, le mariage forcé perturbe le déroulement de la scolarité de la victime (repli sur soi, absentéisme, baisse des résultats, comportements inadaptés etc.). Les troubles psychotraumatiques sont responsables de nombreuses conduites paradoxales des victimes (confusion, banalisation, tolérance, dépendance à l'agresseur, conduites à risques) qui rendent la prise en charge difficile. Dans la moitié des cas, les victimes de mariage forcé ont manifesté une conduite à risque (absentéisme, comportement violent, tendance suicidaire). Leur état de santé des jeunes filles est davantage dégradé.

Source : Enquête sur les mariages forcés et l'accompagnement des victimes en Seine-Saint-Denis (2012).



INCESTE

L'INCESTE CONTINUE DE REPRÉSENTER UN TABOU DANS LA FAMILLE, ET PLUS GÉNÉRALEMENT DANS LA SOCIÉTÉ

Plus de deux millions de Français ont déclaré avoir été victimes d'incestes (3 % des Français ont déclaré avoir été victimes d'inceste ; 5 % des femmes et 1 % des hommes).

Ce traumatisme a de multiples conséquences sur la santé et la vie quotidienne des victimes : dépression, douleurs chroniques régulières, comportements à risque et addictions, tentatives de suicide.

Les faits ne se traduisent que très rarement par une issue judiciaire. Ainsi, seules 30 % des victimes sont allées porter plainte, et lorsqu'elles l'ont fait, il n'y a majoritairement pas eu de procès à cause des délais de prescription.

Source : enquête Les Français face à l'inceste (2009).

—
B.
Viol
—

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| III. RECUEIL DE DONNÉES FRANCILIENNES | 20 |
| B. Viol | 52 |
| ÉTUDES THÉMATIQUES PRÉSENTÉES | 54 |
| 1. <i>Enquêtes Cadre de vie et sécurité (CVS, 2010 - 2012)</i> | 54 |
| 2. <i>Les Données sur le viol du Collectif féministe contre le viol (CFCV)</i> | 55 |
| FICHES SYNTHÈSE | 57 |



1. Enquête Cadre de vie et sécurité (CVS, 2010-2012)

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

L'enquête Cadre de vie et Sécurité (CVS) est une enquête de victimation par sondage en population générale, réalisée par l'INSEE et l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP). Elle vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes dans les deux années précédant l'enquête. Elle porte également sur les vols personnels, les violences physiques, les menaces ou les injures ainsi que l'opinion des personnes concernant leur cadre de vie et la sécurité. L'enquête a été réalisée auprès de 13 500 (moyenne) répondants, hommes et femmes âgés de 18 à 75 ans vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine. La collecte des données a été réalisée à partir d'un questionnaire auto-administré par ordinateur (méthode audio-CASI). L'enquête distingue différents types de violences : violences sexuelles (attouchements, rapports sexuels non désirés et tentatives), et violences physiques (giffes, coups et toute autre forme de violence physique). Le terme conjoint est entendu de manière élargie ; il désigne l'ensemble de partenaires intimes (épouse, concubin-e, pacsé-e, petit-e ami-e). Les membres du ménage sont les personnes vivant avec l'enquêté au moment de l'enquête. Les chiffres présentés à continuation correspondent à une moyenne calculée à partir des résultats des enquêtes 2010, 2011 et 2012 (données nationales). Ils ne tiennent pas compte des faits de violence verbale ou psychologique (menace, dénigrement, chantage affectif) non enregistrés dans l'enquête (MIPROF, 2013).³²

LES FEMMES SONT TRÈS LARGEMENT MAJORITYAIRES PARMIS LES VICTIMES DE VIOLS ET DANS LA PLUPART DES CAS, L'AGRESSEUR EST CONNU DE LA VICTIME

CHAQUE ANNÉE, 83 000 FEMMES SONT VICTIMES DE VIOLS OU DE TENTATIVES DE VIOLS. En moyenne, chaque année, près de 0,3 % des personnes âgées de 18 à 59 ans vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine, soit environ 95 000 personnes, sont victimes d'un viol, d'une tentative de viol ou d'un rapport sexuel forcé.

LES FEMMES SONT PLUS SOUVENT VICTIMES DE CE TYPE DE VIOLENCES QUE LES HOMMES. En effet, 0,5 % des femmes de 18 à 59 ans, soit 83 000 environ, ont déclaré avoir été victimes de ces faits l'année précédant l'enquête contre 0,1 % des hommes, soit 13 000. Le faible effectif d'hommes s'étant déclaré victimes ne permet pas de tirer des

TABLEAU 13
Nombre annuel de victimes de viols et de tentatives de viols

| | EFFECTIF | % DE LA POP. TOTALE |
|----------|----------|---------------------|
| Hommes | 13 000 | 0,1 |
| Femmes | 83 000 | 0,5 |
| Ensemble | 95 000 | 0,3 |

Champ : femmes âgées de 18 à 59 ans, vivant en ménage ordinaire en Métropole (MIPROF, 2013).

conclusions sur le profil des auteurs de ces violences.

DANS PLUS DE HUIT CAS SUR 10, LA VICTIME CONNAÎT SON AGRESSEUR. Pour la moitié des femmes victimes, l'agresseur est un membre du ménage. Dans ce cas, six fois sur 10, l'auteur est le conjoint. Même lorsque l'auteur ne fait pas partie du ménage, la majorité des victimes connaissent leur agresseur (près de sept fois sur 10). Au total, les agresseurs inconnus représentent seulement 17 % de l'ensemble des agresseurs.

UNE VICTIME SUR 10 DE VIOL OU DE TENTATIVE DE VIOL PORTE PLAINTE. Parmi les victimes de viols et de

TABLEAU 14
Lien entre la victime et l'agresseur

| | EFFECTIF | % |
|----------------------------------------------------------------------------------|----------|-----|
| Nombre total des femmes victimes | 83 000 | 100 |
| Auteur inconnu de la victime | 14 000 | 17 |
| Auteur connu mais ne fait pas partie du ménage de la victime | 26 000 | 31 |
| Auteur fait partie du ménage de la victime (au moment des faits) – hors conjoint | 17 000 | 21 |
| Auteur est le conjoint vivant avec la victime au moment des faits | 26 000 | 31 |

Champ : femmes âgées de 18 à 59 ans, vivant en ménage ordinaire en Métropole (MIPROF, 2013).

tentatives de viols, trois femmes sur 10 se sont rendues au commissariat, 11 % pour y porter plainte et 13 % une main courante. Par ailleurs, un tiers des victimes a déclaré avoir consulté un psychiatre ou un psychologue à la suite de cet événement. Le recours aux numéros verts et aux associations est en revanche moins fréquent. Enfin, la moitié des femmes victimes de ce type de violences sexuelles n'ont effectué aucune de ces démarches.

Parmi les victimes de viols ou tentatives de viols au sein du ménage, quatre sur 10 ont peur que cela se reproduise.

TABLEAU 15
Les démarches entreprises par les femmes victimes de viols et de tentatives de viols

| | EFFECTIF | % |
|----------------------------------------------------------------------|----------|-----|
| Nb total de victime | 83 000 | 100 |
| A été vue par un médecin à la suite de cet incident | 24 000 | 29 |
| S'est rendue au commissariat ou à la gendarmerie et a déposé plainte | 24 000 | 28 |
| et a déposé une main courante | 9 000 | 11 |
| A appelé un numéro vert, un service téléphonique d'aide aux victimes | 11 000 | 13 |
| A appelé un numéro vert, un service téléphonique d'aide aux victimes | 10 000 | 13 |
| A rencontré des membres d'une association d'aide aux victimes | 7 000 | 9 |
| A parlé de sa situation aux services sociaux | 9 000 | 11 |
| A consulté un psychiatre, un psychologue | 28 000 | 34 |
| N'a fait aucune des démarches citées ci-dessus | 42 000 | 50 |

Champ : femmes âgées de 18 à 59 ans, vivant en ménage ordinaire en Métropole (MIPROF, 2013).



2. Les données du Collectif féministe contre le viol

PR. METHODO.

Le Collectif féministe contre le viol (CFCV) analyse les appels prévenants de la permanence téléphonique nationale Viols-Femmes-Informations et produit quelques chiffres concernant les victimes de viols en France (CFCV, 2013). A partir des appels reçus, le CFCV produit des études et des recherches publiées dans le bulletin CFCV. Nous présentons ici les données issues de trois études (grossesses après les viols, liens entre la pornographie et le viol, liens entre la prostitution et le viol)³³.

L'AGRESSEUR EST UN PROCHE DANS 80 % DES CAS DE VIOLS DE MINEURS

Chaque année, le CFCV reçoit près de 7 000 appels, et environ 3 800 appels pour viol ou agression sexuelle. La quasi-totalité des victimes qui appellent sont des femmes et des jeunes filles (93,6 %). Pour les appels relatifs aux viols de mineurs, l'agresseur est un proche dans 80 % des cas. 35 % des viols sont commis au domicile de la victime ou de l'agresseur. 15 % des appels pour viol sont relatifs à des viols conjugaux.

LES GROSSESSES APRÈS UN VIOL SONT SOUVENT LA CONSÉQUENCE DE VIOLS PERPÉTRÉS AU SEIN DE LA FAMILLE OU DU COUPLE

DE 1998 À MI-2007, 555 APPELS ONT MENTIONNÉ UNE GROSSESSE APRÈS UN VIOL, SOIT 2,6 % DES 21 339 APPELS REÇUS À LA PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE SUR CETTE PÉRIODE³⁴.

LES AGRESSEURS PROVIENNENT POUR LA PLUPART DE L'ENTOURAGE DE LA VICTIME : la plus forte proportion d'agresseurs se situe dans le cercle familial ou assimilé (parents, compagnons ou ex-compagnon : 40). Une proportion importante des agresseurs n'appartient pas à la famille ; mais ce sont des proches de la victime (30, si on compte les personnes connues au travail, les amis, ou des professionnels à qui l'on fait confiance). Seuls 10 agresseurs étaient inconnus des victimes avant les viols. Il faut également noter 13 hommes que les appelantes n'ont pas souhaité désigner.

L'IDÉE MÊME D'ÊTRE ENCEINTE À LA SUITE D'UN VIOL N'EST PAS ENVISAGÉE. Pour les femmes ayant dépassé les délais légaux de l'IVG en France, l'IMG reste d'un accès difficile. Elles ont alors recours à l'IVG à l'étranger.

LES VICTIMES ENCEINTEES APRÈS UN VIOL SONT PLUS NOMBREUSES À PORTER PLAINTÉ QUE L'ENSEMBLE DES APPELANTES À « VIOLS-FEMMES-INFORMATIONS » (25 % CONTRE 20 %). Sur 91 victimes, 24 ont porté plainte. Ce qui est un taux de plaintes plus élevé que dans d'autres études, d'autant plus que 21 témoignages concernent des viols très récents pouvant encore faire l'objet d'une plainte. Le recueil d'empreintes génétiques est assez peu évoqué par les victimes.

LA PORNOGRAPHIE FAIT PARTIE DE LA STRATÉGIE DES AGRESSEURS DE VIOLS

LES LIENS ÉTABLIS ENTRE LES AGRESSEURS DE VIOLS ET LA PORNOGRAPHIE SONT DIVERSES.

L'étude « Viol et pornographie » publié par le CFCV dans le bulletin de 2002 et qui portait sur les appels de 1999-2000, a mis en évidence divers types de liens établis entre les agresseurs de viols et la pornographie. Parmi les victimes identifiées (80 au total), 54 victimes étaient mineures et 26 des victimes majeures. La plus jeune avait 5 ans, et la plus âgée 58 ans. 74 victimes étaient des filles ou des femmes. Il y avait cependant 6 victimes garçons, tous mineurs au moment des faits. Pour 64 victimes, soit 81 % d'entre elles, les agressions se sont répétées et ont duré pendant plusieurs mois voire plusieurs années (CFCV, 2002).

/ Les agresseurs sont des consommateurs fréquents de pornographie (films, revues, photographies, etc.). 20 victimes (10 mineures et 10 majeures au moment des faits) ont signalé que l'agresseur était un consommateur de pornographie, sans qu'un lien direct entre la pornographie et l'agression ait été évoqué.

/ Les agresseurs obligent leur victime à voir de la pornographie (films, revues, photos), avant et/ou pendant l'agression. 36 victimes mentionnent l'utilisation de supports pornographiques par l'agresseur, 31 étaient mineures et 5 majeures au moment des faits.

/ Les agresseurs « fabriquent » la pornographie (films, photos, etc.) lors de l'agression, à l'insu ou en connaissance de la victime (22 victimes). Ils se servent soit du corps de la victime, soit de leur propre corps. Les agresseurs utilisent différents moyens pour fabriquer les images pornographiques : ils réalisent des films avec une caméra, une webcam, un téléphone portable ou prennent des photos. Le plus souvent, l'agresseur filme la victime et l'agression sexuelle ou le viol, mais il peut aussi se mettre en scène lui-même. Douze étaient mineures et 10 majeures au moment des faits.

LA PLUS FORTE PROPORTION D'AGRESSEURS SE TROUVE DANS LE CERCLE FAMILIAL OU ASSIMILÉ.

Sur un total de 60 comptes rendus, l'étude en a identifié 47 où les agresseurs étaient des parents au sens large, et 13 des compagnons ou ex-compagnons. Les agresseurs se situant hors du cercle familial, mais proches de la victime étaient au nombre de 16, si l'on ajoute ceux connus dans la sphère du travail, parmi les amis, ou des professionnels à qui l'on a fait confiance. Dans trois comptes rendus, les violeurs n'étaient pas connus de la victime avant les viols ; c'est dans ces comptes rendus que l'on trouve les agressions en réunion, avec un nombre non précisé d'agresseurs. On trouve ainsi 96,2 % des victimes agressées par des gens connus d'elles. Mais cette légère surreprésentation des agresseurs connus (81 % dans les appels de 2005, par exemple) est probablement due au thème lui-même. En effet, pour savoir que l'agresseur consomme de la pornographie à haute dose, il faut déjà être assez proche.

33

Dans les Bulletins du CFCV on peut trouver diverses études concernant les viols en France. Année 1995 : Viols extrafamiliaux. Années 1996-1997 : Agressions sexuelles en institutions. Année 1998 : Bulletin 2000 (Stéréotypes et réalité). Années 1999-2000 : Bulletin 2002 (Viol et prostitution). Années 2001-2002 : Bulletin 2003 (Mesures législatives relatives aux droits des victimes). Années 2003-2005 : Bulletin 2006 (20 ans de Viols-Femmes-Informations). Quelques dossiers traitent de sujets spécifiques : « Agressions sexuelles dans un contexte de séparation des parents : dénis de justice ? », CFCV, premier dossier en 2000 et suites de 2001 à 2007 ; « Conséquences des viols sur la santé des femmes », CFCV, 1989 ; « Les mères dans le viol incestueux », CFCV, 1990 ; « Violences et viols conjugaux », CFCV, 1989, 1990, 1993 et 2006.

34

Une étude a été réalisée par le CFCV entre janvier 2006 et août 2007, autour des interrogations exprimées par les victimes de viols sur les solutions envisagées au moment de l'appel (l'IVG, interruption volontaire de grossesse et l'IMG, interruption médicale de grossesse) en cas de grossesse. Les éléments recueillis dans cette étude ne proviennent pas d'un questionnaire sur les grossesses, mais des comptes rendus des appels au cours desquels les femmes ont évoqué une grossesse après un viol, ce qui explique le peu de renseignements obtenus dans certaines situations. 91 comptes rendus font mention de grossesse après un viol. Voir CFCV, 2008.



LES AGRESSIONS SEXUELLES GRAVES DANS L'ENFANCE FONT PARTIE DU PARCOURS DES FEMMES EN SITUATION DE PROSTITUTION

SUR 187 VICTIMES QUI ONT SPONTANÉMENT DIT ÊTRE OU AVOIR ÉTÉ PROSTITUÉES, 100 % ONT ÉTÉ AGRESSÉES SEXUELLEMENT BIEN AVANT D'AVOIR ÉTÉ EXPOSÉES À LA PROSTITUTION. En étudiant 187 témoignages

recueillis à partir de la permanence Viols-Femmes-Informations entre 1998 et 2007, le CFCV a constaté que toutes les femmes qui ont déclaré avoir été (ou être) en situation de prostitution au moment de l'appel, ont subi de graves violences sexuelles dans leur jeunesse, voire dès leur petite enfance³⁵.

LES AGRESSEURS ET PROXÉNÈTES FONT SOUVENT PARTIE DU CADRE FAMILIAL. Leurs récits font apparaître 402 agresseurs dénombrés pour 187 victimes. Parmi ces 187 récits de victimes, deux seulement relevaient de la traite.

/ Le CFCV a remarqué un nombre extrêmement élevé d'agressions sexuelles subies dans le cadre familial, et plus inhabituel encore par plusieurs personnes de la famille de la victime ; un nombre impressionnant de viols en réunion, y compris organisés par le mari, le compagnon ou la famille.

/ Le proxénète d'origine est pour les deux tiers un membre de la famille et, pour un autre tiers, un mari, compagnon, ex-compagnon ou autre proche. C'est ce qui explique que la plupart des victimes ne parviennent pas à les identifier comme « proxénètes ».

/ Loin des « réseaux » dont parlent les médias, on a affaire à une prostitution camouflée, probablement beaucoup plus importante, organisée par des proches, des parents, des pères, des maris, dans la maison de la victime, et qui n'est ni identifiée ni traitée.

35

Depuis le début du numéro Vert Viols-Femmes-Informations (1986), plus de 380 victimes ont déclaré spontanément avoir été ou être encore en prostitution. 100 % de ces personnes (88 % de femmes) ont subi de graves violences sexuelles dans leur jeunesse et 100 % ont été jetées en prostitution par une personne de leur entourage le plus proche, un de leurs parents ou leur compagnon. Afin d'éclaircir ce constat, le CFCV a réalisé une étude intitulée sur le « Viol et prostitution », qui a été publiée dans le bulletin 2002 et qui portait sur les appels de 1999 à -2000. Voir CFCV, 2002.

VIOL

1. Les femmes sont très largement majoritaires parmi les victimes de viols et dans la plupart des cas, l'agresseur est connu de la victime

En France, selon l'enquête CVS (2010-2012), les femmes sont plus souvent victimes de ce type de violence que les hommes. En effet, 0,5 % des femmes âgées de 18 à 59 ans, soit 83 000 environ, ont déclaré avoir été victimes de ces faits l'année précédant l'enquête, contre 0,1 % des hommes (13 000). Dans plus de huit cas sur 10, la victime connaît son agresseur.

2. Les grossesses après un viol, un sujet assez méconnu. Un fait souvent commis par de proches

Selon une étude réalisée par le CFCV, basée sur 91 comptes rendus des appels, qui font mention de grossesse après un viol entre janvier 2006 et août 2007, les agresseurs font souvent partie de l'entourage de la victime : la plus forte proportion d'agresseurs se situe dans le cercle familial ou assimilé (parents, compagnons ou ex-compagnons : 40).

Source : étude Grossesses après un viol (CFCV, 2006-2007).

3. Peu de recours mobilisés par les femmes victimes de viols en France

En France, selon l'enquête CVS (2010-2012), une victime sur 10 de viol ou de tentative de viol porte plainte. Parmi les victimes de viols et de tentatives de viols, trois femmes sur 10 se sont rendues au commissariat, 11 % pour y porter plainte, et 13 % pour y déposer une main courante. Par ailleurs, un tiers des victimes déclare avoir consulté un psychiatre ou un psychologue à la suite de cet événement. Le recours aux numéros verts et aux associations est en revanche moins fréquent. Enfin, la moitié des femmes victimes de ce type de violence sexuelle n'ont effectué aucune de ces démarches.

Source : enquête Cadre de vie et sécurité (CVS, 2010-2012).

4. La pornographie fait partie de la stratégie des agresseurs de viols

Selon les données du CFCV, les liens établis entre

les agresseurs et la pornographie sont diverses. L'analyse des appels de 1999-2000 a mis en évidence que, parmi les 80 victimes identifiées, 36 victimes mentionnent l'utilisation de supports pornographiques par l'agresseur, 31 étaient mineures et 5 majeures au moment des faits. 22 victimes ont signalé que les agresseurs fabriquaient la pornographie (films, photos, etc.) pendant l'agression.

Source : étude Viol et pornographie (CFCV, 1999-2000).

—
C.

Les violences
sexistes et
sexuelles dans
les espaces
publics

—

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| III. RECUEIL DE DONNÉES FRANCILIENNES | 20 |
| C. Les violences sexistes et sexuelles dans les espaces publics | 58 |
| ÉTUDES THÉMATIQUES PRÉSENTÉES | 60 |
| 1. Enquête Cadre de vie et sécurité (CVS, 2007-2009) | 60 |
| 2. Enquête Victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France (2011) | 62 |
| 3. Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France - données franciliennes (ENVEFF, 2000) | 64 |
| 4. Les crimes et délits enregistrés en Île-de-France, à Paris et dans le Grand Paris (2012) | 66 |
| 5. Enquête sur les comportements sexistes et les violences envers les jeunes filles (CSVF, 2006) | 67 |
| FICHES SYNTHÈSE | 68 |



1. Enquête Cadre de vie et sécurité (CVS, 2007-2009)

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

L'enquête Cadre de vie et Sécurité (CVS) est une enquête de victimation par sondage en population générale réalisée par l'INSEE et l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP). Elle vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes dans les deux années précédant l'enquête. Elle porte sur les cambriolages, les vols ou dégradations de véhicules ou du logement, que ces délits aient fait ou non l'objet d'une plainte. Elle porte également sur les vols personnels, les violences physiques, les menaces ou les injures ainsi que l'opinion des personnes concernant leur cadre de vie et la sécurité. L'enquête est menée chaque année auprès d'environ 25 500 ménages résidants en France métropolitaine. Elle ne recense pas les victimes vivant dans des collectivités (cités universitaires, foyers de jeunes travailleurs, prisons) ainsi que les sans domicile. La collecte de données a été réalisée à partir d'un questionnaire auto-administré par ordinateur (méthode audio-CASI). Trois questions ont permis de recenser des agressions de type sexuel en dehors du ménage. Les faits les plus graves (viols ou tentatives de viol) désignés comme viols dans le texte, ont été abordés par la question suivante : « Pendant les deux années précédant l'enquête, en dehors des personnes qui vivent actuellement avec vous, est-il arrivé qu'une personne vous ait obligé à subir des attouchements sexuels ou à avoir un rapport sexuel contre votre volonté, ou qu'elle ait tenté de le faire ? ». Les circonstances ont fait l'objet de questions supplémentaires afin de mieux les caractériser. Des faits moins graves ont également été abordés par ces deux questions : « En dehors des personnes qui vivent actuellement avec vous, est-il arrivé qu'une personne cherche à vous embrasser contre votre volonté, à vous caresser, ou à faire d'autres gestes déplacés ? » et « En dehors des personnes qui vivent actuellement avec vous, est-il arrivé qu'une personne se livre à une exhibition sexuelle, comme par exemple un homme qui se serait déshabillé devant vous contre votre volonté ? ». Nous présentons ici les données des enquêtes 2007, 2008 et 2009 qui ont fait partie d'une analyse spécifique des violences envers les femmes à partir de données nationales. En compilant ces trois enquêtes on obtient ainsi un échantillon de 19 103 femmes de 18 à 60 ans. Quelques spécificités de la région francilienne sont mentionnées dans l'analyse (Dang-Vu, H. et Le Jeannic, T. 2011).

LES FEMMES, UNE CIBLE PRIVILÉGIÉE DES AGRESSIONS SEXUELLES EN-DEHORS DU MÉNAGE

LES VIOLENCES PHYSIQUES SUBIES EN DEHORS DU MÉNAGE, C'EST À DIRE DONT L'AUTEUR NE FAIT PAS PARTIE DU MÉNAGE AU MOMENT DE L'ENQUÊTE TOUCHENT NETTEMENT PLUS LES JEUNES, HOMMES OU FEMMES. Mais les jeunes hommes sont plus souvent victimes que les femmes (Dang-Vu, H. et Le Jeannic, T. 2011).

LES FEMMES SONT DEUX À TROIS FOIS PLUS SOUVENT QUE LES HOMMES VICTIMES D'AGRESSIONS SEXUELLES EN-DEHORS DU MÉNAGE. 1,2 % des femmes interrogées ont déclaré avoir été la cible de telles violences (viols, tentatives de viol, attouchements sexuels), soit trois fois plus que les hommes (0,4 %).

LES FEMMES SONT AUSSI NETTEMENT PLUS NOMBREUSES À AVOIR FAIT L'OBJET DE GESTES DÉPLACÉS (SE FAIRE EMBRESSER, CARESSER, CONTRE SA VOLONTÉ).

5,8 % femmes ont déclaré ces manifestations de violence, soit près de quatre fois plus que les hommes (1,5 %). 3,1 % des femmes ont été confrontées au cours des deux années précédant l'enquête à un exhibitionniste, soit deux fois plus que les hommes.

LES VIOLENCES SEXUELLES PAR UNE PERSONNE NE FAISANT PAS PARTIE DU MÉNAGE SE PRODUISENT TRÈS SOUVENT DANS LE CADRE DE VIE HABITUEL DE LA VICTIME.

/ Dans 32 % des cas d'agressions sexuelles, les faits se déroulent dans le logement même de la victime, dans 28 % des cas dans les parties communes de l'immeuble ou dans un autre logement.

/ Les gestes déplacés se produisent le plus souvent au domicile de la victime ou dans son voisinage. Près d'un tiers ont eu lieu sur son lieu de vie, dont la moitié dans son propre logement, et l'autre moitié dans son immeuble ou dans un autre logement. Les lieux publics sont moins propices qu'on ne pourrait le penser : 12,5 % des gestes déplacés ont lieu dans la rue, et 9 % dans les transports en commun. Ces gestes sont en revanche, plus fréquents sur les lieux de travail ou d'étude (23 %). Selon l'enquête CVS, ils ne semblent pas plus nombreux en Île-de-France que sur le reste du territoire.

/ Les exhibitions sexuelles en revanche, ont surtout lieu dans la rue (un tiers des cas) plutôt que dans le cadre de vie habituel, le logement, l'immeuble ou un autre logement (21 % des cas). La prévalence des exhibitions sexuelles, est légèrement plus importante en banlieue parisienne.

DANS PRÈS D'UNE AGRESSION SUR DEUX, SEXUELLE OU NON, ET HORS MÉNAGE, LA FEMME VICTIME CONNAÎT SON AGRESSEUR. La connaissance éventuelle de l'agresseur est un facteur de répétition : du fait de la présence éventuelle d'enfants en commun, d'une relation sentimentale compliquée, de liens familiaux, ou encore d'une dépendance monétaire, la victime peut être captive de son agresseur.

/ Les victimes d'agressions sexuelles en dehors du ménage ne le sont souvent qu'une seule fois, sauf si la victime connaît l'agresseur. L'agresseur est connu personnellement par les victimes dans 43,5 % des agressions sexuelles en-dehors du ménage et même dans 54 % des confrontations à des gestes déplacés survenues à l'extérieur.

/ Cet agresseur connu personnellement peut être un ex-conjoint, ou même le conjoint au moment des faits. Tel est le cas pour 22 % des violences physiques en-dehors du ménage et 17 % des agressions sexuelles en-dehors du ménage. La frontière entre la survenue des agressions dans le ménage ou à l'extérieur est ainsi difficile à délimiter (Dang-Vu, H. et Le Jeannic, T. 2011).

**LES FEMMES VICTIMES D'AGRESSIONS SEXUELLES EN DEHORS DU MÉNAGE CUMULENT SOUVENT D'AUTRES FORMES DE VIOLENCE.**

Selon l'enquête, elles sont notamment très fréquemment victimes de gestes déplacés (65 %). Elles sont également plus nombreuses à subir des violences physiques en dehors du ménage (19 %) et à être confrontées à des exhibitions sexuelles (24 %). Elles s'avèrent également davantage exposées, au sein de leur ménage, à recevoir des coups (16 %) et à subir des rapports sexuels forcés (10 %). Enfin, les situations de chômage ou de faible diplôme augmentent nettement le risque d'agression sexuelle.

LES DÉCLARATIONS D'AGRESSIONS SEXUELLES (HORS CADRE FAMILIAL) À LA POLICE OU À LA GENDARMERIE RESTENT TRÈS RARES.

7,4 % de plainte et de mains courantes confondues. Même quand l'agresseur n'est pas un proche, la femme victime d'agression sexuelle a peur de se faire connaître comme telle. Le tabou autour de ce type d'agression reste donc important. L'absence fréquente de lésions visibles (ce qui ne signifie pas l'absence de traumatisme physique et, plus encore, de traumatisme psychique) peut être à l'origine de doutes sur la réalité des violences, chez les enquêteurs et dans l'entourage même de la victime, et inciter ainsi celle-ci à ne pas déclarer le préjudice dont elle a été victime.

LA FRÉQUENCE DES VOLS VIOLENTS, QUI SE DÉROULENT TRÈS SOUVENT DANS LA RUE OU DANS D'AUTRES LIEUX PUBLICS, DÉPEND SURTOUT DES LIEUX FRÉQUENTÉS, ET EN PREMIER LIEU DE LA ZONE DE RÉSIDENCE.

Ainsi, les habitantes des grandes agglomérations, et tout particulièrement de leurs centres villes, sont les plus exposées à de tels vols. Le risque d'être victime d'un vol violent est élevé dans les centres villes des agglomérations de province de plus de 100 000 habitants. Chez les parisiennes, le risque est près de quatre fois plus élevé que la moyenne.

LES HABITANTES DE LA BANLIEUE PARISIENNE SONT AUSSI PLUS SOUVENT VICTIMES DES VOLS VIOLENTS.

La proximité de Paris et la possibilité de s'y rendre facilement doit sans doute être un facteur aggravant. En effet, si en moyenne 23 % des vols avec violence ont bien lieu dans le quartier ou le village de résidence, cette proportion monte à 34 % pour les Parisiennes, alors qu'elle n'est que de 14 % pour les habitantes de la banlieue parisienne. En revanche, le fait d'habiter dans un quartier modeste ou dans une zone urbaine sensible n'augmente pas ce risque. À l'opposé, les habitantes des zones rurales isolées ou rurales périurbaines s'avèrent nettement moins exposées. La seule caractéristique individuelle qui semble augmenter le risque de subir un vol avec violence, en dehors du lieu d'habitation, est le fait de vivre seule (Dang-Vu, H. et Le Jeannic, T. 2011).

LES VOLS SANS VIOLENCE TOUCHENT AUSSI PARTICULIÈREMENT LES PARISIENNES.

Paris se caractérise par une plus grande fréquence de vols sur les personnes : 11,7 % des vols avec violence et 9,9 % des vols sans violence en France métropolitaine concernent des Pa-

risiennes. Si davantage de femmes de moins de 30 ans sont volées de cette façon, elles le sont plus encore si elles sont étudiantes : 7,2 % ont été victimes de vols sans violence au cours des deux dernières années, contre 3,1 % pour les 18-60 ans.



2. Enquête victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France (2011)

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Cette enquête est menée tous les deux ans depuis 2001 par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU). Financée par le Conseil régional d'Île-de-France, elle vise à mesurer le sentiment d'insécurité et les atteintes dont la population francilienne est victime, et à en suivre les évolutions au fil du temps. Elle complète ainsi les statistiques officielles de la délinquance enregistrée par les services de police et de gendarmerie nationales. Elle constitue une aide précieuse pour la conduite des politiques régionales de sécurité en apportant des éclairages inédits sur les victimes d'agressions ou de vols, sur les peurs, sur l'insécurité dans les transports en commun et dans les quartiers. Concernant les victimations personnelles, plusieurs questions sont posées aux personnes enquêtées. Sur les agressions sexuelles : « Au cours des trois dernières années, vous est-il arrivé de faire l'objet d'une agression sexuelle ou d'une tentative, y compris par l'un de vos proches ? » Sur les agressions par des proches : « Vous est-il arrivé de faire l'objet de violences ou de tentatives de violences par un proche vivant avec vous ? » Sur les agressions tout venant : « Au cours des trois dernières années, vous est-il arrivé d'être personnellement victime d'une autre sorte d'agression – y compris un vol avec violence – ou d'une tentative ? » Les victimations personnelles sont analysées en relation avec certains lieux publics criminogènes : locaux d'habitation (logements, parties d'immeuble), espace public (rue, parcs et jardins publics) et transports en commun (y compris les gares). La peur dans l'espace public n'est pas abordée telle quelle dans l'enquête régionale, mais plutôt dans son environnement proche (domicile, dans le quartier le soir, dans les transports en commun, etc.). Des éléments sociaux caractéristiques des Franciliens et de leur cadre de vie sont pris en compte : le contexte personnel, les conditions de vie, le quartier de résidence, les moyens de transports utilisés pour se rendre sur son lieu de travail ou de loisirs, etc. La septième enquête a été conduite entre janvier et février 2013, mais elle n'a pas fait l'objet d'une analyse sexuée pour le moment. Nous présentons ici les données concernant l'enquête de 2011, qui a été conduite entre début janvier et fin février 2011. Elle s'est appuyée sur un échantillon important de la population francilienne : 10 500 ménages choisis aléatoirement (une seule personne, âgée de 15 ans et plus, a été interviewée par ménage), ont été interrogés par téléphone. Les victimations sont celles subies au cours des trois années précédant l'enquête (en 2008, 2009 et 2010 pour l'enquête de 2011) (IAU ÎdF, 2011).

LES FRANCILIENNES SONT PLUS SUJETTES À AVOIR PEUR D'ÊTRE AGRESSÉES DANS L'ESPACE PUBLIC. ELLES NE SONT PAS BEAUCOUP PLUS VICTIMES QUE LES HOMMES, MAIS ELLES SUBISSENT EN REVANCHE DES ATTEINTES DIFFÉRENTES ET SPÉCIFIQUES

LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ EST PLUS FORT CHEZ LES FEMMES QUE CHEZ LES HOMMES. Le sentiment d'insécurité dans cette enquête se construit sur deux éléments : d'une part **la préoccupation sécuritaire et la peur personnelle**. La préoccupation sécuritaire est le problème social dont le gouvernement devrait en priorité s'occuper aux yeux des personnes interrogées. La peur personnelle est la peur d'être agressé ou volé chez soi, dans les transports en commun ou dans son quartier (IAU ÎdF, 2011).

EN 2011, LA PRÉOCCUPATION SÉCURITAIRE EST UN PEU PLUS RÉPANDUE CHEZ LES FEMMES QUE CHEZ LES HOMMES : 19,4 % des Franciliennes interrogées ont estimé que la délinquance était le problème de société dont le gouvernement devait s'occuper en priorité, contre 16,4 % des Franciliens.

LA PEUR PERSONNELLE EST DEUX FOIS PLUS RÉPANDUE CHEZ LES FEMMES. 67,1 % déclarent avoir peur, au moins de temps en temps, chez elles, dans leur quartier le soir ou dans les transports en commun contre 34,3 % des hommes³⁶ (IAU ÎdF, 2012).

LE DÉTAIL MONTRE QUE, QUEL QUE SOIT LE LIEU CONSIDÉRÉ, LES FEMMES SONT LES PLUS TOUCHÉES PAR LES PEURS PERSONNELLES.

- / Les Franciliennes interrogées ont deux fois plus peur chez elles que les hommes (11,5 % contre 5,7 %).
- / Elles ont près de quatre fois plus peur dans leur quartier le soir (36,7 % contre 9,7 %).
- / Elles sont, en proportion, environ deux fois plus nombreuses à avoir peur d'être agressées ou volées dans les transports en commun : 58,7 %, contre 30,7 % des hommes. La peur dans les transports en commun est présentée en détail dans le tableau suivant.

TABLEAU 17
Sentiment d'insécurité

| SENTIMENT D'INSÉCURITÉ | FEMMES | HOMMES |
|------------------------------------|--------------|--------------|
| | ENQUÊTE 2011 | ENQUÊTE 2011 |
| Peur personnelle | 67,1 % | 34,3 % |
| Dont peur chez soi | 11,5 % | 5,7 % |
| Dont peur dans le quartier le soir | 36,7 % | 9,7 % |
| Dont peur dans le bus | 27,2 % | 13,6 % |
| Dont peur dans le train | 38,3 % | 18 % |
| Dont peur dans le RER | 49,2 % | 23,6 % |
| Dont peur dans le métro | 43,4 % | 19,1 % |

Source : « Victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France », 2011.

36

La peur personnelle, comme peur vécue ou liée à la crainte d'être agressé ou volé, dépend en partie du risque réel d'être victime et d'autres paramètres comme les caractéristiques individuelles (IAU ÎdF, 2011).



LE PROFIL DES FRANCILIENNES SUJETTES À LA PEUR VARIE SELON LES LIEUX CONCERNÉS. Quelques critères sont signalés dans l'enquête : résider dans des communes de plus de 10 000 habitants par rapport aux plus petites ; vivre dans un quartier de type barres ou grands ensembles plutôt qu'en centre ville (IAU ÎdF, 2012). D'autres données spécifiques concernent certains départements de résidence (IAU ÎdF, 2011) :

/ La peur au domicile est bien plus forte auprès des Franciliennes vivant en Seine-Saint-Denis (19 %), dans d'autres quartiers sensibles (15 %), dans l'Essonne (13 %), et le Val d'Oise (12 %).

/ La peur dans le quartier le soir est plus forte chez les habitantes de Seine-Saint-Denis (48 %) ; les Yvelinoises ne sont, quant à elles, que 28 % à partager ce sentiment.

/ Les femmes vivant à Paris, dans les Yvelines et dans les Hauts-de-Seine sont les moins sujettes à avoir peur dans les transports en commun (55 %) ; les habitantes de Seine-Saint-Denis sont en revanche 64 % à avoir peur.

CERTAINES CATÉGORIES DE FEMMES SEMBLENT DEVOIR ÊTRE PLUS PARTICULIÈREMENT VULNÉRABLES. L'enquête a identifié certains critères qui ont un impact significatif (IAU ÎdF, 2012) :

/ Le niveau éducatif : plus une femme a arrêté tôt sa scolarité, plus elle présente de risques d'avoir peur dans son quartier ;

/ Être une femme âgée (55 ans ou plus) ou, dans une moindre mesure, jeune (15-24 ans) plutôt que d'appartenir à la tranche d'âge des 25-39 ans ;

/ Disposer de ressources plutôt modestes ;

/ En termes de vie sociale, sortir peu ou pas le soir.

LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ RESENTI PAR LES FEMMES N'EST PAS POUR AUTANT LA CONSÉQUENCE D'UNE PLUS FORTE VICTIMATION³⁷. CEPENDANT, LES FRANCILIENNES SUBISSENT DES ATTEINTES DIFFÉRENTES ET SPÉCIFIQUES. En effet, dans l'enquête de 2011, l'écart de victimation entre les genres est assez faible : 7,0 % des Franciliennes et 7,3 % des Franciliens interrogés déclarent avoir été victimes d'agressions au cours des trois années précédant l'enquête, qu'il s'agisse d'atteintes sexuelles, par des proches ou d'autres types de violences.

LES FEMMES SONT BIEN PLUS EXPOSÉES QUE LES HOMMES AUX VIOLENCES SEXUELLES DANS L'ESPACE PUBLIC. D'après l'enquête, les femmes sont bien plus exposées aux agressions sexuelles et intrafamiliales (respectivement 1,1 % et 1,4 %, contre 0,1 % et 0,7 % des hommes).

/ Environ une agression sexuelle sur trois a lieu au sein même de locaux d'habitation (34 %).

/ Une agression sexuelle sur quatre a lieu dans l'espace public (25 %).

/ Environ un tiers des agressions sexuelles a lieu dans les transports en commun (29 %).

LES VICTIMES DES VIOLENCES SEXUELLES NE PORTENT PAS TOUJOURS PLAINTE : Elles sont moins d'une sur quatre à avoir déposé une plainte (22 %).

LES FEMMES RESTENT AU FIL DES ENQUÊTES PLUS VICTIMES DE VOLS SANS VIOLENCE QUE LES HOMMES. L'écart est toutefois moins marqué en 2011 (6,1 % des femmes contre 5,1 % des hommes). Selon l'enquête 34 % des vols sans violence se sont déroulés dans les transports en commun, et 18 % dans l'espace public (IAU ÎdF, 2011).

37

Les victimations sont regroupées en deux catégories : a) Les victimations personnelles subies au cours des trois années précédant l'enquête (en 2008, 2009 et 2010 pour l'enquête de 2011), y compris les simples tentatives. Elles incluent les agressions sexuelles, les agressions par des proches (autres que sexuelles) et les agressions tout venant (le reste des agressions, y compris les vols avec violence), ainsi que des vols sans violence ; b) Les victimations de ménage : les cambriolages, les vols de voitures, les vols à la roulotte, les dégradations et destructions de véhicules et les vols de deux roues, motorisés ou non (IAU ÎdF, 2011).



3. Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF, 2000)

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

L'enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF) a été coordonnée en 2000 par l'Institut de démographie de l'université de Paris (IDUP). Elle a été réalisée par une équipe pluridisciplinaire de chercheurs appartenant au CNRS, à l'INED, à l'INSERM et aux universités, sur un échantillon de 6 970 femmes âgées de 20 à 59 ans et résidant hors institution en métropole (dont 1 350 en Île-de-France). L'espace public est défini dans cette enquête par opposition à l'espace privé. Dans l'espace public, les individus sont confrontés à un environnement extérieur où ils côtoient des personnes connues ou inconnues, dans des endroits familiers ou non, fréquentés quotidiennement ou occasionnellement. Le terme « espace public » désigne ainsi la rue, l'environnement proche du logement, les parcs publics, la plage, mais aussi des lieux collectifs comme les magasins, les administrations, les bars, les restaurants, les boîtes de nuit, les transports en commun (Jaspard et al. 2002). Les questions posées aux femmes enquêtées ont été les suivantes ; sur les atteintes sexuelles (dans l'espace public au cours des 12 derniers mois) : « Quelqu'un vous a-t-il suivie avec insistance à pied, en voiture ? Quelqu'un a-t-il exhibé devant vous ses organes sexuels ou s'est-il déshabillé ? Quelqu'un a-t-il contre votre gré, touché vos seins, vos fesses, vous a pelotée, vous a coincée pour vous embrasser ? Sur les violences sexuelles : « Quelqu'un vous a-t-il forcé à subir ou à faire des attouchements sexuels ? A-t-il essayé ou est-il parvenu à avoir avec vous un rapport sexuel contre votre gré ? (Jaspard, 2011).

TOUTES LES AGRESSIONS ENVERS LES FEMMES DANS L'ESPACE PUBLIC SONT PLUS IMPORTANTES EN ÎLE-DE-FRANCE, ET PARTICULIÈREMENT EN RÉGION PARISIENNE, CAR L'USAGE DES ESPACES COLLECTIFS ET DES TRANSPORTS EN COMMUN EST PLUS RÉPANDU

PARMI LES DIVERSES VIOLENCES SUBIES PAR LES FEMMES DANS L'ESPACE PUBLIC, L'AGRESSION LA PLUS FRÉQUENTE EST L'INSULTE OU LA MENACE VERBALE. Les insultes et les agressions verbales dans l'espace public touchent 20 % des Franciliennes contre 13 % des femmes en France (Jaspard et al. 2002).

LES AGRESSIONS PHYSIQUES ENVERS LES FEMMES DANS L'ESPACE PUBLIC RESTENT RARES. Déclarées par 2 % de Franciliennes, elles sont légèrement plus nombreuses en Île-de-France que pour le reste de la France (1,7 %).

UN INDICE GLOBAL DE HARCÈLEMENT SEXUEL. Sous l'expression « harcèlement sexuel », l'équipe d'ENVEFF a regroupé l'ensemble des atteintes sexuelles (avoir été au moins une fois suivie ou en présence d'un exhibitionniste, avoir subi des avances ou une agression sexuelle). Déclaré par 12 % des Franciliennes et 8 % de l'ensemble des femmes interrogées par l'enquête, cet indice rend compte du climat sexiste qui règne dans certains lieux publics.

LE FAIT D'AVOIR ÉTÉ SUIVIE, QUI A DES CONNOTATIONS SEXUELLES, OU D'AVOIR ÉTÉ CONFRONTÉE À UN EXHIBITIONNISTE CONCERNE EN PRIORITÉ LES JEUNES FEMMES. Particulièrement prégnant en région francilienne, le harcèlement sexuel est principalement évoqué par les jeunes femmes (28 % des Franciliennes de moins de 25 ans). Ces violences sexistes forment une véritable entrave à la liberté de circulation des femmes, ce qui explique une partie de leurs craintes dans l'espace public.

TABLEAU 18

Proportion de femmes ayant déclaré avoir subi des violences dans l'espace public au cours de 12 derniers mois selon l'âge et la région de résidence à la date de l'enquête (en %)

| TYPE DE VIOLENCE | ÂGE DES FRANCILIENNES À LA DATE DE L'ENQUÊTE | | | | ÎLE-DE-FRANCE n=1350 | FRANCE n=6970 |
|---------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------|--------------------|-------------------------|-------------------------|------------------|
| | 20-24 ans n=179 | 25-34 ans n=422 | 35-44 ans n=376 | 45 ans et plus n=373 | | |
| Agressions verbales | 30,2 | 24,4 | 17,3 | 13,1 | 20,1 | 13,2 |
| Agressions physiques | 3,3 | 1,9 | 1,6 | 1,9 | 2,0 | 1,7 |
| Être suivie | 16,8 | 7,1 | 5,0 | 3,2 | 6,7 | 5,2 |
| Exhibitionnisme | 13,4 | 5,0 | 2,9 | 1,9 | 4,7 | 2,9 |
| Avances et agressions sexuelles | 8,4 | 5,4 | 2,7 | 1,1 | 3,9 | 1,9 |
| Indice global de harcèlement sexuel * | 27,9 | 14,4 | 9,3 | 5,1 | 12,2 | 8,3 |

Source : ENVEFF (femmes en Île-de-France) ensemble des femmes de 20 à 59 ans présentes dans l'espace public au cours des 12 mois précédents l'enquête. *Avoir, au moins une fois, été suivie ou en présence d'un exhibitionniste, ou avoir subi des avances ou une agression sexuelle.

**LES VIOLENCES SUBIES PAR LES FEMMES ENQUÊTÉES AU COURS DE L'ANNÉE (ATTEINTES SEXUELLES, PHYSIQUES ET VERBALES) SONT PLUS RÉPANDUES DANS LES GRANDES VILLES ET SURTOUT EN RÉGION PARISIENNE.**

8,3 % des femmes ont subi des insultes dans les communes rurales contre 17,5 % dans les agglomérations urbaines de plus de 200 000 habitants et 22 % à Paris et en région parisienne. 0,9 % des femmes ont subi des agressions physiques dans les communes rurales contre 2,7 % dans les agglomérations urbaines de plus de 200 000 habitants et 2,2 % à Paris et en région parisienne. La fréquence du harcèlement sexuel est fortement liée à la taille de l'agglomération et au type d'habitat : 4,3 % des femmes ont subi ce type d'atteintes sexuelles dans les communes rurales, contre 11,6 % dans les agglomérations urbaines de plus de 200 000 habitants et 15 % à Paris et en région parisienne.

CONNUS OU NON, LA PLUPART DES AUTEURS DES VIOLENCES SONT DES HOMMES.

Les auteurs des agressions verbales sont totalement inconnus des femmes victimes dans 80 % des cas et sont des hommes deux fois sur trois. Dans le cas d'agressions physiques, de menaces ou d'attaques armées, les femmes connaissent leur agresseur une fois sur trois. Il s'agit d'un homme adulte huit fois sur 10. Les violences à caractère sexuel sont perpétrées quasi exclusivement par des hommes, elles sont le fait d'hommes adultes plus de neuf fois sur 10, excepté pour le pelotage exercé une fois sur cinq par des adolescents.

LES AGRESSIONS SE SONT PRODUITES DANS UN ENDROIT QUE LES VICTIMES FRÉQUENTAIENT RÉGULIÈREMENT PLUS DE TROIS FOIS SUR QUATRE.

35 % des agressions dans l'espace public se produisent dans la rue ou dans un parking, 32 % dans les transports en commun et 15 % dans l'espace commun d'un immeuble. Dans 73 % des cas, ces agressions se déroulent en présence de témoins.

IL EXISTE UNE CERTAINE CORRÉLATION ENTRE L'EXPOSITION AU DANGER IMPLIQUÉE PAR LA MOBILITÉ DES FRANCILIENNES ET LES PEURS QU'ELLES ÉPROUVENT DANS L'ESPACE PUBLIC.

Les Franciliennes manifestent plus de craintes dans l'espace public que le reste des femmes enquêtées, notamment dans les transports en commun (44 % les évitent contre 23 % dans l'ensemble) et les lieux peu fréquentés (64 % contre 54 %), surtout la nuit. En effet, une agression sur trois dans l'espace public en Île-de-France se déroule en 2000 dans les transports en commun. En revanche, elles craignent moins de rester seules chez elles ou de se déplacer seules de jour.

UN INDICATEUR « D'EXPOSITION AU DANGER DANS L'ESPACE PUBLIC ».

L'enquête ENVEFF a élaboré un indicateur « d'exposition au danger dans l'espace public » qui se définit par le fait d'être sortie seule la nuit dans le mois précédant l'enquête au moins une fois, quels que soient le lieu et la raison. En dehors de leurs modes de déplacement quotidiens, notamment dans le cadre des activités professionnelles, les femmes ont été interrogées sur leurs éventuelles sorties dans des environnements réputés dangereux. Différents types de sorties effectuées seules le soir durant le mois précé-

nant l'enquête ont été évoqués. Selon cet indicateur, les Franciliennes sont plus nombreuses à s'être déplacées seules la nuit (67 % des Franciliennes contre 62 % des femmes dans l'ensemble) et ce, quels que soient leur âge et leur mode de vie (seule ou en couple, cohabitant ou non). Dans la majorité des cas, elles ont effectué ces déplacements nocturnes pour rejoindre des amis ou de la famille. Les femmes immigrées originaires de pays d'Afrique subsaharienne ou de pays latins se déplacent moins souvent seules la nuit que les autres (respectivement 57 % et 44 % contre 67 %). Par ailleurs, les femmes immigrées originaires du Maghreb (70 %) et les françaises issues de l'immigration maghrébine (79 %) ont un plus fort indicateur d'exposition au danger dans l'espace public.

LES TAUX D'AGRESSIONS PHYSIQUES DE FEMMES IMMIGRÉES D'ORIGINE ÉTRANGÈRE (FEMMES NÉES DANS UN PAYS ÉTRANGER ET AYANT UNE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE, CELLE DU PAYS D'ORIGINE À LA NAISSANCE) PEUVENT ÊTRE TRÈS ÉLEVÉS.

Ce taux s'élève à 10 % pour les femmes originaires d'Afrique subsaharienne, à 4 % des femmes originaires d'Europe du Nord ou de l'Est. Ces femmes sont plus jeunes et urbaines ; elles utilisent beaucoup les transports en commun, ou se déplacent à pied, et sont plus souvent seules lors de leurs déplacements. C'est sans doute aussi parce qu'elles font l'objet d'une certaine discrimination qu'un tiers des femmes originaires d'Afrique subsaharienne se déclarent victimes d'agressions verbales contre une femme non immigrée sur cinq (ENVEFF). Notons qu'en Île-de-France, contrairement aux résultats nationaux, les femmes originaires du Maghreb et celles provenant de pays d'Europe méditerranéenne sont moins touchées par les violences physiques et verbales dans l'espace public que les femmes non immigrées. Mais, alors que les femmes originaires d'Europe méditerranéenne ont une moindre mobilité dans l'espace public et s'exposent donc moins au danger, les femmes originaires du Maghreb ont le plus fort indice d'exposition au danger. Le mode de déplacement des femmes et l'exposition au danger qui en découle ne peuvent donc expliquer à eux seuls la fréquence des violences perpétrées à leur encontre (Jaspard et al. 2002).

38

Aujourd'hui, l'outil statistique policier ne permet pas de distinguer les violences commises sur la voie ou dans les lieux publics des violences perpétrées dans la sphère privée (violences intrafamiliales ou conjugales). Celles-ci sont comptabilisées au sein d'un même index de l'outil statistique policier : l'index 7 sur les coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels. Il ne permet pas non plus de connaître le nombre de victimes qui ne portent pas plainte, celles qui pour de multiples raisons ne vont pas jusqu'à aller déclarer à la police ou à la gendarmerie les violences qu'elles subissent.

Ce biais est amplifié par la géographie des lieux de prise de plainte, le nombre plus ou moins élevé de points d'accueil, leur fonctionnement et leur lieu d'implantation. Par exemple à Paris, on observe que certains arrondissements sont mieux pourvus que d'autres (trois points pour le 1er, contre un pour le 2e ou deux pour le 17e). Certaines parties du territoire parisien regroupent des lieux de prise de plaintes très proches les uns des autres (les points des 1er, 2e et 9e arrondissements sont très proches tandis que ceux du 15e sont très éloignés). On peut donc émettre l'hypothèse que les territoires où les lieux d'accueil des plaignants et où ces lieux sont rapprochés, sont susceptibles de recueillir plus de plaintes que les territoires qui en sont moins pourvus.

39

La direction de sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP) veille à la sécurité publique. La DSPAP a été créée dans le cadre de la réforme de l'organisation de la sécurité publique visant à harmoniser et coordonner les effectifs sur le territoire du Grand Paris (14 septembre 2009).

Elle est en contact direct avec la population dans les arrondissements de Paris et dans les départements de la petite couronne. Le territoire de la DSPAP est composé de Paris, de la Seine-Saint-Denis, des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne. La sécurité publique dans chaque département est insérée dans une direction territoriale de sécurité de proximité et subdivisée en circonscriptions (Circonscriptions de sécurité de proximité). Chacune des circonscriptions de police est composée d'une ou plusieurs communes (ONDRP, 2013, p. 4, fiche thématique N°17).

4. Les crimes et délits enregistrés en Île-de-France, à Paris et dans le Grand Paris (2012)

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) a pour activité principale la production, l'analyse et la diffusion de statistiques sur la criminalité et la délinquance. L'ONDRP procède à des analyses comparées sur l'évolution dans le temps des principales atteintes visant les personnes physiques ou leurs biens (vols, vandalisme, violences physiques ou sexuelles) à partir des tendances observées dans les statistiques administratives et selon les résultats de l'enquête annuelle de victimation CVS. Le rapport 2013 de l'ONDRP (neuvième édition) livre l'ensemble des données disponibles sur la délinquance en France pour l'année 2012 en tenant compte d'une ventilation géographique des crimes et délits constatés dans les territoires. Depuis plusieurs années, l'ONDRP analyse dans ce rapport la criminalité enregistrée à Paris. Cette analyse prend en compte un environnement géographique limité aux départements de la petite couronne, mais qui pourra s'étendre à terme, à l'ensemble des départements d'Île-de-France. En effet, dans le système statistique actuel utilisé par la police et la gendarmerie nationales, il n'existe pas de processus de consolidation géographique des faits. Conformément à la méthodologie de l'état 4001, outil d'enregistrement des crimes et délits utilisé par les services de police et les unités de gendarmerie, la ventilation géographique des crimes et délits constatés dans les territoires de sécurité de proximité parisiens correspond au lieu d'enregistrement des faits. Il ne renseigne pas sur le lieu où sont commis les faits. Ainsi, un certain nombre de faits commis à Paris sont enregistrés dans les autres départements français et notamment ceux des départements de la petite couronne. Symétriquement, un certain nombre de faits enregistrés à Paris sont perpétrés dans les autres départements français. De nouveaux systèmes d'information mis en place au sein de la police et de la gendarmerie nationales devraient permettre à l'avenir de recueillir un ensemble de données beaucoup plus détaillées que celles de l'état 4001³⁸ (ONDRP, 2012). Nous présentons ici les données des vols avec violences sans arme, dans lequel on retrouve des informations concernant les femmes, qui sont absentes pour les autres catégories des crimes et de délits (INHESJ-ONDRP, 2013).

EN MOYENNE, 3,2 VOLS AVEC VIOLENCES SANS ARME CONTRE LES FEMMES SUR LA VOIE PUBLIQUE SONT ENREGISTRÉS DANS LE GRAND PARIS POUR 1 000 HABITANTS.

LES VOLS AVEC VIOLENCES SANS ARME CONTRE LES FEMMES SUR LA VOIE PUBLIQUE ET LES LIEUX PUBLICS ONT PROGRESSÉ DE 9,1 % EN 2012 PAR RAPPORT À 2011.

21 097 faits de vols avec violences sans arme contre les femmes sur la voie publique et dans les lieux publics (VVFEM) ont été enregistrés par la DSPAP (direction de sécurité de proximité de l'agglomération parisienne) en 2012³⁹. Ce total est en hausse de 9,1 % (+ 1 756 faits).

LES VOLS AVEC VIOLENCES SANS ARME CONTRE LES FEMMES SUR LA VOIE PUBLIQUE ET DANS LES LIEUX PUBLICS (VVFEM) ONT AUGMENTÉ DANS 51 CIRCONSCRIPTIONS DE SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ, ce qui constitue une forte majorité de territoires.

L'ÉVOLUTION À LA HAUSSE DES VOLS AVEC VIO-

LENCES SANS ARME CONTRE LES FEMMES SUR LA VOIE PUBLIQUE ET DANS LES LIEUX PUBLICS EST EN REVANCHE PLUS SIGNIFICATIVE D'UNE VÉRITABLE AGGRAVATION DANS LES 18E ET 19E ARRONDISSEMENTS DE PARIS QUI SONT AUSSI LES TERRITOIRES QUI ENREGISTRENT LE PLUS DE FAITS DE CETTE NATURE DANS LE GRAND PARIS.

Dans le 18e les VVFEM ont progressé avec 309 faits supplémentaires (+ 36,3 %), et dans le 19e avec 437 faits (+ 36,5 %) pour atteindre un volume total respectivement de 1 160 faits et de 1 635 faits. Le 20e arrondissement, territoire voisin dont le volume de faits enregistré est comparable (1 035) n'a vu ces faits progresser de seulement 7,9 % (+ 76 faits).

5. Enquête sur les comportements sexistes et les violences envers les jeunes filles (CSVF, 2006)

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Enquête commanditée par le Conseil général de la Seine-Saint-Denis dans le cadre de son observatoire des violences envers les femmes. L'échantillon de l'enquête était composé de 1 600 jeunes filles âgées de 18 à 21 ans, représentatives de la population du département. L'enquête comprenait un questionnaire basé sur le questionnaire de l'enquête ENVEFF. Les questions portaient sur les situations vécues par les jeunes filles au cours des 12 derniers mois et au cours de leur vie, dans les différentes sphères publiques et privées (espaces publics ou lors de sorties, famille, relation de couple, travail, scolarité, études, université). La collecte des données s'est faite par entretiens directs, réalisés en face à face, entre avril et décembre 2006 par l'IDUP (Institut de démographie de l'université de Paris I) qui a réalisé les enquêtes dans les lycées, et par l'institut de sondage MV2 pour les autres terrains. La durée des entretiens était comprise entre 30 minutes et une heure et demie (Conseil général de la Seine-Saint-Denis, 2008).

AU SEIN DES ESPACES PUBLICS, LES VIOLENCES SONT EXERCÉES EN GRANDE MAJORITÉ PAR DES HOMMES (80 %). Les résultats de l'enquête montrent que les actes de harcèlement sexuel et d'agression sexuelle sont perpétrés pour plus des deux tiers par des hommes adultes, de plus de 20 ans, et ne sont donc pas le fait d'une jeunesse agressive.

LES ACTES DE HARCÈLEMENT SEXUEL ET D'AGRESSION SEXUELLE ENVERS LES JEUNES FILLES DANS L'ESPACE PUBLIC SONT PERPÉTRÉS MAJORITAIREMENT PAR DES HOMMES ADULTES

LES JEUNES FILLES SONT EXPOSÉES À DIVERS TYPES DE VIOLENCES PHYSIQUES DANS L'ESPACE PUBLIC. Au cours des 12 derniers mois, dans les espaces publics ou lors de leurs sorties, 6 % des enquêtées ont subi des coups, des gifles ou des brutalités physiques, 5 % ont subi du racket ou des vols avec violence, 1,5 % ont été menacées avec une arme ou ont subi une tentative de meurtre (Observatoire des violences envers les femmes du Conseil général de la Seine-Saint-Denis, 2007).

LES AGRESSIONS VERBALES SONT ÉGALEMENT TRÈS IMPORTANTES DANS L'ESPACE PUBLIC. Elles touchent 37 % des jeunes filles enquêtées.

L'ENQUÊTE A SÉPARÉ LE HARCÈLEMENT SEXUEL DES AGRESSIONS SEXUELLES QUI COMPRENNENT LES ATTOUchements SEXUELS GRAVES, LES TENTATIVES DE VIOL ET LES VIOLS.

/ Concernant le harcèlement sexuel, dans les espaces publics et lors des sorties, 49 % des jeunes filles enquêtées ont déclaré avoir été suivies dans la rue avec insistance, 27 % ont subi des avances ou des propositions sexuelles déplaisantes, 26 % ont subi des « mains aux fesses, aux seins », ou ont été coincées pour être embrassées ou « pelotées », 13 % ont été confrontées à des exhibitionnistes.

/ En ce qui concerne les agressions sexuelles, 1,5 % des jeunes filles ont subi des attouchements sexuels (7 filles), des tentatives de viol (11 filles) ou des viols (9 filles).



LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LES ESPACES PUBLICS

1. Parmi les diverses violences subies par les femmes dans l'espace public, l'agression la plus fréquente est l'insulte ou la menace verbale

En Île-de-France, selon l'enquête ENVEFF (2000), les insultes et les agressions verbales dans l'espace public touchent 20 % des Franciliennes contre 13 % des femmes en France.

Source : Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF, 2000).

2. Les jeunes franciliennes sont particulièrement exposées aux violences sexuelles dans l'espace public

En Île-de-France, l'enquête ENVEFF (2000) a montré que le harcèlement sexuel (avoir été suivie, qui a des connotations sexuelles, ou avoir été confrontée à un exhibitionniste) concerne en priorité les jeunes femmes. Particulièrement prégnant en région francilienne (12 % en Île-de-France contre 8 % sur l'ensemble du territoire), le harcèlement sexuel est spécialement évoqué par 28 % des Franciliennes de moins de 25 ans.

Source : Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF, 2000).

En Seine-Saint-Denis, l'enquête CSVF (2006) apporte quelques données spécifiques sur la population jeune. Concernant le harcèlement sexuel, l'enquête signale que dans les espaces publics et lors des sorties, 49 % des jeunes filles enquêtées ont déclaré avoir été suivies dans la rue avec insistance, 27 % ont subi des avances ou des propositions sexuelles déplaisantes, 26 % ont subi des « mains aux fesses, aux seins », ou ont été coincées pour être embrassées ou « pelotées », 13 % ont été confrontées à des exhibitionnistes. En ce qui concerne les agressions sexuelles, 1,5 % des jeunes filles ont subi des attouchements sexuels (7 filles), des tentatives de viol (11 filles) ou des viols (9 filles).

Source : Enquête sur les comportements sexistes et les violences envers les jeunes filles (CSVF, 2006).

3. Des agressions sexuelles qui se déroulent la plupart

40
Logement, parties d'immeubles.

de temps dans l'environnement proche et/ou quotidien de la victime

En Île-de-France, selon l'enquête Victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France (2011) les femmes sont plus exposées que les hommes aux violences sexuelles aux agressions sexuelles dans l'espace public (1,1 % contre 0,1 % des hommes). Environ une agression sexuelle sur trois (34 %) avait lieu au sein même de locaux d'habitation⁴⁰, 25 % des agressions sexuelles ont lieu dans l'espace public, 29 % des agressions sexuelles ont lieu dans les transports en commun.

Source : enquête Victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France (2011).

4. Les femmes restent au fil des enquêtes plus victimes de vols sans violence que les hommes

Selon les chiffres de l'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales (ONDRP) concernant les crimes et délits enregistrés dans le Grand Paris en 2012, les vols avec violences sans arme contre les femmes sur la voie publique et dans les lieux publics ont progressé de 9,1 % en 2012.

Source : rapport 2013 de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP).

En Île-de-France, selon l'enquête victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France (2011), les femmes étaient en 2011 plus victimes de vols sans violence que les hommes. (6,1 % des femmes contre 5,1 % des hommes). Pour les vols sans violence, 34 % des faits se sont déroulés dans les transports en commun et 18 % dans l'espace public.

Source : enquête Victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France (2011).

En Île-de-France, selon l'enquête CVS (2007-2009) le risque d'être victime d'un vol violent est élevé dans les centres villes des agglomérations de province de plus de 100 000 habitants. Pour les Parisiennes, le risque est près de quatre fois plus élevé que la moyenne.

Selon cette même enquête CVS, les vols sans violence ont particulièrement touché les Parisiennes. Paris se caractérisait par une plus grande fréquence de vols sur les personnes : 11,7 % des vols avec violence et 9,9 % des vols sans violence en France métropolitaine concernaient des Parisiennes. Si davantage de femmes de moins de 30 ans ont été volées de cette façon, les étudiantes ont été plus touchées encore : 7,2 % ont été victimes de vols sans violence au cours des deux dernières années, contre 3,1 % des femmes de 18-60 ans.

Source : enquête Cadre de vie et sécurité (CVS, 2007-2009).

5. Les Franciliennes, plus sujettes à ressentir un sentiment d'insécurité dans les espaces publics

En Île-de-France, selon l'enquête ENVEFF (2000), les Franciliennes manifestent plus de craintes dans l'espace public que les autres femmes interrogées, notamment dans les transports en commun (44 % les évitent contre 23 % dans l'ensemble) et les lieux peu fréquentés (64 % contre 54 %), surtout la nuit. En effet, une agression sur trois dans l'espace public en Île-de-France a lieu dans les transports en commun. Elles ont moins peur en revanche de rester seules chez elles ou de se déplacer seules de jour.

Source : Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF, 2000).

En Île-de-France, selon l'enquête Victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France (2011), la « préoccupation sécuritaire » est un peu plus répandue chez les Franciliennes que chez les hommes : 19,4 % des Franciliennes interrogées estiment que la délinquance est le problème de société dont le gouvernement doit s'occuper en priorité, contre 16,4 % des Franciliens. Concernant la peur personnelle, elle touche majoritairement les femmes, quel que soit le lieu considéré⁴¹. Les Franciliennes interrogées ont deux fois plus peur chez elles que les hommes (11,5 % contre 5,7 %) ; près de quatre fois plus peur dans leur quartier le soir, 36,7 % contre 9,7 % (IAU, 2011). Elles sont, environ deux fois plus nombreuses à avoir peur d'être agressées ou volées dans les transports en commun : 58,7 %, contre 30,7 % des hommes. (IAU note rapide femmes).

Source : enquête Victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France (2011).

41

La peur personnelle, comme peur vécue ou liée à la crainte d'être agressé ou volé, qui dépend en partie du risque réel d'être victime et d'autres paramètres comme les caractéristiques individuelles.

—
D.

Les violences
sexistes et
sexuelles au
travail

—

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| III. RECUEIL DE DONNÉES FRANCILIENNES | 20 |
| D. Les violences sexistes et sexuelles au travail | 70 |
| ÉTUDES THÉMATIQUES PRÉSENTÉES | 72 |
| 1. Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF, 2000) | 72 |
| 2. Enquête sur les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes au travail en Essonne (2011-2012) | 74 |
| 3. Enquête Violences faites aux femmes au travail en Seine-Saint-Denis (VSFFT-93, 2007) | 76 |
| 4. Enquête sur les comportements sexistes et les violences envers les jeunes filles (CSVF, 2006) | 77 |
| FICHES DE SYNTHÈSE | 78 |



1. Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF, 2000)

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

L'enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF) a été coordonnée en 2000 par l'Institut de démographie de l'université de Paris (IDUP). Elle a été réalisée par une équipe pluridisciplinaire de chercheurs appartenant au CNRS, à l'INED, à l'INSERM et aux universités, sur un échantillon de 6 970 femmes âgées de 20 à 59 ans et résidant hors institution en métropole (dont 1 350 en Île-de-France). Il s'agit de la première enquête statistique à questionner en détail les violences faites aux femmes. L'enquête a été effectuée par téléphone. Les questions sur les violences au travail ont été posées à toutes les femmes qui ont exercé une activité professionnelle au cours des 12 derniers mois, soit 64 % des femmes de l'échantillon et 72 % des Franciliennes interrogées. Parmi les femmes interrogées en Île-de-France, 86 % résident dans l'agglomération parisienne, 5 % des femmes interrogées en Île-de-France résident en milieu rural. Il s'agit d'une population principalement urbaine et plus jeune. En moyenne, les franciliennes interrogées sont âgées de 38 ans contre 39 ans et demi pour l'ensemble de l'échantillon (Jaspard, 2011). Les contraintes institutionnelles de l'univers du travail n'ont pu être détaillées. Certaines de ces contraintes sont néanmoins considérées dans la description du cadre de travail et prises en compte comme facteurs liés au développement des violences interpersonnelles. Plusieurs questions ont été posées aux femmes enquêtées. Sur les atteintes sexuelles, au cours des 12 derniers mois au travail : « Quelqu'un a-t-il exhibé ses organes sexuels devant vous, ou avez-vous eu affaire à un voyeur, dans les toilettes ou dans les vestiaires par exemple ? Quelqu'un a-t-il contre votre gré touché vos seins, vous a mis la main aux fesses, vous a pelotée, vous a coincée pour vous embrasser ? » Sur les violences sexuelles, dans les 12 derniers mois, et pour chaque cadre de vie (lieux publics, travail, famille) : « Quelqu'un vous a-t-il forcée à subir ou à faire des attouchements sexuels ; a-t-il essayé ou est-il parvenu à avoir un rapport sexuel avec vous contre votre gré ? » (Jaspard, 2011). Les questions sur les pressions et atteintes psychologiques ont été les suivantes : « Au cours des 12 derniers mois, quelqu'un a-t-il exercé des brimades contre vous dans l'organisation de votre travail, en imposant par exemple des horaires, des tâches ou des services dont personne ne veut, a fait des critiques répétées et injustes à propos de votre travail, vous a dénigré systématiquement ou dénoncée auprès de vos collègues ou de vos supérieurs hiérarchiques au point de vous faire du tort ? Cette personne vous a-t-elle mise à l'écart ? »⁴²

LES VIOLENCES DÉCLARÉES AU TRAVAIL SONT PLUS NOMBREUSES EN ÎLE-DE-FRANCE QUE DANS LE RESTE DE LA FRANCE

EN ÎLE-DE-FRANCE, LES PRESSIONS PSYCHOLOGIQUES REPRÉSENTENT LE TYPE DE VIOLENCE LE PLUS FRÉQUENT AU TRAVAIL. Les pressions psychologiques touchent une Francilienne en emploi sur cinq (21,1 %). A l'échelle nationale, 17 % des femmes enquêtées déclarent avoir fait l'objet de pressions psychologiques dans leur travail au moins une fois dans l'année écoulée (Jaspard, M. et al. 2000).

LES INJURES ET LES AGRESSIONS VERBALES (INSULTES ET MENACES) TOUCHENT UNE FRANCILIENNE SUR 10 (10,1 %) CONTRE 8,5 % DES FEMMES EN FRANCE MÉTROPOLITAINE. Elles sont deux fois sur cinq le fait de clients ou d'usagers (56 % des victimes précisent que les

auteurs étaient des hommes et des femmes, alors que 38 % mentionnent exclusivement des hommes), une fois sur trois de collègues (la moitié citent des femmes uniquement, la moitié des hommes uniquement), et une fois sur 10 d'un supérieur (deux fois sur trois un homme).

LES VIOLENCES PHYSIQUES SUR LA PERSONNE SONT PEU NOMBREUSES DANS LA SPHÈRE PROFESSIONNELLE. La violence physique touche 1 % des femmes enquêtées en Île-de-France et 0,6 % des femmes enquêtées au niveau national. Plus rares à l'échelle d'une année, elles sont dans la plupart des cas en Île-de-France, perpétrées par des clients ou des usagers hommes (neuf fois sur 10).

LA DESTRUCTION DU TRAVAIL OU DE L'OUTIL DE TRAVAIL CONSTITUE UNE AGRESSION PHYSIQUE RELATIVEMENT FRÉQUENTE. Elle touche 3,8 % des femmes enquêtées en Île-de-France et 2,2 % des femmes enquêtées en France. La destruction de l'outil de travail est commise par un collègue deux fois sur cinq (les femmes étant deux fois sur trois les auteures de ce type d'agression), excepté pour les femmes victimes exerçant une profession intermédiaire de la fonction publique, toujours plus vulnérables vis-à-vis de clients ou usagers.

EN MATIÈRE DE CONTRAINTES SEXUELLES, AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS, ENVIRON 2,8 % EN ÎLE-DE-FRANCE ET 2 % DES FEMMES EN FRANCE MÉTROPOLITAINE ONT SUBI DES AVANCES ET DES AGRESSIONS SEXUELLES AU TRAVAIL. Les violences sexuelles concernent plutôt les femmes cadres, ou exerçant une profession intermédiaire en entreprise, ou des employés de commerce et de services directs aux particuliers. Les auteurs de ces actes sont pour la quasi-totalité des hommes. Il s'agit le plus souvent de collègues (deux fois sur cinq), puis de supérieurs hiérarchiques et enfin de clients et d'usagers.

EN ÎLE-DE-FRANCE, COMME POUR LE RESTE DE LA FRANCE, PLUS LES FEMMES SONT JEUNES, PLUS ELLES SONT ATTEINTES PAR LES VIOLENCES AU TRAVAIL, notamment le harcèlement psychologique (9,3 %) et les atteintes sexuelles (4,6 %). Ces violences touchent deux fois plus les Franciliennes de moins de 25 ans que celles de 45 ans et plus (Jaspard, M. et al. 2000).

42 Une de contributions majeures de l'enquête ENVEFF est d'avoir démontré que le harcèlement sexuel dépassait le rapport d'autorité défini par la loi. En 2000, le code pénal et le code du travail contenaient depuis 1992 des dispositions relatives au harcèlement sexuel : « Pour une personne abusant de l'autorité que lui confère sa fonction, est puni le fait de harceler autrui en usant d'ordres, de menaces ou de contraintes dans le but d'obtenir des faveurs de nature sexuelle ». Cependant, en conformité avec l'approche générale des atteintes sexuelles considérée dans cette enquête, la définition de harcèlement sexuel selon l'ENVEFF a été élargie au fait « d'obliger à voir des images pornographiques » et à tous les auteur-e-s possibles – supérieurs hiérarchiques, collègues, subordonnés, clients et usagers, autres personnes – et non aux seuls détenteurs d'autorité (Jaspard, M. et al. 2001, p. 4).



TABLEAU 19

Proportion de femmes ayant déclaré avoir subi des violences au travail au cours des 12 derniers mois selon l'âge (en %)

| TYPE DE VIOLENCES DÉCLARÉES AU TRAVAIL | ÂGE DES FRANCILIENNES À LA DATE DE L'ENQUÊTE | | | | | |
|-----------------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------|----------------------|---------------------------|--------------------------|----------------------|
| | 20-24 ans (n=86) | 25-34 ans (n=334) | 35-44 ans (n=302) | 45 ans et plus (n=251) | Île-de-France (n=973) | Ensemble (n=6970) |
| Agressions verbales | 10,5 | 11,7 | 10,9 | 6,8 | 10,1 | 8,5 |
| Pressions psychologiques | 27,9 | 22,7 | 17,5 | 20,7 | 21,1 | 16,6 |
| Dont harcèlement psychologique* | 9,3 | 4,8 | 4,0 | 4,0 | 4,7 | 3,8 |
| Destruction du travail, de l'outil de travail | 4,7 | 3,3 | 4,6 | 3,2 | 3,8 | 2,2 |
| Agressions physiques | 0,0 | 1,2 | 1,7 | 0,4 | 1,0 | 0,6 |
| Avances et agressions sexuelles | 4,6 | 3,9 | 2,3 | 1,2 | 2,8 | 2,0 |

Source : Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF, 2000) dans Jaspard, M. et al. 2000.

* Le harcèlement psychologique est constitué par la multiplicité et la répétition des pressions. Parmi les trois composantes de cet indice (brimades, critiques ou dénigrement, mise à l'écart), l'une au moins a une occurrence fréquente.

Champ : femmes de 20 à 59 ans résidant en Île-de-France et ayant exercé une activité professionnelle au cours des 12 mois précédant l'enquête.

LES CARACTÉRISTIQUES PROFESSIONNELLES ONT UN IMPACT SUR LES TYPES DE VIOLENCES SUBIES AU TRAVAIL.

Les violences de tous types excepté les violences d'ordre sexuel, concernent en priorité les femmes exerçant une profession intermédiaire de la fonction publique (institutrices, professeures, professions de la santé et du travail social, contrôleuses PTT, des finances, officières de police, adjudantes de gendarmerie), les employées en contrat précaire (contrat emploi-solidarité, travaux d'utilité collective, emplois jeunes) et les employées administratives de la fonction publique (agente du trésor, PTT, aide soignante, gardienne de la paix) ou d'entreprise (secrétaire, opératrice de saisie, contrôleuse SNCF RATP, hôteesse d'accueil) (Jaspard, M. et al. 2000).

LES CONDITIONS DE TRAVAIL ONT ÉGALEMENT LEUR IMPORTANCE.

L'imposition des horaires par l'employeur double le risque d'agressions verbales (14 % contre 6 %), de harcèlement psychologique (5 % contre 3 %) et de violences sexuelles (3 % contre 1 %) au travail. Notons cependant que 45 % des Franciliennes voient leurs horaires imposés par leur employeur contre 57 % des femmes en emploi sur l'ensemble du territoire. Notons enfin qu'un rapport équilibré des effectifs d'hommes et de femmes sur le lieu de travail tend à diminuer une part des atteintes au travail, alors qu'une surreprésentation masculine accroît les manifestations de violence.



2. Enquête sur les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes au travail en Essonne (2012)

La sous-commission de lutte contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes sur les lieux de travail de l'Essonne a souhaité réitérer dans ce département l'enquête effectuée en 2007 en Seine-Saint-Denis (Enquête Violences faites aux femmes au travail en Seine-Saint-Denis, VSFFT-93). L'enquête a été réalisée entre le 15 septembre 2011 et le 30 avril 2012. Un questionnaire a été proposé aux salariées en activité professionnelle par les secrétaires médicales ou les médecins, à l'accueil des centres de médecine du travail interprofessionnels lors de la visite médicale périodique. Les visites d'embauche sont donc a priori exclues. Le questionnaire a été conçu en lien avec les associations de médecine du travail, sur la base du questionnaire ENVEFF, et adapté aux contraintes de temps, c'est-à-dire le temps d'attente à un rendez-vous médical. 1360 questionnaires ont été recueillis. Le mode de collecte de cette enquête présente l'avantage de toucher un public large de salariées, sans a priori. Il ne permet toutefois pas de toucher les salariées travaillant dans les grandes entreprises, qui disposent souvent d'un service autonome de santé au travail. Cela peut introduire un biais dans les résultats de l'enquête : dans certains secteurs d'activité, l'emploi est très concentré dans de grandes entreprises. Il en va de même pour les métiers exercés par les salariées. Parce qu'elle dispose souvent de centres autonomes de médecine du travail, la fonction publique est trop peu représentée dans l'échantillon de collecte. Les résultats ne sont donc pas statistiquement fiables pour ce secteur. Un certain nombre de questions ont été posées. Sur le harcèlement sexiste : « Avez-vous entendu des blagues sexistes ? Avez-vous été victime d'insultes ou d'injures liées au fait d'être une femme sur votre lieu de travail ? Des images que vous estimez dégradantes sont-elles (ou ont-elles été) présentées sur votre lieu de travail ? » Sur le harcèlement sexuel : « Quelqu'un vous a-t-il imposé verbalement, ou par texto, lettre, mail des propos à connotation sexuelle ? Quelqu'un a-t-il eu des attitudes insistantes et gênantes envers vous (regards insistants, jeux de langue, actes sexuels mimés etc.) ? Quelqu'un vous a-t-il imposé des gestes non désirés (toucher des cheveux, des mollets, du cou, massage des épaules, baisers dans le cou etc.) ? Qui sont les auteur-e-s de ces faits ? Où cela s'est-il produit ? » Sur les agressions sexuelles et viols : « Avez-vous eu affaire à un voyeur, dans les toilettes ou les vestiaires par exemple ? Quelqu'un a-t-il montré son sexe devant vous ? Dans le cadre de votre travail, quelqu'un a-t-il contre votre gré, touché vos seins, vos fesses, vos cuisses etc. ? Quelqu'un vous a-t-il embrassée ou a-t-il tenté de le faire contre votre gré ? Quelqu'un vous a-t-il forcée à faire ou à subir des attouchements sexuels (même par-dessus les vêtements) ? Quelqu'un est-il parvenu à avoir un rapport sexuel avec vous contre votre gré (fellation, pénétration vaginale, anale et/ou pénétration commise avec la main ou des objets) ? Qui sont les auteur-e-s des faits ? (DIRECCTE, 2012).

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

LE HARCÈLEMENT SEXISTE EST DE LOIN LE PLUS FRÉQUENT AU TRAVAIL : LES BLAGUES RESTENT LE PREMIER VECTEUR DES ATTAQUES DE SEXE ET DE GENRE

43 % DES SALARIÉES RÉPONDANT À L'ENQUÊTE ONT DÉCLARÉ AVOIR ÉTÉ CONFRONTÉES AU MOINS UNE FOIS À UN FAIT RELEVANT DU HARCÈLEMENT SEXISTE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS. Près de 40 % des salariées répondant à l'enquête déclarent avoir entendu des blagues sexistes sur leur lieu de travail. 7 à 8

% des répondantes ont été confrontées à des injures directement liées au fait d'être une femme. La présence d'images jugées dégradantes concerne près de 5 % des répondantes à l'enquête. Selon l'enquête, ce sont les 30-45 ans, qui déclarent le plus souvent être confrontées au harcèlement sexiste.

16 % DES SALARIÉES ONT DÉCLARÉ AU MOINS UN FAIT RELEVANT DU HARCÈLEMENT SEXUEL

/ **Les salariées répondant à l'enquête ont été confrontées à des attitudes qu'elles considèrent gênantes ou insistantes (9 %), à des propos à connotation sexuelle (8 %), à des gestes déplacés (7 %) comme le toucher des cheveux, des mollets, du cou, le massage des épaules, ou des baisers dans le cou.**

/ **Lorsqu'il y a des propos connotés, 70 % des salariées déclarant y avoir été confrontées mentionnent des remarques sur le physique ou la tenue, 30 % des questions sur leur vie sexuelle, 30 % des demandes sexuelles explicites.**

/ **Le harcèlement sexuel concerne plus fréquemment les moins de 30 ans, les femmes vivant seules, agentes de maîtrise ou cadres, les diplômées, les femmes travaillant dans des entreprises de 50 salariés ou plus, travaillant de nuit ou en fin de semaine.**

/ **Quelques secteurs d'activités sont plus concernés.** Les secteurs de l'industrie et de la construction, du commerce de gros et de détail, des transports, de l'hébergement et de la restauration et celui de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale sont plus représentés que dans la population globale des répondantes.

MOINS DE 2 % DES SALARIÉES SONT CONCERNÉES PAR DIVERS TYPES D'AGRESSIONS.

1 % des femmes enquêtées déclarent que quelqu'un les a embrassées ou a tenté de le faire contre leur gré, 1 % que quelqu'un est parvenu à avoir un rapport sexuel contre leur gré, 1 % que quelqu'un a contre leur gré, touché leurs seins, leurs fesses ou leurs cuisses, 1 % que quelqu'un les a forcées à faire ou à subir des attouchements sexuels. Enfin, moins de 1 % des interrogées déclarent avoir eu affaire au voyeurisme ou à l'exhibitionnisme.

UNE SURREPRÉSENTATION DES CONTRATS PRÉCAIRES, CDD ET CONTRATS D'INTÉRIM PARMI LES VICTIMES D'AGRESSIONS SEXUELLES.

Les femmes qui déclarent des agressions sexuelles sont, dans six cas sur 10, en contrat à durée déterminé au moment des faits et employées dans une entreprise privée. La fragilité de leur statut les expose probablement plus à ce type d'agissement, l'auteur-e pouvant supposer que les victimes se tairont, ne souhaitant pas compromettre leur emploi, ou qu'elles pourront exercer un chantage à l'emploi contre le silence.

L'ENQUÊTE CONSTATE LES DIFFICULTÉS QU'ÉPROUVENT LES VICTIMES À PARLER DE CES SUJETS AU SEIN ET À L'EXTÉRIEUR DE L'ENTREPRISE. Une répondante sur trois ayant déclaré des faits dans l'enquête n'en avait parlé à personne (ni dans l'entreprise, ni en dehors).

/ Les répondantes victimes d'agressions sexuelles au travail qui en parlent au sein de l'entreprise, s'adressent avant tout à leurs collègues, puis à leur hiérarchie, mais pas aux représentants du personnel. La place du médecin du travail comme interlocuteur, est elle aussi réduite.

/ À l'extérieur de l'entreprise, ce sont d'abord les proches qui sont informés des agressions sexuelles subies. L'inspection, le médecin traitant, d'autres personnes et, dans une moindre mesure, l'organisation syndicale, sont informés dans les mêmes proportions. En revanche, ni les assistantes sociales, ni les associations ne sont un recours, et plus du quart des victimes n'en parle à personne à l'extérieur de l'entreprise.

/ Parmi celles qui ont signalé les faits, très peu se sont engagées dans une procédure judiciaire. Seules six salariées déclarent avoir entamé des actions judiciaires suite à l'un des faits mentionnés dans le questionnaire.

LES CONSÉQUENCES DES VIOLENCES PORTENT D'AVANTAGE SUR LA SANTÉ DES VICTIMES. L'absence de réponse aux questions relatives aux conséquences professionnelles ou personnelles est importante dans cette enquête. Parmi les 32 salariées ayant déclaré des conséquences sur leurs conditions de travail ou d'emploi, et ayant apporté des précisions, les conséquences professionnelles les plus importantes portent sur leur santé (20).

L'ENQUÊTE IDENTIFIE DES FACTEURS D'ACCROISSEMENT DES RISQUES. L'un des premiers facteurs augmentant les risques d'exposition au harcèlement à caractère sexiste ou sexuel, et surtout aux agressions sexuelles, est l'âge. D'autres facteurs de risque concernent le secteur d'activité et quelques conditions spécifiques de travail.

/ Avoir moins de 30 ans expose au harcèlement autant sexiste que sexuel, mais les femmes de 30-45 ans sont plus exposées au harcèlement sexiste. Enfin, la part de personnes subissant des agressions sexuelles augmente après 45 ans.

/ Les secteurs d'activité où se sont déroulées ces agressions qui ont été les plus fréquemment mentionnés sont : la santé et l'action sociale, le commerce et l'hôtellerie, la restauration, les activités incluant des horaires de nuit et de fin de semaine.

/ Le travail de nuit, le fait de vivre seule et la taille de l'entreprise sont également des facteurs d'exposition au harcèlement sexiste ou sexuel. Sur les autres facteurs, les mêmes caractéristiques que pour les agressions sexuelles et le viol aggravent les risques. Le travail de fin de semaine est un facteur d'exposition au harcèlement sexuel, mais pas au harcèlement sexiste.

/ Les femmes les plus diplômées déclarent plus souvent des faits de harcèlement que les moins diplômées : Les cadres et les diplômées sont les plus exposées au harcèlement, particulièrement sexiste. On peut également songer à une plus grande vigilance et à une moindre tolérance de la part des diplômées et des cadres aux dérapages sexistes. Ces salariées sont également en position hiérarchique permettant de réagir à de tels faits, et donc de les nommer, sans se désolidariser d'un collectif, et peut-être avec un moindre risque de menace sur leur emploi. En revanche, un haut niveau de diplôme et l'appartenance à la catégorie des cadres est un facteur plutôt protecteur des agressions sexuelles graves et de viols.



3. Enquête Violences faites aux femmes au travail en Seine-Saint-Denis (VSFFT-93, 2007)

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Enquête réalisée en 2007 en Seine-Saint-Denis à l'initiative de la Commission départementale d'action contre les violences faites aux femmes. L'enquête s'est déroulée entre le 4 juin 2007 et le 13 juillet 2007, à partir d'un questionnaire anonyme proposé à 1 772 femmes travaillant dans le département (sans nécessairement y résider) à l'occasion des visites médicales dans les centres de médecine du travail. Au total, 83,2 % des réponses ont été exploitées, soit 1 545 questionnaires. Les réponses apportées au questionnaire portaient sur les violences déclarées par les femmes pendant les 12 derniers mois dans les relations au travail. Le questionnaire a intégré plusieurs modules : données sociodémographiques, faits, conséquences et signalements. Le questionnaire a appréhendé les actes et les situations de violence (psychologique, verbale, physique et sexuelle). Les questions sur les faits se répartissent en trois catégories : les violences à caractère sexiste (harcèlement sexiste), les violences à caractère sexuel (harcèlement sexuel), les agressions sexuelles et les viols. Ces notions s'inspirent pour la plupart des qualifications pénales (code pénal, code du travail, définitions juridiques). Les questions posées listaient une série de violences, en suivant une progression de l'agression verbale à l'agression physique, jusqu'au viol (Amoussou, G. et al. 2009).

LES VIOLENCES SEXUELLES AU TRAVAIL SONT NOMBREUSES EN SEINE-SAINT-DENIS Y COMPRIS CELLES TRÈS GRAVES : ENTRE 300 ET 1 500 PERSONNES ONT ÉTÉ OBLIGÉES DE SUBIR UN RAPPORT SEXUEL CONTRE LEUR GRÉ

LES BLAGUES SEXISTES ET/OU À CONNOTATION SEXUELLE, LES SUPPORTS PORNOGRAPHIQUES ET LES PROPOSITIONS/ALLUSIONS SEXUELLES (HARCÈLEMENT SEXISTE) ONT UNE PLACE IMPORTANTE DANS LE MONDE DU TRAVAIL. Selon cette enquête, 45 % des femmes interrogées ont déclaré avoir entendu des blagues sexistes ou sexuelles au travail, et la moitié d'entre elles de façon répétée (au cours des 12 derniers mois). 19 % des femmes ont déclaré avoir été injuriées au cours de l'année passée, soit près d'une femme sur cinq. Pour la moitié d'entre elles, cela s'est produit une fois, pour l'autre moitié plusieurs fois. Une proportion appréciable de femmes (14 %) ont déclaré en outre être confrontées à la présence de pornographie sur leur lieu de travail par le biais de calendriers affichés, de messages électroniques ou d'images sur l'écran d'ordinateur (Sénat, 2012).

CONCERNANT LE HARCÈLEMENT SEXUEL PROPREMENT DIT, 13 % DES SALARIÉES ONT DÉCLARÉ AVOIR CÔTOYÉ DES PERSONNES AYANT EU UNE ATTITUDE INSISTANTE ET GÊNANTE, VOIRE DES GESTES DÉPLACÉS ; POUR 5 % PLUSIEURS FOIS DANS L'ANNÉE. Elles sont en outre 9 % à déclarer avoir reçu des avances sexuelles non désirées au cours de l'année, et ce à plusieurs reprises pour 3 % d'entre elles.

DE NOMBREUSES AGRESSIONS SEXUELLES ONT LIEU AU TRAVAIL, Y COMPRIS DES VIOLS. L'enquête révèle que 2 à 2,5 % des femmes interrogées ont subi un « pe-

lotage » ou se sont trouvées « coincées » par quelqu'un qui cherchait à les embrasser ; 1,6 % des femmes ont déclaré avoir eu affaire à un voyeur et 1,5 % à un exhibitionniste dans le cadre du travail au cours de l'année écoulée. Enfin, 0,6 % des femmes interrogées ont déclaré avoir été obligées de subir un rapport sexuel contre leur gré. Cela représenterait chaque année entre 300 et 1 500 personnes dans le cadre du travail, pour 150 000 femmes salariées dans le département.

L'ENQUÊTE DISTINGUE LES AUTEURS DES AGISSEMENTS. Concernant les auteurs des violences sexuelles, l'interprétation des résultats de l'enquête reste délicate et soumise à caution (peu de réponses). Dans 50 % des cas, les collègues ont été cités. Ont suivi les supérieurs hiérarchiques (34 % des cas), puis les usagers et clients (18 % des cas). Les subordonnés ont également été cités, mais à une fréquence très faible.

LE NOMBRE DE FEMMES DÉCLARANT DES CONSÉQUENCES SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET SUR L'EMPLOI AUGMENTE AVEC LA GRAVITÉ DES VIOLENCES SUBIES. Seules 9 % de celles ayant subi des attaques sexistes ont déclaré des conséquences sur leur vie professionnelle. Cette proportion passe à 16 % pour les victimes de harcèlement sexuel et à 29 % pour celles ayant subi une agression sexuelle.

LES VICTIMES PARLENT PEU DE CES FAITS DANS L'ENTREPRISE ET ENCORE MOINS À L'EXTÉRIEUR. Les femmes qui ont subi ces différentes formes de violences ont dans l'ensemble esquivé les questions relatives aux suites qu'elles ont données à ces atteintes. Le taux de réponse particulièrement peu élevé rend délicate l'interprétation des chiffres. Mais les quelques réponses données montrent que les victimes parlent peu de ces faits dans l'entreprise et moins encore à l'extérieur : 40 % des victimes n'en ont parlé à personne. Parmi les personnes qui en ont parlé au sein de l'entreprise, 45 % l'ont fait à la hiérarchie, 20 % à des collègues. Les organisations syndicales ont très peu été citées. Seul 1 % des victimes en a parlé au médecin du travail. C'est, semble-t-il, à leurs médecins traitants que les victimes se confieraient en priorité (Sénat, 2012).

4. Enquête sur les comportements sexistes et les violences envers les jeunes filles (CSVF, 2006)

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Cette enquête a été commanditée par le Conseil général de la Seine-Saint-Denis dans le cadre de son Observatoire des violences envers les femmes. L'échantillon de l'enquête se compose de 1 600 jeunes filles âgées de 18 à 21 ans, représentatives de la population du département. L'enquête comprenait un questionnaire basé sur le questionnaire de l'enquête ENVEFF et les questions portaient sur les situations vécues par les jeunes filles au cours des 12 derniers mois et au cours de leur vie, dans les différentes sphères publiques et privées (espaces publics ou lors de sorties, famille, relation de couple, travail, scolarité, études, université). La collecte des données s'est faite par entretiens directs, réalisés en face à face, entre avril et décembre 2006 par l'IDUP (Institut de démographie de l'université de Paris I) qui a réalisé les enquêtes dans les lycées, et par l'institut de sondage MV2 pour les autres terrains. La durée des entretiens était comprise entre 30 minutes et une heure et demie (Conseil général de la Seine-Saint-Denis, 2008).

LES JEUNES FILLES LES PLUS EXPOSÉES AUX VIOLENCES AU TRAVAIL SONT CELLES QUI, SORTIES PRÉCOCÉMENT DU SYSTÈME SCOLAIRE, OCCUPENT DES EMPLOIS PEU QUALIFIÉS ET PRÉCAIRES

LE CADRE DU TRAVAIL EST UN LIEU DE VIOLENCES POUR LES JEUNES FILLES ACTIVES.

Au cours de 12 derniers mois, 18 % des femmes enquêtées ont subi des violences verbales dans le cadre de leur travail. Les insultes et les injures sont principalement le fait de clients et d'usagers. 13 % des enquêtées actives ont subi des atteintes sexuelles au travail. Elles sont pour la moitié des cas, commises par un collègue et, près de quatre fois sur 10 par un client usager, et une fois sur 10 par un supérieur hiérarchique. 8 % des jeunes filles enquêtées ont subi des violences physiques. L'enquête signale également que les emplois peu qualifiés et précaires, qui mettent davantage les salariées en contact avec des clients ou usagers (caissières, vendeuses etc.), exposent davantage les jeunes filles aux risques de violences (Observatoire des violences envers les femmes du Conseil général de la Seine-Saint-Denis, 2007).

TRÈS PEU DE SUITES JUDICIAIRES. Si l'on considère les violences dans leur ensemble, 96 % des femmes n'ont pas répondu à la question ou n'ont pas engagé de poursuites judiciaires. Seules 4 % en ont donc engagé. Si l'on se focalise sur les agressions sexuelles et les viols, la proportion d'actions judiciaires augmente à 12 % seulement, se répartissant entre recours aux prud'hommes ou dépôt de plainte à la police ou à la gendarmerie.



VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL

Les violences subies par les femmes au travail recouvrent des manifestations très variées. Agressions verbales, psychologiques, physiques et sexuelles se juxtaposant et se cumulant, il n'est pas possible d'établir une typologie univoque de ces types de violences. L'enquête ENVEFF réalisée en 2000 a montré que les principales violences subies par les Franciliennes étaient les pressions psychologiques (une Francilienne en emploi sur cinq) et les agressions verbales (une sur 10). Ces types de violences, du même que la destruction du travail (ou de l'outil de travail), les agressions physiques et les agressions sexuelles étaient deux fois plus répandues en Île-de-France que dans l'ensemble du territoire. Les jeunes femmes de 20-24 ans y sont les plus exposées. Depuis cette enquête, peu de données globales sont venues compléter et actualiser ses conclusions pour l'Île-de-France. Les enquêtes réalisées en Seine-Saint-Denis en 2007, et dans l'Essonne en 2011 et 2012 ont donné un aperçu en détail des diverses manifestations du harcèlement sexiste (blagues sexistes, insultes sexistes, images dégradantes), du harcèlement sexuel (propos à connotation sexuelle, attitudes insistantes et gênantes, gestes non désirés), des agressions sexuelles et des viols (voyeurisme, exhibitionnisme, attouchements, embrassements, attouchements sur le sexe, rapports sexuels non désirés).

1. Les principales violences subies par les femmes au travail sont les pressions psychologiques

En Île-de-France, selon l'enquête ENVEFF (2000), les pressions psychologiques représentaient les types de violences les plus fréquentes au travail. Elles touchaient une Francilienne en emploi sur cinq (21,1 %).

Source : enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF, 2000).

2. Les violences verbales sont souvent le fait des clients et des usagers

En Île-de-France, selon l'enquête ENVEFF (2000), les injures et les agressions verbales (insultes et menaces) ont touché une Francilienne sur 10 (10,1 %). Ces violences étaient deux fois sur cinq le fait de clients ou d'usagers (56 % des victimes ont précisé que les auteurs étaient des hommes et des femmes, alors que 38 % mentionnent exclusivement des hommes), une fois sur trois de collègues (la moitié citent des femmes uniquement, la moitié des hommes uniquement), et une fois sur 10 d'un supérieur (deux fois sur trois de la part d'un homme). Les femmes exerçant une profession intermédiaire de la fonction publique ou d'employée administrative de la fonction publique ou d'entreprise, ont été une cible privilégiée des clients ou des usagers.

Source : enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF, 2000).

En Seine-Saint-Denis, l'enquête CSVF (2006) a révélé que 18 % des jeunes filles enquêtées avaient subi au cours de 12 derniers mois, des violences verbales dans le cadre de leur travail. Les insultes et les injures étaient principalement le fait de clients et d'usagers.

Source : enquête sur les comportements sexistes et les violences envers les jeunes filles (CSVF, 2006).

3. Le sexisme ordinaire, les propos connotés, les blagues ou comportements sexistes sont bien ancrés dans le monde du travail

En Seine-Saint-Denis, selon l'enquête VSFFT-93 (2007), 45 % des femmes interrogées ont déclaré avoir entendu des blagues sexistes ou sexuelles au travail, au cours des 12 derniers mois, et la moitié d'entre elles de façon répétée. 19 % des femmes ont déclaré avoir été injuriées au cours de l'année passée, soit près d'une femme sur cinq. Pour la moitié d'entre elles cela s'est produit une fois, pour l'autre moitié plusieurs fois. Une proportion appréciable de femmes (14 %) ont déclaré en outre avoir été confrontée à la présence de pornographie sur leur lieu de travail par le biais de calendriers affichés, de messages électroniques ou d'images sur l'écran d'ordinateur.

Source : données concernant le harcèlement sexiste. Enquête Violences faites aux femmes au travail en Seine-Saint-Denis (VSFFT-93, 2007).

Dans l'Essonne, selon l'enquête sur les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes au travail (2012), près de 40 % des salariées ont subi, au cours des 12 derniers mois, au moins un fait relevant du harcèlement sexiste. 7 à 8 % des répondantes ont été confrontées à des injures directement liées au fait d'être une femme. La présence d'images jugées dégradantes concernait près de 5 % des répondantes à l'enquête.

Source : données concernant le harcèlement sexiste. Enquête sur les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes au travail en Essonne (2012).

4. Les violences sexuelles au travail sont plus fréquemment perpétrées par des collègues que par des supérieurs hiérarchiques

En Île-de-France, selon l'enquête ENVEFF (2000), les avances et les agressions sexuelles au travail, au cours des 12 derniers mois, ont touché 2,8 % des femmes franciliennes contre 2 % des femmes en France métropolitaine. Ces violences ont plutôt concerné les femmes

cadres, celles exerçant une profession intermédiaire en entreprise, les employées de commerce et de services directs aux particuliers. Les avances et les agressions sexuelles ont été perpétrées par des hommes, par ordre décroissant, des collègues (deux fois sur cinq), des supérieurs hiérarchiques et enfin des clients et usagers.

Source : enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF, 2000).

En Seine-Saint-Denis, selon l'enquête CSVF (2006), 13 % des enquêtées actives avaient subi des atteintes sexuelles au travail. Elles ont été commises dans un cas sur deux par un collègue, près de quatre fois sur 10 par un client usager, et une fois sur 10 par un supérieur hiérarchie.

Source : enquête sur les comportements sexistes et les violences envers les jeunes filles (CSVF, 2006).

Concernant les agressions sexuelles en Seine-Saint-Denis, dans le cadre de l'enquête VSFFT-93 (2007), 2 à 2,5 % des femmes interrogées ont subi un « pelotage » ou se sont trouvées « coincées » par quelqu'un qui cherchait à les embrasser ; 1,6 % des femmes ont déclaré avoir eu affaire au cours de l'année écoulée, à un voyeur, et 1,5 % à un exhibitionniste dans le cadre du travail. Enfin, 0,6 % des femmes interrogées ont déclaré avoir été obligées de subir un rapport sexuel contre leur gré. Cela représenterait chaque année entre 300 et 1500 personnes dans le cadre du travail, pour 150 000 femmes salariées dans le département. Concernant les auteurs des violences sexuelles l'interprétation des résultats de l'enquête reste délicate et soumise à caution (peu de réponses). Les collègues étaient le plus souvent cités (50 % des cas), suivaient les supérieurs hiérarchiques (34 % des cas), et enfin les usagers clients (18 % des cas). Les subordonnés ont également été cités, mais à une fréquence très faible.

Concernant le harcèlement sexuel en Seine-Saint-Denis, l'enquête VSFFT-93 (2007) a montré que 13 % des salariées avaient côtoyé des personnes ayant eu une attitude insistante et gênante, voire des gestes déplacés, et pour 5 % plusieurs fois dans l'année. Elles étaient en outre 9 % à déclarer avoir reçu des avances sexuelles non désirées au cours de l'année et ce à plusieurs reprises pour 3 % d'entre elles. Pour les violences qualifiées de harcèlement sexuel, l'auteur a plus souvent été désigné. Les collègues on le plus souvent été cités. Suivent les supérieurs hiérarchiques et enfin les usagers clients. Ces résultats convergent avec les constats faits par l'enquête sur les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes au travail en Essonne (2012).

Source : données sur les agressions sexuelles et le harcèlement sexuel. Enquête : Violences faites aux femmes au travail en Seine-Saint-Denis (VSFFT-93, 2007).

5. Les plus jeunes femmes sont davantage exposées aux violences dans la sphère du travail

En Île-de-France, selon l'enquête ENVEFF (2000), plus les femmes sont jeunes, plus elles sont exposées aux violences au travail, notamment au harcèlement psychologique (9,3 %) et aux atteintes sexuelles (4,6 %). Ces violences touchent deux fois plus les Franciliennes de moins de 25 ans que celles de 45 ans et plus (Jaspard et al. 2000).

Source : enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF, 2000).

En Seine-Saint-Denis, l'enquête VSFFT-93 (2007) apporte un éclairage spécifique sur ce type de population. Cette enquête a établi, sur la base d'un échantillon de 1 600 jeunes filles âgées de 18 à 21 ans, que 13 % des enquêtées actives ont subi des atteintes sexuelles, 8 % ont subi des violences physiques et 18 % des violences verbales dans le cadre de leur travail.

Source : enquête Violences faites aux femmes au travail en Seine-Saint-Denis (VSFFT-93, 2007).

6. Le type de violences perpétrées sur le lieu de travail est fortement lié aux conditions de travail des femmes

En Île-de-France, l'enquête ENVEFF (2000) a remarqué que l'imposition des horaires par l'employeur doublait le risque d'agressions verbales (14 % contre 6 %), de harcèlement psychologique (5 % contre 3 %) et de violences sexuelles (3 % contre 1 %) au travail.

Source : enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF, 2000).

Dans l'Essonne, l'enquête sur les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes au travail (2012) a signalé que le travail de nuit, le fait de vivre seule et la taille de l'entreprise sont également des facteurs d'exposition au harcèlement sexiste ou sexuel. Sur les autres facteurs, les mêmes caractéristiques que pour les agressions sexuelles et les viols aggravent les risques. Le travail de fin de semaine est un facteur d'exposition au harcèlement sexuel, mais pas au harcèlement sexiste.

Selon cette enquête, dans l'Essonne, il existe parmi les victimes d'agressions sexuelles une surreprésentation des contrats précaires, CDD et contrats d'intérim. Les femmes qui déclarent des agressions sexuelles sont, dans 6 cas sur 10, en contrat à durée déterminée au moment des faits et employées dans une entreprise privée. La fragilité de leur statut les expose probablement plus à ce type d'agissement, l'auteur-e pouvant supposer que les victimes se tairont, ne souhaitant pas compromettre leur emploi, ou qu'elles pourront exercer un chantage à l'emploi contre le silence.

Source : enquête sur les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes au travail en Essonne (2012).

—
E.

Prostitution et
traite des êtres
humains
—

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| III. RECUEIL DE DONNÉES FRANCILIENNES | 20 |
| E. Prostitution et traite des êtres humains | 80 |
| ÉTUDES THÉMATIQUES PRÉSENTÉES | 82 |
| <i>1. Rapport d'information fait au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sur le renforcement de la lutte contre le système prostitutionnel (2013)</i> | 82 |
| <i>2. ProSanté. Étude sur l'état de santé, l'accès aux soins et l'accès aux droits des personnes en situation de prostitution rencontrées dans des structures sociales et médicales (2010-2011)</i> | 84 |
| <i>3. Enquête Contexte de la Sexualité en France (2006)</i> | 85 |
| <i>4. Enquête Précarité étudiante en Essonne et échange d'actes sexuels (2013)</i> | 86 |
| <i>5. Enquête Travailleuses du sexe chinoises à Paris face aux violences (2010-2012)</i> | 87 |
| <i>6. Données du Comité contre l'esclavage moderne.</i> | 88 |
| FICHES DE SYNTHÈSE | 89 |



1. Rapport d'information fait au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sur le renforcement de la lutte contre le système prostitutionnel (2013)

PRÉC. MÉTHODO.

Selon le Rapport d'information sur le renforcement de la lutte contre le système prostitutionnel (2013), les chiffres dont on dispose sur la prostitution en France proviennent de l'Office central pour la répression de la traite des êtres humains (OCRTEH), seul organisme public procédant à une évaluation quantitative. Ces chiffres sont issus de données diverses : nombre de personnes mises en cause pour racolage par la police nationale, nombre de victimes de la traite des êtres humains ou de proxénétisme identifiées dans des procédures judiciaires. Ces données sont complétées par des estimations relatives à la prostitution par Internet, mais qui restent difficile à appréhender.

LA PROSTITUTION, UN PHÉNOMÈNE DE PLUS EN PLUS ORGANISÉ PAR DES RÉSEAUX TRANSNATIONAUX ET LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

LA PROSTITUTION RESTE DIFFICILE À MESURER. Dans son rapport annuel de 2010, l'Office évalue entre 20 000 et 40 000 le nombre de personnes prostituées en France. Ces chiffres sont validés par les associations travaillant auprès des personnes prostituées. C'est aussi l'ordre de grandeur retenu par le Conseil national du Sida. Seul le Syndicat du travail sexuel (STRASS) considère que la réalité s'approcherait plutôt de 400 000 personnes prostituées, soit un écart de 1 à 20.

LA PROSTITUTION EST UN PHÉNOMÈNE SEXUÉ. En France, les personnes prostituées seraient au nombre de 20 000 environ, dont 85 % de femmes. Par contre, 99 % des clients sont des hommes.

D'APRÈS LES DONNÉES DE L'OCRTEH, LA PROSTITUTION ÉTRANGÈRE EST EN FORTE PROGRESSION. Alors que seulement 20 % des personnes prostituées dans l'espace public étaient de nationalité étrangère en 1990, elles en représentent aujourd'hui, et depuis les années 2000, près de 90 %. La plupart de ces personnes sont en situation irrégulière. Les pays d'origine sont bien connus (Roumanie, Bulgarie, Nigeria et Chine principalement) et démontrent l'emprise croissante des réseaux de traite sur la prostitution. Les années 1990 ont marqué un tournant, l'ouverture des frontières s'accompagnant de l'arrivée de femmes en provenance de l'Europe de l'Est et des Balkans. Par la suite, on a constaté l'arrivée des personnes africaines puis chinoises. En 2012, les statistiques dressées par l'OCRTEH ont montré que 92 % des personnes mises en cause pour racolage étaient étrangères. Cette proportion, qui augmente chaque année, est corroborée par les associations travaillant sur le terrain.

LA PROSTITUTION DE RUE EST EN DÉCLIN FACE À LA PROSTITUTION ORGANISÉE PAR LES RÉSEAUX.

On distingue généralement la prostitution dite « traditionnelle » qui concerne plutôt des femmes françaises, plus âgées que les personnes étrangères et qui revendiquent une certaine autonomie dans leur activité (indépendantes ou sous la coupe d'un souteneur), par opposition aux réseaux.

/ Les victimes du proxénétisme identifiées par l'OCRTEH sont essentiellement des femmes. 742 femmes et neuf hommes figurent dans les statistiques de l'OCRTEH pour l'année 2012.

/ Au sein des victimes de proxénétisme, les femmes non européennes de l'ouest représentent 81 % du total en 2012, contre 74 % en 2010.

LA QUESTION PARTICULIÈRE DE LA PROSTITUTION DES MINEUR-E-S FAIT L'OBJET DE DIVERGENCES DE CHIFFRES ENTRE LES SERVICES DE POLICE ET LES ASSOCIATIONS.

L'OCRTEH fait état de six mises en cause de personnes mineures pour racolage, soit 0,44 % du total des mis en cause pour racolage en France en 2010. Le phénomène serait donc marginal selon l'Office. Pourtant, les associations qui œuvrent sur le terrain parlent au contraire d'une augmentation alarmante des personnes prostituées mineures. L'Association contre la prostitution des enfants avance le chiffre de 10 000 mineurs livrés à la prostitution en France. La différence entre les quelques cas identifiés par les services de police et les chiffres annoncés par les associations est donc considérable.

IL EXISTE UNE PROSTITUTION MASCULINE MOINS VISIBLE MAIS RÉELLE. ELLE PRÉSENTE DIVERS VISAGES.

D'après les inspecteurs de l'Inspection générale des affaires sociales, la prostitution masculine représenterait entre 10 et 20 % de la prostitution de rue.

/ La prostitution auprès d'une clientèle d'homosexuels masculins constitue un moyen de survie pour certains jeunes étrangers (notamment dans la population de mineurs étrangers isolés).

/ Un autre cas de figure est celui de jeunes garçons dont l'homosexualité révélée se heurte au rejet de la famille, entraînant une situation d'errance et la recherche de moyens d'existence.

/ Enfin, il faut mentionner la prostitution des personnes transgenres qu'il est difficile d'évaluer.

LES PERSONNES QUI SE PROSTITUENT PEUVENT ÊTRE DE TOUS ÂGES.

Le tableau par âge des personnes accompagnées par l'Amicale du nid en 2010 est le suivant : 43 % de moins de 30 ans, 30 % de 30 à 39 ans, 17 % de 40 à 49 ans, 8 % de 50 à 59 ans, 1 % de 60 à 70 ans.



AVEC LE DÉVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION, DE NOUVELLES FORMES DE PROSTITUTION ONT ÉMÉRGÉ. Plus « discrètes » car plus difficiles à repérer, elles se déploient dans différents lieux (salons de massages, bars à hôtesses, appartements).

L'USAGE DE L'ALCOOL ET DES DROGUES EST FRÉQUENT DANS LE MONDE DE LA PROSTITUTION. Selon une étude de l'Observatoire des drogues et de la toxicomanie publiée en 2004 sur la consommation de drogues dans les milieux de la prostitution, 42 % des femmes et 79 % des hommes en consomment régulièrement. La question de savoir si cette consommation de drogues est directement liée à l'activité prostitutionnelle ou aux conditions de vie et à la précarité fait débat.



2. ProSanté. Étude sur l'état de santé, l'accès aux soins et l'accès aux droits des personnes en situation de prostitution rencontrées dans des structures sociales et médicales (2010-2011)

ProSanté est une étude de type « recherche-action » conduite par la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS) et l'Institut de veille sanitaire (INVS), suite à une demande de la Direction générale de la santé (DGS) d'actualiser les connaissances sur la santé des personnes prostituées. Le but de cette étude était d'améliorer la connaissance sur l'état de santé, l'accès aux soins et aux droits des personnes en situation de prostitution. L'étude a compris deux volets : a) un volet santé-social (sous la responsabilité scientifique de la FNARS) portant sur l'état de santé et ses déterminants, réalisés dans 12 structures sociales associatives spécialisées dans l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de prostitution ; b) un volet médical (sous la responsabilité scientifique de l'INVS) sur la santé observée dans des structures assurant des consultations médicales dans un cadre anonyme et gratuit : Centres d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles (CIDDIST) ou Centres de planification ou d'éducation familiale (CPEF). Dans le cadre du 1er volet de l'étude, les données ont été recueillies par entretiens en face à face, menés par les intervenants des structures associatives. À l'issue de ces entretiens, les intervenants proposaient aux personnes interrogées une orientation vers la consultation médicale de proximité identifiée (CIDDIST ou CPEF selon les villes), dans le but de faire le point sur leur santé et d'un entretien de prévention. Dans le cadre du second volet de l'étude, le recueil des données s'est déroulé au cours de la consultation médicale qui donnait lieu à un examen clinique complet ou à une prise en charge spécifique. Le recueil de données a eu lieu pendant 10 mois (juin 2010 - février 2011). 251 personnes ont participé à cette étude sur le volet santé-social dont 166 femmes, 62 transgenres et 23 hommes. Les personnes ayant participé étaient globalement plutôt jeunes, de sexe féminin, nées à l'étranger et dans une situation administrative précaire. Plus du trois quart des personnes interrogées étaient de nationalité étrangère, dont une majorité de femmes nigérianes, mais également des personnes transgenres sud-américaines et des hommes majoritairement français. Pour 88 % des personnes incluses dans l'étude, la rue est le principal lieu de contact avec les clients. Les personnes ayant une activité de prostitution « indoor » (internet, téléphone, bar, appartement, salon de massage) n'y sont ainsi quasiment pas représentées.

Douze structures sociales ont participé à l'étude, dont l'Amicale du nid Paris pour la région Île-de-France. 69 personnes ont été interrogées au sein de cette structure. Nous présentons ici de données spécifiques sur l'état de santé global des personnes en situation de prostitution dans plusieurs villes réparties sur l'ensemble du territoire français (FNARS, INVS, 2013).

LES PERSONNES EN SITUATION DE PROSTITUTION SONT VICTIMES DE VIOLENCES ET CUMULENT DE NOMBREUX FACTEURS DE PRÉCARITÉ SOCIALE (ISOLEMENT RELATIONNEL, CONDITIONS DE LOGEMENT, TITRE DE SÉJOUR, COUVERTURE MALADIE)

L'ÉTUDE A CONSTATÉ DIVERS TYPES DE VIOLENCES SUBIES PAR LES PERSONNES EN SITUATION DE PROS-

TITUTION. Les injures et les violences psychologiques sont les violences les plus souvent mentionnées : 64 % des personnes en ont subi au moins une fois au cours des 12 derniers mois. Les violences physiques sont un peu moins nombreuses, mais émanent aussi bien de clients, que de passants, d'autres prostituées et également de la police. Les rapports sexuels forcés au cours de la vie concernent plus du tiers des répondants. Ces résultats sont à mettre en regard avec les observations du Baromètre Santé 2010 qui décrit le fait d'avoir subi des violences comme le facteur de risque le plus important de tentatives de suicide. Il faut ajouter que, d'après les structures associatives, au regard des témoignages qu'elles recueillent dans leurs pratiques professionnelles, les violences dont sont victimes les personnes en situation de prostitution semblent largement sous-déclarées dans l'étude ProSanté.

L'ISOLEMENT RELATIONNEL ET LA PRÉCARITÉ DES CONDITIONS DE LOGEMENT CARACTÉRISENT LES PERSONNES RENCONTRÉES DANS L'ÉTUDE. 39 % vivent dans un logement précaire (hôtel, centre d'accueil etc.), la moitié des personnes de nationalité étrangère n'ont pas de titre de séjour ou ont un titre précaire ; si les trois quarts des personnes étrangères ont une couverture maladie, plus de la moitié n'ont pas de complémentaire santé.

PLUS DE LA MOITIÉ DES PARTICIPANTS À L'ÉTUDE ONT DÉCLARÉ ÊTRE DANS UN ÉTAT DE SANTÉ MOYEN, MAUVAIS OU TRÈS MAUVAIS, PROPORTION BIEN SUPÉRIEURE À CELLE DÉCLARÉE PAR LA POPULATION GÉNÉRALE. Plus du tiers des personnes interrogées ont déclaré une maladie chronique (70 % des personnes transgenres), parmi lesquelles le VIH/sida, une maladie respiratoire, un diabète ou une hépatite (A, B ou C). Une majorité de participants a déclaré en effet des problèmes de sommeil et la consommation de somnifères. Les personnes se sont révélées fragiles sur le plan psychique (sentiment d'anxiété, pensées suicidaires) et très exposées aux violences physiques ou psychologiques.

LES PERSONNES EN SITUATION DE PROSTITUTION PEUVENT AVOIR DE CONDUITES À RISQUES. Si l'usage du préservatif masculin est déclaré quasi systématique lors des pénétrations anales/vaginales tarifées, il l'est moins lors de fellations ou de rapports hors prostitution. Les personnes sont peu vaccinées contre l'hépatite B, alors qu'il s'agit d'un virus transmissible par voie sexuelle. Par ailleurs, les consommations d'alcool et de tabac sont plus importantes qu'en population générale.

CHEZ LES FEMMES, ON NOTE UNE GRANDE VULNÉRABILITÉ SUR LE PLAN GYNÉCO-OBSTÉTRICAL : une faible prévention vis-à-vis du cancer du col de l'utérus (34 % n'ont jamais réalisé de frottis), la faible utilisation d'une contraception orale, et le fort recours aux IVG.

UN MANQUE D'ACCÈS AUX SOINS ET AUX DROITS DE SANTÉ. Si 74 % des personnes possédaient une couverture maladie, plus de la moitié n'avaient pas de complémentaire santé. Les raisons financières, la barrière linguistique et la méconnaissance des lieux de soins figurent parmi les principales raisons de non recours aux soins.



3. Enquête Contexte de la sexualité en France (CSF, 2005-2006)

PR. MÉTHODO.

L'enquête CSF (Contexte de la Sexualité en France), réalisée en 2006, a porté sur la sexualité dans son ensemble. Elle a fait suite à une série d'enquêtes visant à étudier les comportements des Français face aux risques d'infection par les maladies sexuellement transmissibles, en particulier le virus du sida. Elle a enregistré les violences sexuelles mais n'a pas mesuré les autres formes de violence. Elle a été réalisée auprès d'un échantillon de 6 824 femmes et 5 540 hommes, représentatif des personnes âgées de 18 à 69 ans résidant en métropole (hors institution).

LE RECOURS À LA PROSTITUTION NE DIMINUE PAS

LE RECOURS À LA PROSTITUTION NE SEMBLE PAS ÊTRE EN VOIE DE REcul CHEZ LES HOMMES. Selon l'enquête de 1992, 3,3 % des hommes avaient eu un rapport sexuel avec une prostituée dans les cinq ans, et c'est encore le cas de 3,1 % des hommes en 2006.

CE SONT TOUJOURS LES HOMMES ENTRE 20 ET 34 ANS QUI REPRÉSENTENT LA PLUS FORTE CLIENTÈLE (près de 5 % des hommes à ces âges). De fortes variations selon l'environnement géographique sont observées : alors que seuls 4 % des hommes âgés de 20 à 34 ans, demeurant dans des communes de moins de 5 000 habitants ont eu recours à la prostitution dans les cinq ans précédant l'enquête, ce fut le cas de 11,6 % des hommes de cet âge demeurant dans l'agglomération parisienne. Le taux de recours à la prostitution dans la vie est un cumul de toutes les expériences à divers âges. Après cinquante ans, plus d'un homme sur quatre a eu au moins un rapport sexuel payé dans sa vie.

4. Enquête Précarité étudiante en Essonne et échange d'actes sexuels (2013)

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Cette enquête, menée par l'Observatoire essonnien de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, avec le soutien du Conseil général de l'Essonne visait à mesurer l'ampleur du phénomène prostitutionnel dans les deux universités de ce département. L'étude a été menée du 3 mai au 19 juin 2013. Un lien Internet vers un questionnaire anonyme a été transmis par courriel à l'ensemble du fichier étudiant des universités Evry Val d'Essonne et Paris-Sud XI (Orsay), soit un total de 34 334 inscrit-e-s. Parallèlement, des questionnaires papier ont été distribués auprès des étudiant-e-s des deux facultés par la LMDE et l'UNEF. Au total, 1 039 personnes ont répondu à l'enquête, ce qui représente 3 % de la population étudiante d'Essonne. Il s'agit d'un échantillon probabiliste aléatoire simple basé sur des nomenclatures (listes des étudiant-e-s inscrit-e-s dans les universités essonniennes). Un questionnaire a été envoyé aux 34 334 étudiants inscrits dans les universités d'Évry et de Paris XI (Orsay). Le questionnaire a été rempli par 1 039 personnes. Le nombre de réponses exploitables (843) correspond à 2,5 % de l'effectif des deux universités (Conseil général de l'Essonne, 2014).

LA PRÉCARITÉ FINANCIÈRE DES ÉTUDIANTS EST À L'ORIGINE DES COMPORTEMENTS PROSTITUTIONNELS

2,7 % DES RÉPONDANT-E-S DÉCLARENT AVOIR DÉJÀ EU UN RAPPORT SEXUEL CONTRE ARGENT, BIENS OU SERVICES. Au sein de l'échantillon, 23 personnes, soit 2,7 % des répondant-e-s, dont 13 femmes et 10 hommes, déclarent avoir échangé un acte sexuel en contrepartie d'argent, de biens ou de services.

LA QUASI-TOTALITÉ DES RÉPONDANT-E-S RENCONTRENT DES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES CHRONIQUES. La quasi-totalité des personnes, déclarant avoir recours à des pratiques prostitutionnelles, rencontrent des difficultés financières (21 personnes sur 23), le plus souvent chroniques. En effet, plus de 91 % des étudiant-e-s ayant échangé des actes sexuels contre de l'argent, des biens et/ou des services ont affirmé rencontrer des difficultés financières régulières ou passagères contre seulement 52 % des étudiants n'ayant pas eu de telles pratiques. Notons une prépondérance des femmes pour cette variable.

LA MAJORITÉ DE LA POPULATION CIBLE ADOPTE DES PRATIQUES PROSTITUTIONNELLES (OU POURRAIENT Y AVOIR RECOURS) DE MANIÈRE OCCASIONNELLE; UNE MINORITÉ DE MANIÈRE RÉGULIÈRE. Parmi les personnes interrogées, 7,9 % ont déjà envisagé de recourir à ces pratiques, ou pourraient y avoir recours. Si l'on cumule les personnes qui pratiquent l'échange d'actes sexuels et celles qui envisagent de le faire, on comptabilise un total de 10,6 % des étudiant-e-s.

5. Enquête Travailleuses du sexe chinoises à Paris face aux violences (2010-2012)

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

L'association Médecins du monde, notamment l'équipe du Lotus bus, a réalisé une enquête auprès de 86 femmes rencontrées sur le terrain, avec pour but de mieux connaître les violences rencontrées par les travailleuses du sexe chinoises à Paris, les stratégies qu'elles mettent en place pour y faire face, et leurs accès aux soins et aux droits. Cette enquête a reposé sur un questionnaire anonyme et confidentiel élaboré par l'équipe avec l'appui des services techniques de Médecins du Monde. Le questionnaire a été proposé à toutes les femmes se rendant au Lotus bus ou au local du programme par une équipe d'enquêteurs spécialement formés. Chaque femme ayant accepté de répondre à l'enquête a été reçue en entretien individuel par un enquêteur, accompagné si besoin d'un interprète. L'enquête représente un total de 70 heures d'entretien. Les femmes interrogées avaient majoritairement entre 40 et 50 ans. Elles vivaient en France depuis deux ans en moyenne, et se prostituaient depuis un an. 41 % vivaient en France depuis plus de trois ans. Une majorité des femmes interrogées (55 %) étaient en situation régulière bien que très peu disposaient d'une autorisation de travail (9 %) (Médecins du monde, 2012).

LES FEMMES MIGRANTES CHINOISES À PARIS QUI SE TROUVENT EN SITUATION DE PROSTITUTION, SONT EXPOSÉES À DES VIOLENCES EXACÉRBEES PAR LA STIGMATISATION ET LA PRÉCARITÉ DE LEUR ACTIVITÉ

LA MAJORITÉ DES FEMMES INTERROGÉES (86 %) ONT RENCONTRÉ AU MOINS UNE FORME DE VIOLENCE DEPUIS LEUR ARRIVÉE EN FRANCE.

63 % des 86 femmes interrogées auraient ainsi été confrontées en 2010-2012 à des retraits de préservatifs non consentis, 55 % auraient été victimes de violences physiques, 38 % de viol, 23 % de séquestration, 17 % auraient fait l'objet de menaces de mort et 61 % auraient subi d'autres formes de violence (vols, insultes, brimades etc.). Aucune femme n'a déclaré être contrainte par autrui à se prostituer.

LES FEMMES INTERROGÉES SONT AUSSI SUJETTES À UNE TRÈS FORTE PRESSION POLICIÈRE.

74 % des femmes ont fait l'objet d'une arrestation au motif de racolage au cours des 12 mois précédant l'enquête. Chacune de ces femmes a été arrêtée en moyenne six fois au cours de cette période. Lors des gardes à vue elles ont été sujettes à de nombreuses humiliations dont des fouilles au corps (81 %), le port de menottes (56 %), l'obligation de signer des documents (53 %) et la privation de nourriture (24 %). Ces arrestations fréquentes ont été vécues comme une forme de harcèlement.

CES VIOLENCES ONT DES CONSÉQUENCES IMPORTANTES SUR LA SANTÉ DES FEMMES INTERROGÉES.

Celles-ci sont d'autant plus graves que la majorité des femmes (63 %) n'ont pas eu recours aux soins suite à des violences physiques ou à un viol. Ces violences constituent également un facteur de risque important en ce qui concerne l'exposition aux IST, dont le VIH, puisque la majorité des femmes (54 %) n'ont pas eu re-

cours au traitement prophylactique suite à un rapport à risque imposé par la violence. Une minorité des cas de violences (21 %) ont fait l'objet d'un dépôt de plainte.

L'ACCÈS À LA JUSTICE EST CONSIDÉRABLEMENT ENTRAVÉ PAR UN MANQUE DE CONFIANCE ENVERS LA POLICE QUI DÉCOULE DES ARRESTATIONS SUBIES.

La barrière de la langue (23 %), la peur en raison de leur activité (31 %) ou en raison de leur situation administrative (28 %) constituent également des freins à l'accès à la justice. De nombreuses femmes ont mis en place des stratégies pour prévenir les violences (choix et négociation avec les clients, travail en journée, travail en « indoor » etc.), mais la mise en place de stratégies efficaces et l'amélioration de leurs conditions de travail sont rendues difficiles par leur isolement et la pénalisation du racolage.

DES FEMMES MIGRANTES EXCLUES DU MARCHÉ DE L'EMPLOI EN FRANCE.

La majorité des femmes interrogées avaient entre 40 et 50 ans. Elles ont quitté leur pays pour des raisons socio-économiques, généralement pour subvenir aux besoins de leur famille restée en Chine. Certaines ont dû payer des sommes importantes pour financer leur migration. En France, elles ont été exclues du marché de l'emploi dès leur arrivée car l'autorisation provisoire de séjour dont elles ont bénéficié, pour la plupart suite au dépôt d'une demande d'asile, ne leur accordait pas ce droit. Seules 9 % d'entre elles pouvaient travailler légalement. L'enquête a démontré que ces facteurs sociaux et économiques ont déterminé leur décision de vendre des services sexuels en France, soit régulièrement, soit de façon occasionnelle en parallèle avec d'autres activités économiques.

DES FEMMES QUI SE DÉCLARENT INDÉPENDANTES DES RÉSEAUX.

Aucune des femmes interrogées lors de cette enquête n'a été contrainte par autrui à se prostituer. Leur choix d'exercer la prostitution est déterminé par un contexte social et économique. Seules 5 % d'entre elles ont déclaré avoir été obligées de reverser à autrui une partie ou la totalité de leurs revenus tirés de la prostitution. Si ces femmes ont été soumises à une forte pression économique, leurs dettes en Chine ont été contractées auprès de leur propre famille qui n'est pas au courant de leur activité de prostitution en France. 55 % des femmes disent n'avoir personne sur qui compter en France. L'isolement, les difficultés qu'elles rencontrent pour exercer leurs droits, les pressions économiques qu'elles subissent, et la peur de la délation lorsqu'elles sont en situation irrégulière sont autant de facteurs qui augmentent leur exposition au chantage, au racket, et à l'exploitation⁴³.

43

<http://www.medecinsdu-monde.org/Publications/Les-Rapports/En-France/Travailleuses-du-sexe-chinoises-a-paris-face-aux-violences>

6. Les données du Comité contre l'esclavage moderne

PRÉC. MÉTHODO.

Créé en 1994, l'objectif du Comité contre l'esclavage moderne est de proposer un accompagnement juridique aux victimes d'esclavage domestique et de traite des êtres humains en France. Le CCEM a mis en place des outils destinés à répondre aux besoins socio-éducatifs, psychologiques et matériels des victimes. Depuis 1999, le CCEM a suivi plus de 150 procédures judiciaires et a conduit des actions de plaidoyer auprès des pouvoirs publics, notamment pour la création de services de police et de services judiciaires spécialisés dans la détection et le traitement des affaires de traite à des fins d'exploitation par le travail, notamment l'esclavage domestique (CCEM, 2011).

UNE LÉGÈRE AUGMENTATION, ENTRE 2010 ET 2011, DES SIGNALEMENTS DE SITUATIONS DE PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE VICTIMES D'ASSERVISSEMENT À DES FINS D'EXPLOITATION PAR LE TRAVAIL. En 2011, le CCEM a reçu 245 signalements (180 femmes, 62 hommes, 3 personnes non identifiées). Ce nombre était en légère augmentation par rapport à 2010 (239 signalements), mais le nombre de personnes prises en charge en 2011 (16) était quasi équivalent à 2010.

PLUS DE LA MOITIÉ DES APPELS REÇUS PROVIENNENT DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE. Le Comité contre l'esclavage moderne élabore régulièrement des statistiques pour mieux appréhender les modalités de saisine de l'association. Au regard de ces chiffres, la saisine par téléphone reste prédominante.

- / 2 % des appels téléphoniques proviennent de la Région Île-de-France dont la moitié pour la seule ville de Paris.
- / 18 % des faits signalés se déroulent au sein d'autres régions françaises.
- / 6 % à l'étranger
- / 14 % des signalements n'ont pas pu être localisés.

LA MAJORITÉ DES VICTIMES EST CONSTITUÉE D'UNE POPULATION FÉMININE. 88 % des victimes recensées étaient de femmes. Seuls 15 hommes ont ainsi été répertoriés sur l'ensemble de l'année. 11 % des victimes exploitées étaient mineures.

UNE DIVERSITÉ DES PAYS D'ORIGINE PARMIS LES PERSONNES PRISES EN CHARGE PAR LE CCEM : 79 % sont originaires d'Afrique, 10 % d'Asie, et 7 % d'Europe.

LES VICTIMES ONT SUBI PLUSIEURS TYPES DE VIOLENCES. CONCERNANT LES ATTEINTES À LA PERSONNE, 87 % des victimes ont subi des violences psychologiques, 48 % des violences physiques, et 19 % des violences sexuelles. 9 % d'entre elles ont été séquestrées, et 74 % ont reconnu des contraintes pour exercer leur liberté de circulation. Parmi les victimes recensées, aucune n'a subi de torture ou de maltraitance.

LA PLUPART DES VICTIMES ONT ÉTÉ RECRUTÉES DANS

LEUR PAYS D'ORIGINE : 79 % par leur employeur, 11 % par des intermédiaires, 3 % par une agence, enfin 5 % sont arrivées seules. D'autres moyens de recrutement concernent 2 % des victimes.

50 % DE CES VICTIMES POSSÈDENT UNE CARTE DE SÉJOUR OU CARTE DE RÉSIDENT, 28 % ne disposent pas de titre de séjour, 7 % ont un titre de séjour provisoire (APS ou récépissé), 3 % des victimes ont la nationalité française, 4 % retournent dans leur pays d'origine, et 2 % n'ont pas signalé leur situation administrative.

46 % DES VICTIMES NE PERÇOIVENT AUCUN SALAIRE, 40 % gagnent moins de 150 euros par mois. Enfin, 15 % reçoivent un salaire de plus de 150 euros par mois.

LES SIGNALEMENTS DES SITUATIONS D'ESCLAVAGE PROVIENNENT DES DIFFÉRENTS ACTEURS : associations et travailleurs sociaux (32 %), des victimes elles-mêmes (31 %), d'une tierce personne (22 %), d'un membre de la famille (5 %), des voisins ou de l'entourage (3 %), des avocats (2 %), de personnes anonymes (2 %), de la police et/ou de la gendarmerie (1 %). Aucun signalement n'a été réalisé au cours de l'année 2011 par les ministères de la Justice, des Affaires Étrangères ou les ambassades.

PROSTITUTION ET TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

1. La prostitution organisée en réseau est en forte progression

En France, selon les données de l'OCRTEH (2010), les personnes prostituées seraient au nombre de 20 000 environ, dont 85 % de femmes. En revanche, 99 % des clients sont des hommes.

Selon l'OCRTEH, la prostitution étrangère est en forte progression. Alors qu'en 1990, seules 20 % des personnes prostituées dans l'espace public étaient de nationalité étrangère, elles en représentent aujourd'hui, et depuis les années 2000, près de 90 %. La plupart de ces personnes sont en situation irrégulière. Les pays d'origine sont bien connus (Roumanie, Bulgarie, Nigeria et Chine principalement) et démontrent l'emprise croissante des réseaux de traite sur la prostitution.

Les victimes du proxénétisme identifiées par l'OCRTEH sont essentiellement des femmes. 742 femmes et neuf hommes figurent dans les statistiques de l'OCRTEH pour l'année 2012. Au sein des victimes de proxénétisme, les femmes non européennes de l'Ouest représentent 81 % du total en 2012, contre 74 % en 2010.

Avec le développement des technologies de l'information, de nouvelles formes de prostitution ont émergé. Plus « discrètes » car plus difficiles à repérer, elles se déploient dans différents lieux (salons de massages, bars à hôtesse, appartements).

Source : Rapport d'information fait au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sur le renforcement de la lutte contre le système prostitutionnel (2013).

2. Les femmes en situation de prostitution subissent de nombreux types de violences

En France, l'étude ProSanté (2010-2011) a constaté divers types de violences subies par les personnes en situation de prostitution. Les injures et les violences psychologiques sont les violences les plus souvent mentionnées : 64 % des personnes en ont subi au moins une fois au cours des 12 derniers mois. Les violences physiques sont un peu moins nombreuses, mais émanent aussi bien de clients, que de passants, d'autres prostituées et également de la police. Les rapports sexuels forcés au cours de la vie concernent plus du tiers des répondant-e-s.

Source : Étude ProSanté 2010-2011. Étude sur l'état de santé, l'accès aux soins et l'accès aux droits des personnes en situation de prostitution rencontrées dans des structures sociales et médicales

La majorité des femmes interrogées (86 %) a ren-

contré au moins une forme de violence depuis leur arrivée en France. 63 % des 86 femmes interrogées auraient ainsi été confrontées en 2010-2012 à des retraits de préservatifs non consentis, 55 % auraient été victimes de violences physiques, 38 % de viol, 23 % de séquestration, 17 % auraient fait l'objet de menaces de mort et 61 % auraient subi d'autres formes de violence (vols, insultes, brimades, etc).

Source : Enquête Travailleuses du sexe chinoises à Paris face aux violences (2010-2012)

3. Les personnes en situation de prostitution cumulent de nombreux facteurs de précarité sociale : isolement relationnel, conditions de logement, titre de séjour, couverture maladie

En France, selon l'étude ProSanté (2010-2011) a souligné un manque d'accès aux soins et aux droits de santé. Si 74 % des personnes possédaient une couverture maladie, plus de la moitié n'avaient pas de complémentaire santé. Les raisons financières, la barrière linguistique et la méconnaissance des lieux de soins figurent parmi les principales raisons de non recours aux soins.

Chez les femmes, on note une grande vulnérabilité sur le plan gynéco-obstétrical, une faible prévention vis-à-vis du cancer du col de l'utérus (34 % n'ont jamais réalisé de frottis), la faible utilisation d'une contraception orale et le fort recours aux IVG.

Source : Étude ProSanté 2010-2011. Étude sur l'état de santé, l'accès aux soins et l'accès aux droits des personnes en situation de prostitution rencontrées dans des structures sociales et médicales

En France, selon l'enquête Travailleuses du sexe chinoises à Paris face aux violences (2010-2012), ces violences ont des conséquences importantes sur la santé des femmes interrogées. Celles-ci sont d'autant plus graves que la majorité des femmes (63 %) n'ont pas eu recours aux soins suite à des violences physiques ou à un viol. Ces violences constituent également un facteur de risque important en ce qui concerne l'exposition aux IST, dont le VIH, puisque la majorité des femmes (54 %) n'ont pas eu recours au traitement prophylactique suite à un rapport à risque imposé par la violence. Une minorité des cas de violences (21 %) ont fait l'objet d'un dépôt de plainte.

Selon cette enquête, la majorité des femmes interrogées ont quitté leur pays pour des raisons socio-économiques. Elles ont été exclues du marché de l'emploi dès leur arrivée car l'autorisation provisoire de séjour dont elles ont bénéficié, pour la plupart suite au dépôt d'une demande d'asile, ne leur accordait pas ce droit. Seules 9 % d'entre elles pouvaient travailler légalement.



L'enquête a démontré que ces facteurs sociaux et économiques ont déterminé leur décision de vendre des services sexuels en France, soit régulièrement, soit de façon occasionnelle en parallèle avec d'autres activités économiques.

Source : enquête Travailleuses du sexe chinoises à Paris face aux violences (2010-2012)

4. La précarité financière des étudiant-e-s est à l'origine de leurs recours à des pratiques prostitutionnelles

En Essonne, selon l'enquête Précarité étudiante en Essonne et échange d'actes sexuels (2013), la quasi-totalité des personnes, ayant déclaré avoir recours à des pratiques prostitutionnelles, rencontraient des difficultés financières (21 personnes sur 23), le plus souvent chroniques. En effet, plus de 91 % des étudiant-e-s ayant échangé des actes sexuels contre de l'argent, des biens et/ou des services ont affirmé rencontrer des difficultés financières régulières ou passagères contre seulement 52 % des étudiants n'ayant pas eu de telles pratiques. Notons une prépondérance des femmes pour cette variable.

Source : enquête Précarité étudiante en Essonne et échange d'actes sexuels (2013).

—
F.
Lesbophobie
—

1. Enquête Visibilité des lesbiennes et lesbophobie (2013-2014)

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Cette enquête a été réalisée par SOS homophobie du 30 mars au 20 juillet 2013. La collecte des données s'est déroulée par Internet sur le site de l'association mais aussi grâce à d'autres moyens de diffusion dans toute la France : stands sur des événements LGBT, rencontres des répondantes dans des lieux publics, présentations du questionnaire à des associations. 7 126 personnes, âgées en majorité de moins de 30 ans ont répondu au questionnaire. 78 % d'entre elles se définissent comme lesbiennes, 16 % comme bisexuelles, 5 % ne s'identifient pas à une orientation sexuelle et 1 % comme hétérosexuelles. Concernant le profil des répondantes, 60 % résident hors de la région Île-de-France, 30 % en Île-de-France et 10 % en France d'outre-mer et à l'étranger. 45 % vivent dans des villes de plus de 200 000 habitant-e-s. Les questions posées aux personnes interrogées ont visé à identifier diverses manifestations de la lesbophobie : agressions verbales (insultes, menaces, moqueries), agressions physiques (coups, blessures, viols, meurtres etc.), violence psychologique, discriminations (refus de services, de RTT, etc.) dans divers domaines de la vie : espace public, famille, ami-e-s, travail, voisinage, santé, etc. Nous présentons ici quelques chiffres issus des premiers résultats de l'enquête. Le rapport présentant l'ensemble des résultats de l'enquête et leur analyse sortira le 25 novembre 2014, pour la Journée mondiale contre les violences faites aux femmes¹ (SOS Lesbophobie, 2014).

S'AFFIRMER LESBIENNE OU BISEXUELLE NE VA PAS FORCÉMENT DE SOI, NOTAMMENT DANS LES ESPACES PUBLICS, DANS LE CADRE DE LA FAMILLE OU DU TRAVAIL.

59 % DE LESBIENNES INTERROGÉES ONT DÉCLARÉ AVOIR VÉCU UN ACTE LESBOPHOBE AU COURS DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES.

Les actes lesbophobes déclarés ont lieu principalement dans les lieux publics (47 %), dans la famille (14 %), au travail (11 %). 18 % des lesbiennes interrogées ne manifestent jamais d'affection à leur partenaire en public.

DANS LES LIEUX PUBLICS, LES MANIFESTATIONS LES PLUS COURANTES DE LA LESBOPHOBE SONT LES INSULTES (73 %), les moqueries (47 %), l'incompréhension (23 %). Les conséquences les plus fréquentes de la lesbophobie dans ce contexte concernent les difficultés à vivre ouvertement son homosexualité (29 %), l'angoisse (23 %), et l'existence d'épisodes dépressifs (10 %).

DANS LA FAMILLE, LES MANIFESTATIONS LES PLUS COURANTES DE LA LESBOPHOBE SONT L'INCOMPRÉHENSION (72 %), le rejet (66 %), les insultes (37 %). Les conséquences les plus fréquentes de la lesbophobie dans le cadre familial sont la rupture avec certain-e-s des proches (41 %), difficultés à vivre ouvertement l'homosexualité (38 %), avoir connu des épisodes dépressifs (37 %).

DANS LE CADRE DU TRAVAIL, LES MANIFESTATIONS LES PLUS COURANTES DE LA LESBOPHOBE SONT LES MOQUERIES (48 %), l'incompréhension (36 %), le rejet (36 %). Les conséquences les plus fréquentes de la lesbophobie au travail sont les difficultés à vivre ouver-

tement son homosexualité (29 %), des préjudices dans leurs carrières professionnelles, l'existence d'épisodes dépressifs (23 %).

44

Entre octobre 2003 et janvier 2004 une première enquête sur la lesbophobie a été réalisée par cette association. Le questionnaire de cette enquête s'est basé sur les différents témoignages relevés sur la ligne d'écoute téléphonique de SOS Lesbophobie depuis une dizaine d'années. 1 793 réponses ont été recueillies. Les Françaises ont représenté 61 % des répondantes. Selon les résultats de cette enquête, les actes lesbophobes déclarés ont principalement eu lieu dans les lieux publics (45 %) et/ou dans la famille (44 %), et/ou avec les ami-e-s (24 %), et/ou au travail (24 %). En 2012, l'association a reçu 1 977 témoignages, soit une hausse de 27 % par rapport à 2011. Il s'agit de la plus forte hausse d'actes signalés auprès de l'association depuis huit ans. L'édition 2012 du rapport a constaté que l'homophobie et la transphobie continuent de se développer, et que l'augmentation des cas est dramatique dans les contextes suivants : Internet (+ 159 %), les médias (+ 49 %), le milieu scolaire (+ 38 %). Les départements pour lesquels l'association a reçu en 2012 plus de 30 témoignages sont par ordre décroissant : Paris, le Rhône, le Nord, les Bouches-du-Rhône, les Hauts-de-Seine, la Gironde, la Loire-Atlantique et la Seine-et-Marne. En termes géographiques, l'Île-de-France est une fois de plus surreprésentée, avec plus du quart des témoignages (SOS Lesbophobie, 2013, p. 16).

IV.

—

LES VIOLENCES

FAITES AUX

FEMMES

EN ÎLE-DE-

FRANCE :

sujets inexplorés et perspectives
de recherche

adultes, actifs ou étudiants, généralement plus diplômés que les immigrés déjà installés, mais qui restent sujets à des difficultés d'insertion professionnelle (Ibid.). Les nouvelles vagues migratoires comprennent également un nombre croissant de départs autonomes de femmes célibataires. La part des femmes dans la population des immigrés célibataires en France est passée de 23 % avant 1974 à 47 % depuis 1998. Le profil des femmes migrantes se diversifie : à côté des migrations liées au regroupement familial, on observe, de manière croissante, celles liées aux études, à la recherche d'opportunités professionnelles (notamment pour les femmes diplômées) et à la demande d'un statut de réfugiée. Dans ce contexte migratoire, l'hétérogénéité des profils signifie une variabilité du risque d'exposition aux violences, certains sous-groupes étant plus vulnérables que d'autres. Ce sont les femmes immigrées et en particulier celles qui sont contraintes à vivre des situations de dépendance (manque d'autonomie économique, du droit au séjour et précarité au travail) ou qui se trouvent contraintes à séjourner et travailler de manière irrégulière, qui sont les plus exposées à toutes sortes d'abus et de violences. Pour ces femmes, le risque d'être victimes de violences est lié, certes, à une conception inégalitaire des rapports entre les sexes, mais également à des chemins migratoires dans lesquels la précarité administrative et matérielle surexpose à la violence (Noblecourt, 2014).

L'ENVEFF (2000) a été la première enquête à mettre en lumière la prévalence de certains types de violences envers les femmes en Île-de-France. En mesurant les violences dans un continuum (verbales, psychologiques, physiques et sexuelles), dans toutes les sphères de vie (espace public, travail et relations conjugales), l'enquête a fait plusieurs constats concernant la région. Bien que les Franciliennes aient été moins exposées aux violences physiques dans l'espace public, elles étaient en revanche plus vulnérables aux agressions sexuelles et au harcèlement dans la rue que les femmes interrogées dans le reste du territoire. Au travail, les agressions sexuelles étaient un peu plus élevées en région francilienne. Enfin, dans la sphère privée, l'enquête a fait état d'un indice des violences conjugales supérieur à l'ensemble du territoire, autant pour les violences graves que très graves (Jaspard, et al. 2002).

La surreprésentation des violences en Île-de-France peut être associée à la composition de la population de cette région qui, par ses caractéristiques sociales, est plus jeune que le reste du territoire. La région Île-de-France - avec 12 millions d'habitants, soit 19 % de la population française métropolitaine - est composée en majorité par des jeunes : 55 % ont moins de 40 ans, contre 50 % en France⁴⁵. La population jeune, selon la plupart des enquêtes réalisées, est davantage exposée aux violences, quels que soient le type de violence et la sphère de vie dans laquelle elle se produit. Compte tenu de l'ampleur des violences constatées envers les jeunes filles dans quelques départements de la région (au travail en Seine-Saint-Denis et dans l'Essonne, dans le cadre de la prostitution à Paris et dans l'Essonne, ou en lien avec le mariage forcé en Seine-Saint-Denis), les jeunes Franciliennes méritent de faire l'objet d'études d'envergure au niveau régional, et spécifiques à l'échelle départementale et municipale, compte tenu de l'hétérogénéité des collectivités constituant la région francilienne. Un effort particulier devrait être déployé afin d'unifier les statistiques nationales en ce qui concerne l'âge des femmes interrogées dans les enquêtes, car jusqu'à présent le travail de comparaison des enquêtes reste assez difficile⁴⁶ (Sagot, 2010).

La région Île-de-France est également la porte d'entrée privilégiée des personnes venant de l'étranger. Un tiers des personnes arrivées récemment en France se sont installées en Île-de-France. Ce sont surtout de jeunes

L'Île-de-France présente, au même titre que d'autres grandes métropoles internationales, une majeure concentration des populations minoritaires, homosexuelles ou en situation de handicap (Hamel dans ORVF, 2014). Au sein de ces populations, certaines femmes sont surreprésentées dans l'exposition aux agressions, en raison du cumul de violences qu'elles subissent, qu'elles soient racistes, homophobes et handiphobes, xenophobes, etc. Une analyse « intersectionnelle » des violences, capable de prendre en considération l'identité multiple des femmes et leurs différentes appartenances (selon l'origine ethnique, la classe, l'histoire de la communauté d'appartenance, le statut sur le territoire, etc.) permettra de comprendre la diversité des situations de violences subies par les Franciliennes.

A présent, l'absence d'exhaustivité et l'hétérogénéité des bases des données existantes empêchent de cerner en profondeur les spécificités des violences subies par les femmes dans la région. En effet, la multiplicité des choix de recherche, des protocoles de collecte, des champs de populations concernées et des conditions de passation des questionnaires des enquêtes réalisées, rendent compte d'un morcellement des connaissances qui rend actuellement difficile la perception globale du phénomène en Île-de-France. La mise en place d'une stratégie d'harmonisation des statistiques régionales (complétée par la production des données départementales) s'avère également indispensable à la production de statistiques de qualité, comparables dans le temps et dans l'espace, qui puissent assurer la mise en place de politiques adaptées à la prévention et à la lutte contre les violences faites aux femmes.

Sur la base de la révision de la littérature réalisée lors de la préparation de ce rapport, et des préconisations évoquées par les études déjà existantes, nous présentons

—
45

<http://www.insee.fr/fr/regions/idf/reg-dep.asp?theme=2>

—
46

Selon la MIPROF, plusieurs limites existent dans les enquêtes actuelles. Une de difficultés concerne l'âge des populations interrogées par les enquêtes. Les enquêtes Cadre de vie et sécurité (CVS) concernent les 18-75 ans, tandis que l'enquête ENVEFF ne s'intéressait qu'aux femmes actives (18-59 ans). La délimitation actuelle des personnes enquêtées (âgées de 20 à 60 ans) par l'enquête VIRAGE semble également insuffisante puisqu'elle exclut à la fois des personnes jeunes (y compris les majeurs de 18 à 20 ans) et les personnes âgées et vieillissantes. Selon la MIPROF cette délimitation ne permettra pas de comparer aisément les résultats avec d'autres enquêtes et va à l'encontre de la nécessité d'harmonisation des protocoles. Il pourrait être opportun de se baser sur certains des indicateurs du questionnaire EVS, qui a permis de produire les premières données françaises représentatives en ayant interrogé des femmes et des hommes. VIRAGE permettrait alors de voir comment la situation a évolué en France en 10 ans (Mesnil et Broudrillon, 2014).

tons ci-dessous des propositions d'orientations pour de futures recherches. Celles-ci permettraient d'approfondir la connaissance sur les violences auxquelles sont confrontées les Franciliennes.

A. Violences dans la sphère privée

Les données et les analyses au niveau national sur les violences conjugales en France sont relativement nombreuses, mais le manque d'études basées sur des échantillons spécifiquement franciliens continuent à faire défaut. L'un des grands enseignements de l'enquête ENVEFF est que les femmes sont plus souvent en danger dans leur foyer que dans un espace public. Les agressions verbales, le chantage affectif, le harcèlement moral, les agressions physiques étaient plus fréquentes chez les couples franciliens que sur l'ensemble du territoire. Les violences conjugales, de niveau grave et très grave, prépondérantes également en Île-de-France, présentaient également une évolution spécifique en fonction de l'âge des victimes. A l'instar du reste de la France, avec l'avancée en âge, la proportion des situations de violences « graves » diminuait avec le recul du harcèlement psychologique, alors que les situations « très graves » se rencontraient à tous les âges de la vie. A l'échelle départementale, l'enquête CSVF, réalisée en Seine-Saint-Denis, a confirmé l'existence des violences graves subies par les plus jeunes femmes (18-21 ans), dans le couple (attouchements sexuels forcés, tentatives de viol, viols, harcèlement psychologique, violences physiques etc.), les femmes mariées précocement étant souvent dans des situations de vulnérabilité. Une nouvelle enquête démarrée récemment par l'ORVF, en partenariat avec la FNSF et l'URSFIDF, viendra enrichir ces données chiffrées régionales. Cette étude sera basée sur l'analyse globale des données provenant du service Violences conjugales info (3919) et d'autres sources de données de la FNSF (issues des MES, demandes de mise en sécurité, et du service de relogement), ainsi que par des données des associations de l'URSFIDF. Compte tenu des caractéristiques sociodémographiques de la région, il s'avère nécessaire de mieux étudier comment le continuum de violences identifiées dans le cadre conjugal (multiplicité des violences et différents degrés de gravité) touchent de manière privilégiée certaines catégories des femmes. La question qui se pose est de savoir s'il existe des caractéristiques spécifiques des victimes de violences conjugales en Île-de-France de manière à orienter les programmes de prévention et de prise en charge des victimes.

—
47

Données disponibles sur :
[http://www.insee.fr/fr/themes/
document.asp?ref_id=T13F037](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=T13F037)

1. LES JEUNES FILLES VICTIMES DES VIOLENCES CONJUGALES. Il demeure nécessaire de mieux chiffrer les violences vécues précocement chez les jeunes filles, et de mieux comprendre comment ces violences sont à l'origine de traumatismes psychiques et de consé-

quences graves et durables pendant l'âge adulte.

2. LES FEMMES IMMIGRÉES. En Île-de-France, les femmes immigrées sont particulièrement défavorisées sur le plan de la situation professionnelle (taux d'activité plus faible que les hommes immigrés, taux de chômage plus élevé) (Sagot, 2010). Les femmes immigrées arrivées en Île-de-France dans le cadre d'un regroupement familial dépendent souvent de leur époux en matière d'accès à un statut juridique leur permettant de rester durablement en France. Barrière du langage, emploi précaire, statut légal, dépendance économique et juridique découragent largement leurs tentatives pour sortir des violences (Noblecourt, 2014). Ces constats imposent l'étude des liens entre les parcours d'immigration et les violences domestiques, particulièrement sur le territoire francilien.

3. LES VIOLENCES CONJUGALES ENVERS LES FEMMES ÂGÉES. La féminisation de la population âgée en Île-de-France⁴⁷, expose les femmes de cette catégorie d'âge (résidentes en institutions ou pas) à des problématiques spécifiques en matière de santé, d'accès aux droits, d'isolement, voire de violence, ce qui demande des formes d'information et d'accompagnement adaptées (Préfecture de la région Île-de-France, 2012).

4. LES VIOLENCES CONJUGALES AU SEIN DES COUPLES DE LESBIENNES : la violence dans le couple lesbien reste un sujet tabou fondé sur la pensée commune qui présume la non-violence des relations entre femmes (et plus généralement entre personnes du même sexe). Une meilleure connaissance des problématiques conjugales lesbiennes est nécessaire afin que des dispositifs de soutien puissent prévoir un accueil et un suivi spécifiques pour ce groupe de la population.

5. LES VIOLENCES CONJUGALES AU SEIN DES FAMILLES MONOPARENTALES. Contrairement à la croyance répandue, la dissolution de l'union conjugale ne met pas fin au risque de violence. Après une union, ce sont les foyers monoparentaux, composés par une femme avec un ou plusieurs enfants, ceux qui peuvent être les plus y exposés. Ce type de foyer est nettement plus présent à Paris (28 %) que dans le reste de l'Île-de-France (23 %) ou qu'en France métropolitaine (22 %). Cela s'explique d'abord par des séparations plus fréquentes dans la capitale (Decondé et al. 2011). Selon l'INSEE, dans 85 % des cas, ces foyers se composent d'une mère et de ses enfants. Des études sont donc nécessaires pour arriver à mieux cerner le lien entre la violence conjugale et la monoparentalité dans la région.

6. L'ACCUEIL ET L'HÉBERGEMENT DES FEMMES VICTIMES EN ÎLE-DE-FRANCE. A Paris, selon l'étude L'Accompagnement des femmes victimes de violences de genre à Paris : états des lieux (2012), la demande d'hébergement reste la plupart du temps sans réponse, faute de place, ce qui rend difficile non seulement la gestion de l'urgence mais aussi le parcours de la victime (Observatoire de l'égalité femme-homme de la ville de Paris, 2012). La prise en charge des enfants exposés aux violences reste également un domaine d'action encore trop peu développé. Selon l'enquête L'Accueil, l'orientation et l'hébergement des femmes victimes de

violences (2008-2010) (FNARS, 2011), un état des lieux de l'hébergement et de l'accompagnement des femmes et des jeunes filles victimes de violences conjugales au niveau régional semble fondamental pour approfondir ces enseignements.

7. INCESTE. La réalisation d'études sexuées sur la prévalence de l'inceste à l'échelle nationale et régionale continue à faire défaut en France. Il est urgent de mieux chiffrer ce phénomène dans la région, de mieux comprendre le climat familial dans lequel l'inceste se réalise et les conséquences sur les parcours de vie de victimes (déscolarisation, troubles psychiques, conduites à risques, difficultés relationnelles). Il est également important de connaître les modalités de prise en charge existantes, les outils destinés à faciliter l'insertion sociale des victimes, et d'analyser la chaîne des soins depuis l'accueil en urgence jusqu'à la mise en place d'un suivi thérapeutique.

8. EXCISION. La connaissance sur l'excision et d'autres violences dites « traditionnelles ou coutumières » (mariage forcé, polygamie, répudiation, etc.), présente encore quelques lacunes en Île-de-France. La prévalence des mutilations sexuelles féminines (MGF), leurs raisons, les types de MGF, les bases légales et la prise en charge sont encore mal connus et ceci empêche un dépistage et une prise en charge dans des conditions optimales.

9. MARIAGE FORCÉ. En raison des contacts multiples et inévitables avec la société d'accueil, les pratiques de conjugalité dans l'immigration se modifient et se diversifient (mariage endogame, mariage polygame, mariage mixte, cohabitation hors mariage, etc.). Ne disposant pas de données franciliennes précises sur ces questions, le mariage forcé devrait faire l'objet d'une analyse approfondie de sa prévalence dans la région, de ses conséquences sur le plan de la santé, les types de groupes susceptibles d'être concernés, les formes de violence associées, etc. Ces études devraient s'inscrire davantage dans le contexte d'une analyse sur les violences intrafamiliales et la pluralité de modèles de conjugalité existantes parmi les personnes migrantes.

B. Viol

Les recherches réalisées sur le viol ont prouvé que l'agresseur est souvent connu de la victime et qu'une grande majorité d'entre elles ne portent jamais plainte. Un étude récente basée sur l'analyse des affaires de viols jugées par trois cours d'assises⁴⁸ (Paris, Versailles, Nîmes - entre janvier 2009 et mai 2010), a permis de constater que les viols commis dans des cercles de proximité (en particulier les incestes, viols familiaux élargis et viols conjugaux) demeurent surtout dissimulés dans les classes sociales les plus favorisées. Ce constat ouvre de nombreuses pistes de réflexion et de recherches à développer dans le contexte francilien : disparités dans la ju-

diciarisation des certains types de viols selon les milieux sociaux, les protagonistes, les relations qui préexistent entre les auteurs et leurs victimes, les modalités, les circonstances et les contextes de l'agression, le traitement judiciaire, le jugement.

C. Violences sexistes et sexuelles dans l'espace public

Les violences faites aux femmes dans l'espace public ont été insuffisamment questionnées en Île-de-France, malgré l'existence de plusieurs enquêtes réalisées à l'échelle nationale qui intègrent la question des violences sexuelles dans les espaces publics et celle, connexes, des peurs de les subir, notamment dans certains quartiers de résidence (ENVEFF, CVS, Victimation et sentiment d'insécurité). Il reste toutefois important de pouvoir réaliser des recherches complémentaires portant sur :

1. L'USAGE DES FRANCILIENNES DE L'ESPACE PUBLIC. La question des violences dans les espaces publics ne peut être assimilée aux problèmes liés à l'urbanisation et à ses éventuelles conséquences en termes d'insécurité. Ce genre d'amalgame conduit d'une part à gommer la diversité des espaces publics et à masquer leur variété suivant le contexte rural ou urbain ; il conduit d'autre part à négliger la différenciation sexuelle des modes de fréquentation des espaces publics (Maillochon, 2004). Analyser le volume et la nature des atteintes subies par les femmes et les hommes dans l'espace public permet de comprendre comment les diverses appartenances sociales et, en particulier, les identités sexuées jouent un rôle central dans la conception individuelle et collective de ce qu'est la sécurité. Il est donc nécessaire de mieux connaître comment la peur est susceptible d'influencer les modes de vie des femmes, notamment par le biais de nombreux comportements de vigilance, de stratégies d'évitements ou des restrictions de mobilité. Cette thématique doit être particulièrement analysée dans les quartiers sensibles de la région. En effet, au sein de certains quartiers l'espace public peut être avant tout un espace masculin, les femmes peuvent être cibles d'injures sexistes, racistes, xénophobes ou à caractère religieux qui entravent leurs déplacements quotidiens et qui les empêchent de participer pleinement à la vie locale (pratiques d'entraide dans le cadre du voisinage, participation à des réunions de quartier ou à des activités de proximité, associations, etc.). Compte tenu de la concentration accrue des populations immigrées dans les secteurs les plus pauvres de la région et au sein

48

Étude *Le viol, aspects sociologiques d'un crime : une étude des viols jugés en cour d'assise*. Certains de dossiers contenant des viols de types différents ont été réunis dans un seul procès. 425 affaires de viol impliquant 488 auteurs et 566 victimes ont été étudiées (Le Goaziou, 2010).

49

Paris et la Seine-Saint-Denis sont, les deux départements où vivent le plus d'immigrés, un cinquième chacun (IAU, 2013).

de certains quartiers sensibles⁴⁹, il est indispensable de réaliser des études sur l'usage de l'espace public des femmes immigrées, en incluant la dimension ethnoculturelle et/ou ethnoreligieuse dans l'explication des violences subies.

2. LE SEXISME ET LE HARCÈLEMENT DE RUE. En 2000, selon l'ENVEFF, les violences portant le plus directement atteinte au corps n'étaient pas celles que les Franciliennes risquaient le plus de subir, en comparaison à tout un ensemble de brimades (être insultée, suivie, « pelotée », se trouver face à un exhibitionniste) qui constituaient une réelle menace, notamment pour les moins de 25 ans. Toutes ces formes d'incivilités et de harcèlement à caractère sexuel étaient plus fréquentes dans les grandes agglomérations, notamment en région parisienne. Il demeure donc nécessaire de mieux connaître comment, en Île-de-France, les violences sexistes entravent la libre circulation des femmes dans la ville et les conséquences de ces violences sur l'accès aux droits, aux ressources de tous ordres et au développement des sociabilités. Les jeunes femmes doivent être particulièrement ciblées, compte tenu de leur plus grande fréquentation de l'espace public, par rapport aux femmes plus âgées.

3. MIEUX CHIFFRER LES VIOLENCES DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN. Les femmes en Île-de-France sont, au fil de temps plus nombreuses que les hommes à avoir peur d'être agressées ou volées dans les transports en commun (IAU -ÎDF, 2011). Cette peur, qui s'agit avant tout d'une peur des femmes d'une agression sexuelle commise par un homme, est une peur sexuée (Lieber, 2008). Compte tenu de l'usage accru des Franciliennes du réseau de transports en commun en région parisienne (ENVEFF 2000), quelques sujets mériteraient d'être davantage explorés : les pratiques et choix de déplacements des Franciliennes, la fréquence des violences, les femmes cibles, les effets des formes de travail précaire dans l'exposition des Franciliennes aux agressions.

D. Violences sexistes et sexuelles au travail

50

Une enquête du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle réalisée en 2013 (*Relations de travail entre les femmes et les hommes*) révèle la persistance d'un sexisme ordinaire et ses effets négatifs sur la qualité de vie au travail des femmes. Pour aller plus loin voir Ministère des droits des femmes, 2014.

Bien que l'enquête ENVEFF-2000 n'ait pas été centrée sur le travail, elle a néanmoins permis de donner un premier aperçu des violences subies par les femmes au travail en Île-de-France. Parmi les violences déclarées par les Franciliennes interrogées, le harcèlement sexuel apparaît comme l'un des problèmes le plus courant. À

la suite de l'ENVEFF, d'autres enquêtes similaires ont été réalisées à plus petite échelle et sur des sous-ensembles de population (enquête SFFT-93 en 2007 ; enquête sur les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes au travail en Essonne en 2012). Elles ont permis d'identifier quelques facteurs déterminants pour ces violences : les horaires de travail atypiques, de nuit et de fin de semaine comme facteur d'exposition (particulièrement aux agressions sexuelles), le manque de suites judiciaires. A ce jour, aucune étude destinée à saisir les spécificités de ce phénomène en Île-de-France n'a été réalisée. Quelques sujets semblent être prioritaires à cet égard :

1. LES RECOURS MOBILISÉS PAR LES FRANCIENNES VICTIMES DE HARCÈLEMENT SEXUEL.

Les enseignements des enquêtes nationales imposent une réflexion approfondie sur les causes du silence et le manque des suites judiciaires entamées par les victimes sexuelles au travail : précarité des conditions de travail, méconnaissance des structures pouvant aider les personnes agressées, crainte des conséquences professionnelles, culpabilité, ambiance paternaliste ou sexiste, etc. Compte tenu des difficultés professionnelles rencontrées par la population jeune et immigrée en Île-de-France, quelques catégories de femmes doivent être davantage intégrées dans ces recherches, parmi lesquelles : les femmes immigrées en situation de travail précaire (clandestinité, conditions de pénibilité, etc.) et les jeunes filles, qui sont exposées davantage à toutes les formes de violences au travail, en particulier aux injures (dans le cadre d'un emploi qui implique des relations avec le public) et aux agressions sexuelles.

2. LE SEXISME ORDINAIRE ET SES EFFETS SUR LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL DES FRANCIENNES.

Quelques enquêtes réalisées à l'échelle nationale ont pu montrer récemment que le sexisme ordinaire constitue un phénomène généralisé dans le monde des entreprises en France. Ce type de violence reste malgré tout très peu mesuré à l'échelle francilienne⁵⁰. Le sexisme se manifeste par des propos, comportements ou attitudes qui érigent la différence sexuelle en différence fondamentale entraînant un jugement sur l'intelligence, les comportements et/ou les aptitudes de la personne qui en est victime. Une analyse plus détaillée des contraintes institutionnelles de l'univers de travail dans la région (secteurs d'activité, modes de management, relations avec la clientèle, mode de fonctionnement des entreprises, profession exercée, formes de gestion du personnel et des horaires, etc.) permettrait d'identifier certains facteurs clés liés au développement de plusieurs types de violences subies par les Franciliennes au travail.

E. Prostitution

À ce jour, nous disposons de très peu de données chiffrées sur la prostitution en Île-de-France. Développer

une véritable expertise publique sur les profils des personnes en situation de prostitution dans la région et les violences qu'elles subissent, semble indispensable.

1. LES ÉVOLUTIONS DU PAYSAGE PROSTITUTIONNEL EN ÎLE-DE-FRANCE, TENANT COMPTE DE L'HÉTÉROGÉNÉITÉ DES ZONES GÉOGRAPHIQUES FRANCILIENNES.

La géographie de la prostitution dans les grandes villes a été soumise à des évolutions majeures et rapides, avec une diffusion de la prostitution, sortie de ses quartiers historiques, pour s'établir sur les axes de circulation des villes (Handman et Mossuz-Lavau, 2005). De nouveaux modes d'organisation de la prostitution en France, pouvant impliquer des réseaux de proxénétisme et de criminalité organisée, ont été identifiés: prostitution par Internet (escorting), prostitution masculine de rue majoritairement transgenre, prostitution étudiante, prostitution sous couvert d'enseigne commerciale ou dans des bars à hôtesse, des instituts de massage, hôtels, etc. Un diagnostic précis et étayé des transformations de la prostitution en Île-de-France et à Paris doit être réalisé afin de saisir les divers visages de la prostitution, leurs modes opératoires précis, les clients impliqués, leur ampleur ou les violences associées, tout en appréhendant le rôle respectif de la classe, du genre et de l'ethnicité dans le phénomène prostitutionnel.

2. LA PROSTITUTION DES PERSONNES ÂGÉES EN ÎLE-DE-FRANCE.

Nous ne disposons que de peu d'éléments sur le nombre et la situation de personnes prostituées âgées en Île-de-France. Selon l'association Avec nos aînées (ANA), à Paris, environ 200 travailleuses du sexe ont entre 60 et 80 ans⁵¹. L'existence de la prostitution parmi les femmes de cette catégorie d'âge est en lien avec diverses problématiques : manque d'information de leurs droits à la retraite, abandon par leurs proches, endettement, problèmes de santé, manque d'hygiène et de nourriture, pauvreté, etc. Une meilleure connaissance des causes de leur entrée dans la prostitution et de leur situation sanitaire et sociale s'avère donc indispensable.

3. LA PROSTITUTION DES JEUNES MINEURES.

La question de la prostitution des mineurs nécessite, pour être reconnue comme légitime, des efforts importants de chiffrage et des connaissances dans des domaines particuliers : pédopornographie sur Internet ; évaluation des foyers d'accueil pour mineurs (conditions de la prise en charge des jeunes filles inscrites dans un parcours de prostitution) ; connaissance sur les contraintes des professionnels en charge de la protection des mineures ; analyse des « nouvelles économies relationnelles » des adolescentes, qui sont parfois à la limite des phénomènes prostitutionnels. La prostitution des mineures pose enfin une question fondamentale pour la compréhension des modes d'insertion dans cette filière : l'âge d'entrée en prostitution. Une meilleure compréhension de ces phénomènes est indispensable à l'amélioration aussi bien du dispositif de protection des mineurs victimes de prostitution, que de la lutte contre l'exploitation organisée par les réseaux et des moyens de prévention de la prostitution à destination de la jeunesse (à l'intérieur et au-delà du milieu scolaire). Toutes ces actions sont utiles pour prévenir le « devenir-prostitué

» ou « le devenir-client » (Vincent et al. 2011).

4. LA PROSTITUTION ÉTUDIANTE. Le peu d'enquêtes réalisées sur la prostitution estudiantine montrent que ce phénomène semble étroitement lié à une précarisation de la vie étudiante et que cette prostitution étudiante serait occasionnelle, individuelle et cachée, et donc très difficile à quantifier. Des enquêtes ponctuelles et locales, menées par les acteurs et actrices impliquées dans la vie estudiantine (médecine préventive, services universitaires, associations, etc.) peuvent apporter des éclairages et permettront d'approcher ce fait social.

F. Thématiques de recherche complémentaires

La connaissance sur les violences faites aux femmes gagnerait à être enrichie par d'autres études ciblées sur :

— **La lesbophobie envers les Franciliennes.** Ce sujet n'a été abordé que par deux études réalisées par l'association SOS lesbophobie (en 2003 et 2013) à l'échelle nationale.

— **Les phénomènes de cyberviolence envers les jeunes filles en Île-de-France.** Aucune enquête nationale ni francilienne n'a examiné la présence du cyber-bullying dans les relations entre pair-e-s, dans les couples entre jeunes, ni son importance en tant que moyen de victimation, dans le contexte des violences sexuelles, envers les jeunes filles.⁵²

— **Les violences envers les femmes en situation de handicap.** La connaissance des conditions de vie des personnes handicapées a été connue en France par le biais de peu d'enquêtes nationales, essentiellement l'enquête Handicaps, incapacités, dépendance (HID), et l'enquête Handicap-Santé (HS). Il serait nécessaire de disposer de données sexuées supplémentaires sur la région Île-de-France concernant : le pourcentage des femmes en situation de handicap rapportant avoir vécu des situations de violence au cours de leur vie, la proportion de femmes en situation de handicap et socialement isolées, l'accès aux soins, les sources des revenus, les type d'aides reçues, y compris de la part de l'entourage proche, etc.

51 <http://rue89.nouvelobs.com/rue69/2010/04/16/les-prostituees-de-plus-de-60-ans-ca-existe-147182>

52 La notion de « cyber-intimidation » ou « cyber-mobbing » désigne l'utilisation abusive des techniques d'information (téléphonie mobile, internet, salons de clavardage – chatrooms –, etc.) dans le but d'humilier d'autres personnes par le biais de photos, vidéos ou informations falsifiées, embarrassantes ou crues, la finalité étant de les harceler sur le long terme, de les chicaner, de les tourmenter ou carrément de les terroriser (Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes –BFEG, 2012).

V.

ANNEXES

Nous présentons dans les annexes de ce document la sélection des principales enquêtes, rapports et études qui, directement ou non, ont abordé la problématique des violences faites aux femmes et qui ont été révisés afin d'élaborer ce rapport. Cette liste de documents est organisée selon les types des violences abordées dans les enquêtes, en précisant pour chacune d'entre elles l'existence d'un échantillon spécifiquement francilien ou si dans l'exploitation des enquêtes nationales, quelques données sur la région Île-de-France ont été identifiées. Les références sont classées par type de contenu, puis par année, des plus récentes aux plus anciennes. Des doublons existent, simplement parce que certaines références ont abordé des types différents de violences. Dans ce cas, ces références sont présentées ci-après pour chaque type de contenu.

BIBLIOGRAPHIE

| ANNÉE DONNÉES | TYPE DE VIOLENCE | SOURCES UTILISÉES DANS LE RECENSEMENT | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| VIOLENCES DANS LA SPHÈRE PRIVÉE | | | |
| VIOLENCES CONJUGALES | | | |
| SOURCES ADMINISTRATIVES | | | |
| 2010 | Ministère de l'Intérieur - délégation aux victimes – DAV | | |
| | Ministère de l'Intérieur – DAV, DGPN, DGGN (2012) <i>Étude nationale sur les morts violentes au sein du couple 2012</i> . Paris : ministère de l'Intérieur – DAV. | X | |
| 2011 | Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) | | |
| | ONDRP (2013) <i>Les crimes et délits constatés par les services de police et les unités de gendarmerie en 2012</i> . La criminalité en France, rapport 2013 de l'ONDRP. Paris : ONDRP. | X | |
| | Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité d'Île-de-France (DRDFE) | | |
| | DRDFE (2013) <i>Violences sexistes : données de base. Politique de l'État</i> . Paris : préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris, secrétariat général pour les affaires régionales, DRDFE. | | |
| ÉTUDES – RAPPORTS – ENQUÊTES | | | |
| 2000 | Enquête ENVEFF | | |
| | Jaspard, M. et al. (2000) <i>Les violences envers les femmes en Île-de-France, ENVEFF</i> . Paris : Institut de démographie de l'université Paris 1 (IDUP). | X | |
| | Jaspard M et l'équipe ENVEFF (2001) « Nommer et compter les violences envers les femmes : une première enquête nationale en France », <i>Population et sociétés</i> , n°364, INED, janvier 2001, p. 1-4. | | |
| | Jaspard M. et l'équipe ENVEFF (2001) « Violences envers les femmes, une reconnaissance tardive », <i>L'État de la France</i> , édition 2001, La Découverte-Syros, p. 76-79. | | |
| | Jaspard M., Brown E., Condon S., et al. (2003) <i>Les violences envers les femmes en France, une enquête nationale</i> . Paris : La Documentation française. | | |
| | Brown E., Fougeyrollas-Schwebel D., Jaspard M. (2002) « Les paroxysmes de la conciliation, violences au travail et violences du conjoint », <i>Travail, genre et sociétés</i> , n° 8, septembre 2002, p. 149-165. | | |
| | Jaspard M. et l'équipe ENVEFF (2000) : « Les Violences envers les femmes en France », in <i>Rapports de genre et questions de population</i> , Bozon M. et Locoh T., (dir.), <i>Dossiers et recherches</i> , tome 1, n° 84, INED, p. 141-158. | | |
| | Fougeyrollas-Schwebel D. et Jaspard M. (2003), « Compter les Violences envers les femmes. Contexte institutionnel et théorique de l'enquête ENVEFF », <i>Cahiers du genre</i> , n° 35, 2003/2, L'Harmattan, p. 45 à 70. | | |
| | 2001 | Rapport Henrion (à la demande de la secrétaire d'État à la Santé et aux handicapés) | |
| | | Ministère de la Santé – Henrion, R. (2001) <i>Les Femmes victimes de violences conjugales, le rôle des professionnels de santé. Rapport au ministre chargé de la santé</i> . Paris : La Documentation française. | |
| Rapport d'information sur les propositions de loi correspondant aux violences au sein du couple | | | |
| | Sénat (2005) <i>Lutte contre les violences au sein du couple. Rapport d'information sur les propositions de loi correspondantes, fait par Jean-Guy Branger au nom de la délégation aux droits des femmes n° 229 (2004-2005) - 9 mars 2005</i> . Disponible sur : http://www.senat.fr/rap/r04-229/r04-2291.html | | |
| 2006 | Rapport Coutanceau (à la demande de la ministre déléguée à la Cohésion sociale et à la parité) | | |
| | Ministère de la Santé – Coutanceau, R. (2006) <i>Auteurs de violences au sein du couple, prise en charge et prévention</i> . Paris : La Documentation française. | | |
| 2007 | Enquête sur les comportements sexistes et violents envers les jeunes filles (CSVF) – Observatoire des violences faites aux femmes 93 | | |

| ANNÉE DONNÉES | TYPE DE VIOLENCE | SOURCES UTILISÉES DANS LE RECENSEMENT |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| 2007 | Ronai, E. (2007) <i>Enquête sur les comportements, sexistes et les violences envers les jeunes filles. Résultats de l'enquête CSVF</i> . Observatoire des violences envers les femmes du Conseil général de la Seine-Saint-Denis : direction de la prévention et de l'action sociale. Observatoire départemental des violences envers les femmes du Conseil général de la Seine-Saint-Denis (2007) <i>Connaître et prévenir les comportements sexistes et violents. Premiers résultats. Note de synthèse</i> . Conseil général de la Seine-Saint-Denis : direction de la prévention et de l'action sociale. | X |
| 2010 | Étude Psytel (Programme Européen DAPHNE) | |
| | Psytel (2007) <i>Estimation de la mortalité liée aux violences conjugales en Europe - « IPV EU Mortality »</i> (Programme DAPHNE III – Année 2007, Projet n° JLS/2007/DAP-1/140). Rapport scientifique. | |
| 2011 | Enquête Cadre de Vie et Sécurité - INSEE - ONDRP | |
| | Le Jeannic, T. et Dang-Vu, H. (2010) « Violences intraconjugales, violences faites aux femmes : quelques éléments d'analyse », <i>Réalités familiales</i> , n°90, revue de l'Union nationale des associations familiales, p. 1-69. | X |
| | Dang-vu, H. et Le Jeannic, T. (2011) « Femmes agressées au domicile ou à l'extérieur : une analyse des risques », <i>Revue Economie et statistique</i> , n° 448-449, Conditions de vie – société, Paris : INSEE, p. 1-4. | X |
| | Morin, T. et al. (2013) « Femmes et hommes face à la violence. Les femmes sont plus souvent victimes d'un proche ou de leur conjoint », <i>INSEE Première</i> , n° 1473, novembre 2013, Division conditions de vie des ménages, INSEE, p. 1-4. | |
| | Tournyol du Clos, L. et Le Jeannic, T. (2008) « Les Violences faites aux femmes », <i>INSEE Première</i> , n° 1180, février 2008, Institut national des hautes études de sécurité. INSEE, p. 1- 4. | |
| 2013 | Enquête VIRAGE (en cours) | |
| | VIRAGE (2013) <i>Enquête VIRAGE, Violences et rapports de genre : Contextes et conséquences des violences subies par les hommes et par les femmes. Note d'information</i> . Paris : INED. | |
| DONNÉES DES ASSOCIATIONS D'AIDE AUX VICTIMES | | |
| 2010-2012 | Études de la Fédération nationale solidarité femmes - FNSF | |
| | FNSF (2010) <i>Observations qualitatives et quantitatives relatives aux femmes parisiennes victimes de violences conjugales. Réseau solidarité femmes, Bilan 2010</i> . Paris : Observatoire FNSF. | X |
| | FNSF (2012) <i>Extrait de l'analyse globale des données issues des appels au « 3919-Violences conjugales info »</i> . Paris : Observatoire FNSF. | X |
| | FNSF (2011) <i>Extrait de l'analyse globale des données issues des appels au « 3919-Violences conjugales info »</i> . Paris : Observatoire FNSF. | X |
| 2012 | Enquête au sein de l'association SOS femmes 93 : Violences conjugales, grossesses en médecine générale | |
| | Joudrier, H. (2012) <i>Violences conjugales, grossesse et médecine générale</i> . Enquête au sein de l'association SOS Femmes 93. Thèse N° 2012PA06G052, Faculté de Médecine, Université Pierre et Marie Curie (Paris 6). Directrice: Dr. Emmanuelle Piet (Octobre 2012). | |
| DONNÉES DES ASSOCIATIONS SUR LA MISE EN SECURITÉ - HÉBERGEMENT DES FEMMES VICTIMES | | |
| 2010-2011 | Études de la Fédération nationale solidarité femmes - FNSF | |
| | Carayon, P. (2010) <i>Dispositif national FNSF de lutte contre le risque de fémicide. Intervenir dans les situations à haut risque de létalité : les mises en sécurité. Grande cause nationale 2010</i> . Paris : Observatoire FNSF. | |
| | FNARS (Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale) (2011) <i>L'accueil, l'orientation et l'hébergement des femmes victimes de violences</i> . Paris : Direction générale de la cohésion sociale, Service national aux droits des femmes et à l'égalité, FNARS. | |
| AUTRES SOURCES CONSULTÉES | | |
| 1996 | Beaudouin G., Clément M., Lindsay J. et Ouellet, F. (1996) <i>La violence psychologique entre conjoints</i> . Montréal : Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF). | |

| ANNÉE DONNÉES | TYPE DE VIOLENCE | SOURCES UTILISÉES DANS LE RECENSEMENT |
|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| VIOLENCES PENDANT L'ENFANCE ET AU COURS DE LA VIE | | |
| ÉTUDES – RAPPORTS – ENQUÊTES | | |
| 2000 | Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF) | |
| | Jaspard, M. (2011), <i>Les violences contre les femmes</i> . Paris, Editions La Découverte, Collection Repères. | X |
| 2005 | Enquête Santé, inégalités, ruptures sociales (SIRS) | |
| | SIRS (2007) <i>Enquête Vulnérabilités sociales, santé et recours aux soins dans les quartiers défavorisés franciliens. Résultats d'enquêtes statistiques conduites dans des quartiers de la politique de la ville. Sous la direction de Pierre Chauvin et Isabelle Parizot</i> . Paris : Les éditions de la DIV. | X |
| | INSERM (2005) <i>Enquêtes sur la santé et le recours aux soins dans sept quartiers défavorisés franciliens et proposition d'une méthodologie pour la réalisation d'une enquête représentative en Île-de-France</i> . Rapport pour la délégation interministérielle à la Ville, réalisé par Isabelle Parizot, Emilie Renahy, Fabienne Bazin, Pierre Chauvin. Paris : Unité de recherche en épidémiologie et sciences de l'information (U444), INSERM. | |
| | ONZUS (2005) « Les Inégalités sociales et territoriales de santé dans l'agglomération parisienne. Une analyse de la cohorte SIRS (2005) ». Sous la direction de Pierre Chauvin (INSERM) et Isabelle Parizot (CNRS). <i>Les documents de l'ONZUS N°1</i> , Paris : Les éditions de la DIV. | X |
| 2005 | Enquête Événements de vie et santé (EVS) - DRESS, en collaboration avec l'INSEE | |
| | Beck, F. et al. (2010) <i>Violences et santé en France, état des lieux</i> . Paris : La Documentation française. Cavalin, C. - DREES (2009) « Santé dégradée, surexposition aux violences et parcours biographiques difficiles pour un tiers de la population. Résultats de l'enquête Événements de vie et santé (2/2) », <i>Études et Résultats</i> , n° 705, octobre 2009, p. 1- 8. | X |
| 2005 | Baromètre santé ORS Île-de-France –INPES | |
| | Observatoire régional de la santé d'Île-de-France, Préfecture d'Île-de-France, Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) (2007) <i>Jeunes en Île-de-France : activités physiques, surpoids et conduites à risque. Exploitation régionale du Baromètre Santé 2005</i> . Paris : Observatoire régional de santé d'Île-de-France. | |
| 2005- 2006 | Enquête Contexte de la Sexualité en France INSERM-INED- ANRS | |
| | Beltzer, N. et al. (2008) <i>Sexualité, contraception et prévention en Île-de-France, résultats de l'enquête Contexte de la sexualité en France (CSF) de 2006</i> . Paris : Observatoire régional de la santé d'Île-de-France. Bajos N., Bozon M. et l'équipe CSF (2008), « Les violences sexuelles en France : quand la parole se libère ». <i>Population et Sociétés</i> N° 445, p. 1- 4. | X |
| 2007 | Enquête sur les comportements sexistes et les violences envers les jeunes filles (CSVF) Observatoire des violences envers les femmes de Seine-Saint-Denis | |
| | Ronai, E. (2007) <i>Enquête sur les comportements, sexistes et les violences envers les jeunes filles. Résultats de l'enquête CSVF</i> . Observatoire des violences envers les femmes du Conseil général de la Seine-Saint-Denis : Direction de la prévention et de l'action sociale. Conseil général de la Seine-Saint-Denis (2008) <i>Connaître et prévenir les comportements sexistes et violents. Cinquième rencontre de l'Observatoire des violences envers les femmes du Conseil général de la Seine-Saint-Denis</i> . Paris : département de la Seine-Saint-Denis, Direction de la prévention et de l'action sociale, Observatoire départemental des violences envers les femmes. | X |
| 2010 | Enquête longitudinale française durant l'enfance (ELFE, 2010-) | |
| | Charles, M. et al. (2011) « Le Devenir de 20 000 enfants. Lancement de l'étude de cohorte ELFE (Étude longitudinale française depuis l'enfance) ». <i>Revue Population et société</i> , n° 475, février 2011, INED, p. 1-4. | |
| | Baromètre santé ORS Île-de-France –INPES | |
| | INPES (2010) <i>Les comportements de santé des jeunes. Analyse du Baromètre santé 2010. Sous la direction de François Beck et Jean-Baptiste Richard</i> . Paris : INPES. | |
| | ORS Île-de-France (2010) « Evénements de vie et violences subies chez les Franciliens, Résultats du Baromètre santé 2010 de l'INPES », <i>La santé des franciliens</i> , janvier 2014. Paris : ORS Île-de-France. | X |

| ANNÉE DONNÉES | TYPE DE VIOLENCE | SOURCES UTILISÉES DANS LE RECENSEMENT |
|----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| 2011 | Enquête nationale de victimation au sein des collèges publics - Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative | |
| | Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative (2011) <i>Résultats de la première enquête nationale de victimation au sein des collèges publics au printemps 2011</i> , Note d'information Paris : Département de la valorisation et de l'édition (DEPP) Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance. p. 11-14. | |
| AUTRES SOURCES CONSULTÉES | | |
| | Données de l'ONED | |
| 2008 | Guyavarch, E. (2008) « Une estimation du « chiffre noir » de l'enfance en danger par le biais des enquêtes de victimation », Note n° 1, <i>ONED</i> | |
| 2012 | Séverac, N. (ONED) (2012) <i>Les enfants exposés à la violence conjugale. Recherches et pratiques</i> . Rapport d'étude ONED. Paris : ONED- GIP enfance en danger. | |
| INCESTE | | |
| ÉTUDES – RAPPORTS – ENQUÊTES | | |
| 2009 | Rapport de l'Assemblée nationale visant à identifier, prévenir, détecter et lutter contre l'inceste sur les mineurs | |
| | Assemblée Nationale (2009), Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la république sur la proposition de loi, visant à identifier, prévenir, détecter et lutter contre l'inceste sur les mineurs et à améliorer l'accompagnement médical et social des victimes (n° 1538). | |
| 2009 | Enquête Les Français face à l'inceste - Ipsos France -Association internationale des victimes de l'inceste (AIVI) | |
| | AIVI – IPSOS (2010) <i>État des lieux de la situation des personnes victimes d'inceste : vécu, état de santé et impact sur leur vie quotidienne</i> . Paris : AIVI, IPSOS. | |
| MUTILATIONS SEXUELLES FÉMININES | | |
| ÉTUDES – RAPPORTS – ENQUÊTES | | |
| 2007- 2009 | Enquête Excision et Handicap (ExH) – INED. | |
| | Andro, A. et al. (2009) « Les mutilations sexuelles féminines en France. Premiers résultats de l'enquête Excision et Handicap (ExH) », <i>Fiche d'actualité</i> , n°10, Décembre 2009, INED, p. 1-3. | X |
| | Andro, A. et al. (2009) <i>Comment orienter la prévention de l'excision chez les filles et jeunes filles d'origine Africaine vivant en France: Une étude des déterminants sociaux et familiaux du phénomène. Rapport final - Enquête qualitative ExH, Volet qualitatif du projet Excision et Handicap (ExH)</i> , Janvier 2009. Paris : INED. | |
| | Andro, A. et Lesclingand, M. (2007) « Les mutilations sexuelles féminines : le point sur la situation en Afrique et en France », <i>Population & Sociétés</i> , n°438, mai 2007, p. 1-4. | |
| MARIAGE FORCÉ | | |
| ÉTUDES – RAPPORTS – ENQUÊTES | | |
| 2007 | Enquête sur les comportements sexistes et violents envers les jeunes filles (CSVF) – Observatoire des violences envers les femmes en Seine-Saint-Denis | |
| | Ronai, E. (2007) <i>Enquête sur les comportements, sexistes et les violences envers les jeunes filles. Résultats de l'enquête CSVF</i> . Observatoire des violences envers les femmes du Conseil général de la Seine-Saint-Denis : Direction de la prévention et de l'action sociale. | X |
| 2008 | Enquête Trajectoires et origines – INED - INSEE | |
| | Hamel, C. (2011) « Immigrées et filles d'immigrés : le recul des mariages forcés », <i>Population & sociétés</i> , N°479, Juin 2011, INED. | X |
| 2012 | Enquête sur les mariages forcés et l'accompagnement des victimes en Seine-Saint-Denis - Observatoire des violences envers les femmes en Seine-Saint-Denis. | |
| | Bravo, G. (2012) <i>Enquête sur les mariages forcés et l'accompagnement des victimes en Seine-Saint-Denis</i> . Paris : Observatoire des violences envers les femmes du Conseil général de la Seine-Saint-Denis. | X |
| AUTRES SOURCES CONSULTÉES | | |
| 1998 | Rude-Antoine, E. (1998) « L'Étranger en France, face et au regard du droit – Enquête auprès des populations issues de l'immigration marocaine ou vietnamienne en Île-de-France (France) », Rapport, GIP Mission droit et justice, décembre 1998, p. 35-36. | |

| ANNÉE DONNÉES | TYPE DE VIOLENCE | SOURCES UTILISÉES DANS LE RECENSEMENT |
|------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| 2001 | Rude-Antoine, E. (2001), « La coexistence des systèmes juridiques différents en France – L'exemple du droit familial », <i>L'étranger et le droit de la famille. Pluralité ethnique, pluralisme juridique</i> , Philippe Kahn (sous la dir.), GIP Mission droit et justice. Paris : La Documentation française, p. 147-179. | |
| 2006 | Rude-Antoine, E. (2006), « La Pluralité du lien de conjugalité », n° 1262, <i>Hommes & migrations</i> , juillet-août 2006, p. 22-30. | |

VIOL

| ÉTUDES – RAPPORTS – ENQUÊTES | | |
|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 2010 | Recherche sur le viol réalisée à la demande de la DACG (Direction des affaires criminelles et des grâces) au ministère de la Justice Le Goaziou V. et Mucchielli L. (2010) « Les viols jugés en cours d'assises : typologie et variations géographiques », <i>Questions pénales</i> , n°4, 1-4. | |
| 2012 | Enquête Cadre de vie et sécurité 2010 à 2012 - INSEE - ONDRP ONDRP (2012) <i>Les crimes et délits constatés par les services de police et les unités de gendarmerie en 2011</i> . La criminalité en France. Résultats 2007 à 2012 des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » INSEE-ONDRP. Rapport 2012 de l'ONDRP. Paris : ONDRP. | X |
| AUTRES SOURCES CONSULTÉES | | |
| 1993 | Lopez G. et Filizzola G. (1993) <i>Le viol</i> . Paris : Presses Universitaires de France. | |
| 2010 | Belmenouar O., Boraud C., Chariot P., et al. (2010), « Violences sexuelles : examen médical des victimes ayant déposé plainte en 2009 en Seine- Saint-Denis (France) », BEH 40-41. | |
| 2011 | Le Goaziou, V. (2011) <i>Le viol. Aspects sociologiques d'un crime</i> . Paris : La Documentation française. | |
| DONNÉES DES ASSOCIATIONS D'AIDE AUX VICTIMES | | |
| | Les données du Collectif féministe contre le viol (CFCV) | |
| 2000 | CFCV (2000) « Les Grossesses après le viol : analyse des appels reçus entre le 1er janvier 2006 et le 31 août 2007 », <i>Bulletin 2000 CFCV</i> , Paris : CFCV. p. 92. | X |
| 2002 | CFCV (2002) « Viol et prostitution. Analyse des appels reçus de 1999-2000 », <i>Bulletin 2002 CFCV</i> , Paris : CFCV.. | X |
| 2008 | CFCV (2008) « Les liens entre viol et pornographie : analyse des appels reçus entre le 1er janvier 2006 et le 26 juin 2007 », <i>Bulletin 2008 CFCV</i> , Paris : CFCV. p. 32-46. | X |
| 2013 | CFCV (2013) « Statistiques 2008-2009-2010-2011 », <i>Bulletin 2013 CFCV</i> . Paris : CFCV. | |

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS L'ESPACE PUBLIC

| SOURCES ADMINISTRATIVES | | |
|------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 2011 | Étude annuelle sur les morts violentes au sein des couples - Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales ONDRP (2013) <i>Les crimes et délits constatés par les services de police et les unités de gendarmerie en 2012</i> . La criminalité en France, Rapport 2013 de l'ONDRP. Paris : ONDRP. | X |
| ÉTUDES – RAPPORTS – ENQUÊTES | | |
| 2000 | Enquête ENVEFF -INED Jaspard, M. et al. (2000) <i>Les violences envers les femmes en Île-de-France, ENVEFF</i> . Paris : Institut de démographie de l'université Paris 1 (IDUP). | X |
| 2011 | Enquête cadre de vie et sécurité - INSEE - ONDRP Dang-vu, H. et Le Jeannic, T. (2011) « Femmes agressées au domicile ou à l'extérieur : une analyse des risques », <i>Revue Economie et statistique</i> , n° 448-449, Conditions de vie – société, Paris : INSEE, p. 1-4. | |
| 2011-2013 | Enquête Victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France -IAU IAU Île-de-France (2012) « L'expérience au féminin de l'insécurité dans l'espace public », <i>Note Rapide Société</i> , N° 608, novembre 2012, IAU Île-de-France, p. 1-4. | X |
| | IAU Île-de-France (2011) <i>Enquête Victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France 2011. Premiers résultats</i> . Paris : IAU Île-de-France. | X |
| | IAU Île-de-France (2013) « Victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France : le point en 2013 ». <i>Note Rapide Société</i> , n° 625, IAU Île-de-France, p. 1-4. | |

| ANNÉE DONNÉES | TYPE DE VIOLENCE | SOURCES UTILISÉES DANS LE RECENSEMENT |
|----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| AUTRES SOURCES CONSULTÉES | | |
| 2004 | Maillochon, F. (2004) « Violences dans l'espace public », texte initialement publié dans <i>Femmes et Villes</i> , textes réunis et présentés par Sylvette Denèfle, Collection Perspectives « Villes et Territoires », n° 8. Tours : Presses universitaires François Rabelais, Maison des sciences de l'homme « Villes et Territoires », p. 207-224. | |
| 2008 | Lieber, M. (2008) <i>Genre, violences et espaces publics - la vulnérabilité des femmes en question</i> . Paris : Les Presses de Sciences Po. | |

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL

| ÉTUDES – RAPPORTS – ENQUÊTES | | |
|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 1999 | Enquête Organisation du travail et santé dans l'Union européenne -Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail | |
| | Daubas-Letourneux, V. et Thébaud-Mony, A. (2002) <i>Organisation du travail et de la santé dans l'Union Européenne. Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail</i> . Luxembourg: Office des Publications Officielles des Communautés européennes. | |
| 2000 | Enquête ENVEFF | |
| | Fougeyrollas-Schwebel D., Houel A., Jaspard, M. (2000) « Approche quantitative des violences envers les femmes au travail : quelles analyses privilégier ? », <i>Travailler</i> , n° 4, p. 139-154. | X |
| 2005 | Enquête « Conditions de travail » (INSEE-DARES) ministère de l'Économie, de l'industrie et de l'emploi - ministère du Travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES). | |
| | DARES (2009) « Conditions de travail et précarité de l'emploi », <i>Premières informations et premières synthèses</i> , N° 282, juillet 2009. | |
| 2007 | Enquête sur les comportements sexistes et violents envers les jeunes filles (CSVF) – Observatoire des violences envers les femmes en Seine-Saint-Denis | |
| | Ronai, E. (2007) <i>Enquête sur les comportements, sexistes et les violences envers les jeunes filles. Résultats de l'enquête CSVF</i> . Observatoire des violences envers les femmes du Conseil général de la Seine-Saint-Denis : Direction de la prévention et de l'action sociale. | X |
| 2008 | Enquête « Violences faites aux femmes au travail en Seine-Saint-Denis » (VSFFT-93) | |
| | Amoussou, G. et al. (2009) <i>Enquête en Seine-Saint-Denis sur les violences sexuelles faites aux femmes au travail (VSFFT-93)</i> , AVFT, AMET, CNRS/IRISES / Université Paris-Dauphine, DRTEFP IDF, DDDFE 93, DDTEFP 93. | X |
| 2010 | Surveillance médicale de l'exposition aux risques (SUMER) - DARES et la Direction générale du travail (DGT) - Inspection médicale du travail. | |
| | DARES (2010) <i>L'enquête surveillance médicale des expositions aux risques professionnels (SUMER) 2010. Présentation détaillée</i> . Paris : ministère du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social. | |
| 2011 | Enquête Cadre de vie et sécurité - INSEE - ONDRP | |
| | Tournyol du Clos, L. et Le Jeannic, T. (2008) « Les violences faites aux femmes », <i>INSEE Première</i> , n° 1180, février 2008, Institut national des hautes études de sécurité. INSEE, p. 1- 4. | X |
| 2012 | Rapport d'information sur le projet de loi n° 592 (2011-2012) relatif au harcèlement sexuel - Sénat | |
| | Sénat (2012) Étude d'impact jointe au projet de loi relatif au harcèlement sexuel (n° 592, session ordinaire de 2011-2012), faite par Mme Brigitte Gonthier-Maurin au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. <i>Rapport d'Information</i> , n° 610, enregistré à la Présidence du Sénat le 25 juin 2012. | |
| 2012 | Enquête sur les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes au travail en Essonne – DIRECCTE Île-de-France, AVFT, CIDFFE SESE CNRS, DRDFE, ACIST, ASTE. | |
| | Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) Île-de-France (2012) <i>Enquête sur les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes au travail en Essonne</i> . Île-de-France : DIRECCTE - Unité territoriale de l'Essonne. | X |
| DONNÉES DES ASSOCIATIONS D'AIDE AUX VICTIMES | | |
| 2011 | AVFT, Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail | |

| ANNÉE DONNÉES | TYPE DE VIOLENCE | SOURCES UTILISÉES DANS LE RECENSEMENT |
|-----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| | AVFT (2011) <i>Violences sexistes et sexuelles au travail : faire valoir vos droits</i> . 2ème édition. Paris : Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail. | |
| AUTRES SOURCES CONSULTÉES | | |
| 1995 | Cromer, S. (1995) <i>Le Harcèlement sexuel en France : la levée d'un tabou 1985-1990</i> . Paris : La Documentation française. | |
| PROSTITUTION | | |
| SOURCES ADMINISTRATIVES | | |
| 2012 | Données de l'Office central pour la répression de la traite des êtres humains (OCRTEH) | |
| | Assemblée Nationale (2013) Rapport d'information sur le renforcement de la lutte contre le système prostitutionnel fait par Mme Maud Olivier, au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Rapport d'information N° 1360, enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 17 septembre 2013. | X |
| ÉTUDES – RAPPORTS – ENQUÊTES | | |
| 2005 | Enquête Contexte de la Sexualité en France INSERM-INED- ANRS | |
| | Beltzer, N. et al. (2008) <i>Sexualité, contraception et prévention en Île-de-France, résultats de l'enquête Contexte de la sexualité en France (CSF) de 2006</i> . Paris : Observatoire régional de la santé d'Île-de-France. | |
| 2006 | Recherche réalisée en 2006 et commanditée par le Ministère de la Justice - PJJ | |
| | O'deye, A. & Joseph, V. (2006) <i>La prostitution de mineurs à Paris : données, acteurs et dispositifs existants</i> . Rapport Final – Octobre 2006, Paris : Cabinet Anthropos. | |
| 2010- 2011 | Étude ProSanté - FNARS | |
| | FNARS, INVS (2013) ProSanté 2010-2011. Étude sur l'état de santé, l'accès aux soins et l'accès aux droits des personnes en situation de prostitution rencontrées dans des structures sociales et médicales. Rapport. Saint-Maurice : Institut de veille sanitaire. | |
| 2012 | Rapport mondial sur l'exploitation sexuelle : la prostitution au cœur du crime organisé - Fondation Scelles | |
| | Fondation Scelles (2014) <i>3^{ème} Rapport Mondial - Exploitation sexuelle, une menace qui s'étend</i> . Paris : Ed. Economica. | |
| 2013 | Enquête Précarité étudiante en Essonne et échange d'actes sexuels - Conseil général de l'Essonne. | |
| | Conseil général de l'Essonne (2013) Enquête précarité étudiante en Essonne et échange d'actes sexuels. Disponible sur : http://www.essonne.fr/fileadmin/egalite/EFH/Resultats_enquete_prostitution.pdf | X |
| DONNÉES DES ASSOCIATIONS D'AIDE AUX VICTIMES | | |
| 2011 | Enquête nationale sur les connaissances des jeunes vis-à-vis de la prostitution - Mouvement du nid | |
| | Mouvement du nid (2013) « Ce que les jeunes disent de la prostitution. Enquête nationale les jeunes et la prostitution 2011-2012 », <i>Prostitution et Société</i> , n° 180, janvier-mars 2013. Mouvement du Nid, p. 19-24. | |
| 2011 | Rapport annuel 2011 - Comité contre l'esclavage moderne | |
| | CCEM (2011) <i>La lutte contre la traite des êtres humains et les formes contemporaines d'esclavage</i> . Rapport annuel 2011. Paris : CCEM. | X |
| 2011 | Enquête sur la prostitution à Paris - Médecins du monde | |
| | Médecins du monde (2012) <i>Travailleuses du sexe chinoises à Paris face aux violences</i> . Paris : Direction des missions France Médecins du Monde. | X |
| AUTRES SOURCES CONSULTÉES | | |
| 2005 | Handman, M-E. et Mossuz-Lavau, J. (2005) <i>La prostitution à Paris</i> . Paris : Editions de la Martinière. Poulin, R. (2005), « Quinze thèses sur le capitalisme et le système prostitutionnel mondial », <i>Alternatives Sud</i> , vol. 12, n°3, automne 2005, p. 7-29. | |
| 2011 | Vincent, J. et al. (2011) « La Prostitution des mineurs : un sujet peu traité », <i>Les Cahiers Dynamiques</i> , 2011-2014, n° 53, p.106-115. DOI : 10.3917/lcd.053.0106. | |

| ANNÉE DONNÉES | TYPE DE VIOLENCE | SOURCES UTILISÉES DANS LE RECENSEMENT |
|------------------|------------------|---------------------------------------------|
|------------------|------------------|---------------------------------------------|

LESBOPHOBIE

| DONNÉES DES ASSOCIATIONS D'AIDE AUX VICTIMES | | |
|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 2003 | Enquête sur la lesbophobie - SOS Lesbophobie | |
| | SOS Lesbophobie (2008) <i>Rapport de l'enquête sur la Lesbophobie</i> . Paris : Centre LGBT Paris Île-de-France. | X |
| | SOS Lesbophobie (2014) <i>Enquête sur la lesbophobie</i> (édition 2014). Plaquette des premiers résultats. Disponible en ligne sur : http://www.sos-homophobie.org/sites/default/files/plaquette_enquete_lesbophobie_2014.pdf | X |
| AUTRES SOURCES CONSULTÉES | | |
| 2007 | L'homond, B. et Saurel-Cubizolles, M.-J. (2007) « Violences contre les femmes et orientation sexuelle », in Chetcuti, N. et Jaspard, M. (2007), <i>Violences envers les femmes. Trois pas en avant deux pas en arrière</i> . Paris : L'Harmattan. | |

VIOLENCES ENVERS LES FEMMES HANDICAPÉES

| ÉTUDES – RAPPORTS – ENQUÊTES | | |
|----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 2003 | Enquête Handicaps-invalidités-dépendance | |
| | Triomphe, A. (2003), « Les conditions de vie des personnes handicapées : premiers résultats à partir de l'enquête HID », <i>Revue française des affaires sociales</i> 1/2003 (n° 1-2), p. 167-180. Disponible sur www.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2003-1-page-167.htm | |
| 2008 | Enquête Handicap-Santé - Observatoire régional de santé d'Île-de-France | |
| | Embersin-Kyprianou, C. et Chatignoux, E. (2008) <i>Conditions de vie et santé des personnes handicapées en Île-de-France. Exploitation régionale de l'enquête Handicap-Santé Ménages (HSM)</i> . Paris : ORS Île-de-France. | |
| BIBLIOGRAPHIE COMPLÉMENTAIRE SUR LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE | | |
| 2007 | Insee-ORS Île-de-France (2007) <i>Regards sur la santé des Franciliens</i> . Paris : ORS Île-de-France. | |
| 2010 | Sagot, M. (2010) « Arrivée de l'étranger : l'Île-de-France attire des jeunes qualifiés », <i>Île-de-France à la page</i> , n° 343, octobre 2010, IAU Île-de-France. | |
| 2011 | Conseil économique, social et environnemental régional d'Île-de-France (2011) « <i>Les Loisirs des jeunes franciliens de 15 à 25 ans à l'ère numérique</i> », rapport présenté par Frédéric Lefret au nom de la commission du Tourisme, des sports et des loisirs, présidée par René Bertail, le 3 février 2011. Paris : CESE. | |
| 2011 | Decondé, C. et al. (2011) « Une diversité des familles à Paris, avec plus de foyers monoparentaux qu'ailleurs et moins de familles recomposées », <i>Île-de-France à la page</i> , n° 411, octobre 2013, INSEE. | X |
| 2013 | ORS Île-de-France (2013) « État fonctionnel des personnes âgées vivant à domicile en Île-de-France », <i>Personnes Âgées</i> , décembre 2013. Paris : ORS Île-de-France. | |
| | Pirus C. (2013) « La pauvreté en Île-de-France: les familles nombreuses et monoparentales très exposées », <i>Atlas des Franciliens</i> , mars 2013. Paris : Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France. p. 139-142. | |
| | IAU Île-de-France (2013) <i>Atlas des Franciliens</i> . Paris : Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France. | |
| | IAU Île-de-France (2013) <i>Géographie sociale et habitat en Île-de-France. Évolution 2001-2011</i> . Paris : IAU Île-de-France. | |
| 2014 | ORS Île-de-France-INPES (2014) « Recours à des psychothérapies ou des médicaments psychotropes chez les Franciliens. Exploitation du Baromètre santé 2010 de l'INPES », <i>La Santé des Franciliens</i> , janvier 2014. Paris : ORS Île-de-France. | |
| | ORS Île-de-France -INPES (2014) « Sexualité, contraception et prévention en Île-de-France – Exploitation du Baromètre santé 2010 de l'INPES », <i>La Santé des Franciliens</i> , janvier 2014. Paris : ORS Île-de-France. | |
| | ORS Île-de-France - INPES (2014) « Qualité de vie des Franciliens. Résultats du Baromètre santé 2010 de l'INPES », <i>La Santé des Franciliens</i> , janvier 2014. Paris : ORS Île-de-France. | |
| | ORS Île-de-France - INPES (2014), dans ORS Île-de-France | |
| | Amosse, T., Doussin, A., Firdion J.-M. et al. (2001) « Vie et santé des jeunes sans domicile ou en situation précaire. Enquête INED, Paris et petite couronne », <i>Biblio</i> , n°1355. Paris : CREDES, p. 85 p | |

| ANNÉE DONNÉES | TYPE DE VIOLENCE | SOURCES UTILISÉES DANS LE RECENSEMENT |
|-------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| RAPPORTS DE SYNTHÈSE CONSULTÉS (BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALISTE) | | |
| 1994 | Aubin, C. et Gisserot, H. (1994) <i>Les femmes en France : 1985-1995</i> . Paris : La Documentation française. | |
| 2008 | ONU (2008) <i>How Widespread is Violence Against Women?</i> Notes d'information. Campagne du Secrétaire général de l'ONU pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes, février 2008. | |
| 2009 | Didier, E., Nevanen, S., Robert, P. et al. (2009) « La solidité des institutions. Les statistiques de "victimation" de l'Insee (1996-2006) », <i>Genèses</i> , n°74, 2009. | |
| | OSCE (2009), <i>Objectif Sécurité : Combattre les violences faites aux femmes dans la région de l'OSCE</i> . Recueil de bonnes pratiques, secrétariat de l'OSCE, bureau du secrétaire général, section de l'égalité des sexes. | |
| 2010 | AMNESTY (2010) <i>Lutte contre les violences faites aux femmes : la France doit mieux faire</i> . Paris : Amnesty International France. | |
| 2011 | IAU Île-de-France (2011a) <i>Les Femmes en Île-de-France. Regards sur l'égalité entre les femmes et les hommes</i> . Paris : Conseil régional d'Île-de-France, Préfecture de la région Île-de-France, Préfecture de Paris, Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles, Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU Île-de-France), Fonds Social Européen. | X |
| 2011 | Robert, P. et Zauberman, R. (2011), « Le Développement et les usages des enquêtes de victimation en France », <i>Economie et statistique</i> , n° 448-449, INSEE. | |
| 2012 | Ministère des Droits des femmes (2013) « Les violences faites contre les femmes », <i>Chiffres clés 2012 l'égalité entre les femmes et les hommes</i> . Paris : Éditions Dicom. Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) (2012) « Violence dans les relations de couple entre jeunes », <i>Feuille d'information- Violence domestique</i> , n° 18, septembre 2012. Département fédéral de l'intérieur (DFI) - Coopération suisse. Préfecture de la région Île-de-France (2012), Le programme régional pour l'intégration des populations immigrées en Île-de-France 2011 – 2013, Paris, Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France. | |
| 2013 | Ministère des Droits des femmes (2013) <i>4e plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes 2014-2016</i> . Paris : Éditions Dicom. DRDFE- Délégation Régionale aux droits des femmes et à l'égalité d'Île-de-France (2013) <i>Violences sexistes. Données de base. Politique de l'État</i> . Paris : réfecture de la région Île-de-France - Préfecture de Paris - Secrétariat Général pour les affaires régionales. Muret, J. (2013), <i>La formation des professionnel-l-e-s de la santé, de la justice, de la police et du travail-social contribue-t-elle à changer les représentations et les pratiques sur les violences faites aux femmes ?</i> Diplôme inter-universitaire d'études sur le genre. Université Rennes 2 – UBO Bretagne Occidentale. Sous la direction d'Arlette Gautier. Dimitrova-Stull, A. (2013) « La violence envers les femmes dans l'UE. État des lieux », <i>Library Briefing</i> . Bibliothèque du Parlement européen, 10 juin 2013. Disponible sur : http://www.europarl.europa.eu/RegData/bibliotheque/briefing/2013/130528/LDM_BRI(2014)130528_REV2_FR.pdf European Parliament (2013) <i>Combating violence against women: European Added Value Assessment</i> . Brussels : Directorate-General for Parliamentary Research Services. MIPROF (2013), « Violences sexuelles et violences conjugales : combien de victimes ? », La lettre de l'Observatoire national des violences faites aux femmes N°1 - Novembre 2013, Mission Interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF). Observatoire national des violences faites aux femmes. P.1-8 | |
| 2014 | Noblecourt, O. (2014) <i>L'égalité pour les femmes migrantes</i> . Paris : ministère des Droits des femmes. Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (2014) Avis du conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes n°2013-0210-001 (publié le 27 février 2014) sur l'étude sur les relations de travail entre les femmes et les hommes sur la base d'une consultation des salariés de neuf grandes entreprises françaises, remise à la Ministre des droits des femmes le 17 décembre 2013 (<i>Secrétaire générale : Brigitte Grésy, Rapporteuse : Marie Becker</i>). Paris : Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. | |

¹ Déclaration de l'ONU sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, 20 décembre 1993, A/RES/48/104.

² <http://www.endvawnow.org/fr/articles/295-definition-de-la-violence-contre-les-femmes-et-les-filles.html>

³ http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/convention-violence/default_FR.asp

⁴ Ce terme peut désigner les violations commises à l'encontre des droits économiques des femmes par l'État, comme le non-paiement d'indemnités, ou par des acteurs privés, un époux qui contrôle le budget familial par exemple (OSCE, 2009).

Remerciements

L'Observatoire régional des violences faites aux femmes et le Centre Hubertine Auclert remercient tout-e-s les responsables associatifs et les chercheur-e-s qu'ont contribué à cet ouvrage, par les biais de lectures critiques, orientations générales et/ou mise à disposition des données :

ACIST, Amical du nid, ANRS, AIVI, Association interentreprises de médecine du travail Efficience, ASTE, AVFT, CNAF, Conseil régional d'Île-de-France, CCEM, Commission départementale d'action contre les violences faites aux femmes de Seine-Saint-Denis, Sous-commission de lutte contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes sur les lieux de travail de l'Essonne, CFCV, CFDT, CNAF, CNRS, Conseil général de l'Essonne, Conseil général de Seine-Saint-Denis, CRIP 93, DAV- Ministère de l'Intérieur, Ministère des Droits des Femmes, DIRECCTE, DIV, DRDFE, DREES, FDFA, FIT, FNARS, FNSF, Fédération nationale GAMS, Fondation Scelles, MIPROF, Médecins du monde, IAU-ÎdF, IDUP, INED, INHESJ INSEE, Institut de victimologie, INPES, IRDES, INSERM, INVS, Observatoire FNSF, Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes de la Mairie de Paris, Observatoire des violences envers les femmes du Conseil général de Seine-Saint-Denis, OCRTEH, ONDRP, ONED, ONPES, ONZUS, ORS Île-de-France, Préfecture de Paris et Préfecture d'Île-de-France, SOS homophobie, Voix de femmes.

RECHERCHE ET RÉDACTION

Francisca Miranda Arenas

COORDINATION

Mélanie Gratacos, Iman Karzabi

RELECTURE ET CORRECTION

Julie Higonnet

MAQUETTE ET MISE EN PAGE

Marc Blanchard

EDITEUR

Centre Hubertine Auclert - Juin 2014

ISSN : 2116-1631

Le Centre Hubertine Auclert contribue depuis 2010, avec l'ensemble de ses membres, à la lutte contre les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe et le genre et promeut l'égalité femmes-hommes.

Ses missions se déclinent en quatre pôles :

/ Construire une plateforme régionale de ressources et d'échanges sur l'égalité femmes-hommes : « l'égalithèque ».

/ Renforcer le réseau des acteurs et actrices francilien-ne-s de l'égalité femmes-hommes à travers des accompagnements individuels et l'organisation de cadres d'échanges collectifs.

/ Promouvoir l'éducation à l'égalité, notamment via la réalisation et la diffusion d'un travail d'analyse des outils éducatifs au prisme du genre.

/ Lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes. Depuis 2013, le Centre Hubertine Auclert intègre l'Observatoire Régional des Violences faites aux Femmes.



www.centre-hubertine-auclert.fr

